

il arrivé à soupçonner la cause réelle de son silence? Il avait, en tout cas, donné l'ordre de ne plus le « relancer » dans l'immédiat. Mais sa curiosité, son impatience et probablement aussi sa sourde colère étaient devenues telles à la fin du mois de septembre qu'il dépêcha WIENER à Londres. Celui-ci eut tôt fait de se rendre compte qu'il y avait anguille sous roche, que MACKENZIE et ses associés étaient en pleines négociations avec d'autres partenaires. Les dépêches que l'avocat de la Liste civile écrivit d'Angleterre à LAHURE doivent être considérées comme perdues, mais leur contenu peut se résumer en cette remarque du colonel qui vise évidemment le Roi:

A force de vouloir être trop malin, on pourrait bien être joué par Mackenzie qui tâche de placer son ours au plus offrant et meilleur payant (40).

Le 2 octobre, LÉOPOLD II se préparait à recevoir STANLEY et sa femme à Ostende [44, t. II, p. 19], où LAHURE lui avait expédié au fur et à mesure la copie des billets de WIENER. De MACKENZIE, toujours pas de nouvelles et pour cause... L'avocat, lui, était sur le chemin du retour et se préparait à rendre compte des intrigues qu'il avait surprises dans la capitale britannique:

(...) MACKENZIE offre son affaire à une compagnie anglaise où il espère sans doute des conditions meilleures en beaux écus sonnants [44, t. II, p. 19].

Quelque peu indigné, nettement désabusé surtout, le colonel LAHURE prévint MATON:

(...) Je pense comme toi que le Patron doit être depuis longtemps fixé sur la situation dans laquelle se trouve la Compagnie de Mackenzie (...); (il) a dû être un peu défrisé (...). Je l'ai toujours dit: Mackenzie veut placer son ours, et il y a danger à le faire languir. Croire qu'à force de le faire attendre on l'amènera à se jeter dans nos bras, a toujours été une erreur. Cela ne devait avoir pour effet que de lui faire songer à chercher ailleurs ceux qui doivent l'aider et le sauver (41).

Ainsi l'affaire, telle qu'elle est apparue à Sam WIENER, lors de sa brève enquête en Grande-Bretagne, se révèle singulièrement moins prospère que prévue, grevée peut-être d'un passif qui ferait

(40) LAHURE à MATON, 30 septembre 1890 (doss. O. 6655 de L. MATON, M.R.A.).

(41) LAHURE à MATON, 2 octobre 1890.

souhaiter à ses dirigeants une aide extérieure, voire une liquidation prochaine dans les conditions les moins défavorables!...

En fin d'année 1888 déjà, le chargé d'affaires français au Maroc avait averti le Quai d'Orsay:

Si les renseignements qui me sont donnés sont exacts, la maison MACKENZIE faisait de médiocres bénéfices dans les derniers temps de son exploitation.

Soupçonneux, il ajoutait:

(...) on peut se demander si l'affaire est aussi commerciale que veut bien le dire sir Kirby W. GREEN et si, ouverte comme elle l'est, la question n'aboutirait pas à une cession de territoire (...) (42).

Si nous en jugeons aussi par la correspondance du consul de France à Mogador, la situation devait être moins brillante encore:

Malgré les efforts du directeur de la North-West African Company, M. Mackenzie, les rapports entre les indigènes et la colonie (cap Juby) seraient toujours tendus, et les Anglais, réduits à un isolement presque complet, se trouveraient dans une situation assez difficile (...), devait écrire le consul PASCAL en décembre 1891 (43).

Quelques jours plus tard, il précisait au sujet de ces derniers:

(...) leurs transactions seraient toujours à peu près nulles, le Sultan ayant de nouveau envoyé au Caïd intéressé l'ordre formel de couper toute communication par terre avec la petite péninsule où s'est établi M. Mackenzie (...) (44).

Quoi qu'il en fût d'une situation que leur intérêt commandait évidemment à ce dernier et à ses associés de camoufler de leur mieux, l'absence de propositions concrètes de leur part ainsi que le rapport fait au Roi par WIENER dès son retour de Londres, devaient avoir pour conséquence un nouveau temps d'arrêt dans les négociations entre eux... Le 10 octobre, LAHURE, déchargé de ses fonctions à la circonscription d'Anvers, avait d'ailleurs été mis « à la disposition du Roi » pour l'accompagner dans son voyage à Berlin. Il resta à son service après leur retour, et consa-

(42) Rapport de BOUTIRON, premier secrétaire chargé des affaires de France à Tanger depuis le décès du ministre Ch. FÉRAUD, 30 novembre 1888 (A.E.F., C.P. Maroc).

(43) Rapport de PASCAL, consul de France à Mogador, 20 décembre 1891 (A.E.F., Corresp. Consul. Maroc).

(44) Rapport de PASCAL, consul de France à Mogador, 4 janvier 1892 (A.E.F., Corresp. Consul. Maroc).

cra plusieurs soirées de la fin du mois à échanger des lettres avec MATON au sujet de l'entreprise du cap Juby [10, p. 570].

Car LÉOPOLD II paraît, cette fois, désireux d'en finir. Sans être en mesure de deviner les négociations que les Anglais, soutenus par GREEN à Tanger et dans une certaine mesure par le Foreign Office, poursuivent depuis longtemps avec le Maghzen, il a maintenant pris conscience du jeu serré qui est le leur. Ses derniers atouts, il va confier à LAHURE et à WIENER la tâche de les abattre. « Vous m'obligeriez », écrit-il au premier le 18, « en m'envoyant le projet de société anglo-belge revu suivant mes indications verbales. » Après un dernier entretien au Palais, le départ pour Londres aura lieu dans les jours suivants si l'officier pense « avoir chance de terminer l'affaire de façon à être rentré à Bruxelles le 26 », à moins qu'il ne croie préférable de reporter la négociation au début de novembre (45). Ce qui eut effectivement lieu.

Bien des précisions font défaut à cet égard, encore que le thème de l'audience royale puisse être aisément reconstitué... Ce qui est mieux connu, c'est l'état d'âme du colonel LAHURE. Il a pris soudain conscience, dirait-on, de l'énormité des responsabilités qu'il a assumées. D'abord, en rédigeant sur sa mission au Tekna un rapport qui devait fixer sur cette contrée l'attention de LÉOPOLD II et sa volonté de possession. Ensuite, en mettant tout en œuvre, au cap Juby puis en Belgique et en Grande-Bretagne, pour ne contrarier en rien ses plans.

Révélateurs de cet état d'âme du colonel sont les curieux billets qu'il échange avec le général MATON avant son départ pour l'Angleterre:

J'ai beaucoup pensé à ton interrogatoire d'hier soir, lui a écrit MATON le 23 octobre. Faut-il faire réussir? Faut-il faire échouer? Il n'y aurait qu'une chose à répondre à cela: du moment qu'on a consenti à servir le Patron, il faut le faire correctement. Tu penses ainsi, sans doute (46).

LAHURE répond le surlendemain:

(45) Note de LÉOPOLD II à LAHURE, 18 octobre 1890. Remercions, une fois de plus, M. STENGERS de nous avoir signalé la présence de cette note dans un dossier « Katanga » (?) des papiers de Sam WIENER, conservés chez sa petite-fille, Mlle N. WIENER, à Boitsfort.

(46) MATON à LAHURE, 23 octobre 1890 (doss. O. 6655 de L. MATON, M.R.A.).

Quoi qu'il arrive je pourrai m'en référer à mon rapport... (Il) contient tout ce qui concerne l'entreprise, le bon comme le mauvais, le tout exposé sans ambages et en toute vérité, avec les nécessités indispensables à un établissement européen, les dangers à courir, les misères à supporter et les avantages à en retirer (...). Ce rapport ayant été mûrement examiné par le Roi, il sait ce qu'il fait en poursuivant les négociations. Et en exécutant ses ordres (...) je le servirai de mon mieux. Tel est mon rôle tout tracé, et je ne risque rien en restant dans cette voie (47).

Pour rassurer son vieil ami, le prémunir contre « les complexes » qui pourraient résulter, au cours des négociations prochaines à Londres, de cette nette conscience de ses responsabilités vis-à-vis du Roi, MATON a relu le rapport de LAHURE, la plume à la main. Il en a extrait ce qui lui paraît pour l'heure l'essentiel: les arguments de nature à renforcer la confiance du mandataire de LÉOPOLD II:

La question unique vis-à-vis du public, c'est pour nous autres de savoir si les avantages qu'il peut y avoir à s'établir là-bas sont assez importants au point de vue commercial, colonial et sanitaire, pour avoir raison des critiques. Personne n'est mieux placé que toi pour en juger puisque seul tu as visité les lieux (...) (48).

Or, l'exploration de l'officier d'état-major au Tekna et le rapport qu'elle lui a inspiré en 1888, ont mis en évidence des avantages d'intérêt suffisamment incontestable pour entraîner, selon MATON, la conviction de tout esprit non prévenu:

Tarfaya (...) peut devenir un important comptoir d'échange et un point de concentration très sérieux des caravanes du Sahara (...). On peut (...) (y) (...) installer (...) des industries protectrices (le tissage des laines) (...), et tu as été d'avis qu'on réussirait sûrement dans l'industrie de la conserve de sardines (...);

(...) Le Tekna (...) peut devenir une colonie d'exploitation agricole (...);

(...) Le climat est exceptionnellement bon (...). Quel avantage aussi que cette facile acclimatation au point de vue de l'idée nouvelle qu'on a jetée dans le public depuis ton retour d'Afrique: la colonie agricole pénitentiaire (...) (49).

(47) LAHURE à MATON, 25 octobre 1890 (doss. O. 6655, M.R.A.). Le rapport dont il est ici question est évidemment celui que LAHURE remit le 2 décembre 1888 au Roi, à l'issue de sa mission au Tekna.

(48) MATON à LAHURE, 23 octobre 1890.

(49) *Idem*.

Et le trésorier de la Croix-Rouge africaine d'en tirer la conclusion: « l'aventure n'est qu'une question de capitaux », bien que sous cet angle le problème lui parût aussi engager la responsabilité de l'unique informateur du Roi. « Peux-tu prévoir que ses sacrifices d'argent obtiendront un jour une compensation? Là est toute la question », demandait-il au colonel LAHURE. Un autre point de vue, pourtant, tracassait MATON, une « grande inconnue » qui obscurcissait quelque peu la perspective des hypothèses permises, sous l'angle de la sécurité sans laquelle rien de productif ne se ferait à Tarfaya:

(...) cette réussite doit dépendre... de l'habileté des négociations avec les chefs, de l'importance des forces qu'on mettra là-bas pour tenir le monde en respect, enfin de l'intelligence de nos officiers, de manière à assurer dès l'abord une véritable atmosphère de confiance dans les rapports avec les populations indigènes... (50).

C'est maintenant au tour de LAHURE de communiquer à MATON la philosophie qui l'anime au moment d'affronter à Londres les délégués de la North-West African Company:

Si les Anglais (...) ne veulent pas admettre les propositions que je leur soumettrai par ordre supérieur, s'ils ne veulent pas admettre les modifications que ces propositions subiront peut-être au cours des négociations, (...) et bien la solution sera négative, non point par ma faute, mais par la force des choses. Si au contraire, les Anglais acceptent tout ce qui leur est proposé et conforme aux intérêts de celui qui me charge de travailler, alors la solution aboutira toujours par la force des choses (...) Qui vivra verra! (51).

4. *Echec au Roi!*

La première des alternatives envisagées par le mandataire du Roi ne tarda pas à se révéler juste.

Plusieurs séances avec les délégués, venus de Manchester, de la compagnie du cap Juby, dans les tout premiers jours de novembre 1890, mirent en pleine lumière à la fois leurs prétentions, l'insuffisance du capital proposé par le Roi et l'inutilité de poursuivre les pourparlers. Car, ainsi que le colonel LAHURE s'em-

(50) *Idem.*

(51) LAHURE à MATON, 25 octobre 1890.

pressa de le consigner dans une note envoyée en toute hâte à LÉOPOLD II, les Anglais

(...) ne veulent à aucun prix, aussi longtemps qu'ils seront au cap Juby, faire partie d'une société qui ne serait pas anglaise et purement anglaise. Ils veulent rester les souverains sans partage. Nous serions les *welcome* comme participants à leur société mais sous leur juridiction (...) Le Sultan leur a offert 50.00 L.S. en argent pour les faire quitter Tarfaya. Ils ont refusé. Si c'eût été 150 mille ils auraient peut-être accepté. Ils nous ont dit que si nous voulions être les maîtres au cap Juby, nous n'avions d'autre moyen que de l'acheter et de les mettre dehors, car ils ne consentiraient jamais à y rester comme subordonnés (...) (52).

A ce message, LAHURE devait ajouter certaines précisions déjà partiellement connues de nous. Aux dirigeants de la North-West African Company, avait été offerte une combinaison anglaise analogue à celle du roi des Belges, mais beaucoup plus avantageuse. Ils l'avaient refusée comme insuffisante sous le rapport de l'argent:

Eu égard à l'estime dont ils entourent les Belges et leur Roi, il est probable qu'ils écouteront des propositions d'achat basées sur 100 à 120 mille L.S. Et cela aujourd'hui (...). Dans six mois, ils augmenteront leurs prétentions car le Foreign Office négocie en ce moment avec le Sultan pour qu'on leur laisse la paix là-bas (...). (53)

Le retour de LAHURE, le 7 novembre 1890 au soir, semble marquer, cette fois, la rupture définitive des pourparlers au sujet du cap Juby. L'état d'âme de l'officier peut être facilement reconstitué à la lumière de ce qu'il avait écrit précédemment à MATON, mais grâce aussi à certains passages du recueil posthume de sa correspondance adressée d'Afrique, en 1888, à un ami resté inidentifié... Déçu, vexé surtout, LAHURE dut l'être quelque peu au terme des vingt-six mois de pourparlers intermittents qui avaient suivi les fatigues de son voyage-éclair au Maroc et au Tekna ! A quoi tout cela avait-il servi ? Cet aboutissement négatif de tant d'efforts ne donnait-il pas raison à son sentiment intime vis-à-vis de la tactique suivie par LÉOPOLD II :

(52) LAHURE au Roi (A.P.R., Cabinet du Roi, farde: « Colonel B^{on} LAHURE », 6 novembre 1890, et à MATON, Londres (« Hôtel Metropole »), 6 novembre 1890 (doss. O. 6655, M.R.A.).

(53) *Idem.* Selon LAHURE, les propositions minima des Anglais auraient donc cerné une somme d'environ 2 500 000 F.

Te souviens-tu que je l'avais toujours dit ? Le Roi verra maintenant qu'il faut s'abstenir d'arriver près de ces marchands avec des propositions insuffisantes, écrivait-il encore de Londres à MATON (54).

* * *

Pourtant, le terme ultime des négociations n'était pas encore atteint. Elles devaient se poursuivre bien au delà de l'année 1890. Nous aurions tout ignoré de cette dernière phase si LEE, le président de la North-West African Company, n'avait cru devoir, en fin de compte, porter son objet à la connaissance du Foreign Office. C'est dans les archives de celui-ci que se trouvent donc les seuls et rares documents auxquels on ait pu recourir pour tenter d'y voir clair.

Au début de février 1891, une certaine tension avait à nouveau régné au Tekna. MOULAY HASSAN y avait dépêché — pour stopper le trafic des Anglais — des soldats conduits par le Caïd que ceux-ci rendaient responsable de la mort de leur compatriote MORRIS. Devant la protestation de sir GREEN, le Sultan avait renouvelé sa proposition de régler, une fois pour toutes, le litige, de payer 50 000 £ à la société et d'accepter de surcroît au cap Spartel l'établissement d'un « Lloyds signal station » (55). Le 21 février, le diplomate britannique confirmait à SALISBURY que le Maghzen était bien disposé à verser cette somme à condition que le paiement en fût échelonné sur une période de cinq ans. Mais, loin d'accorder son appui à cette combinaison, GREEN poursuivait sa lettre en suggérant que le gouvernement britannique affirmât ses droits sur toute la côte comprise entre l'Oued-Draa et le cap Bojador, et, pour prévenir les prétentions que l'une ou l'autre puissance pourrait y soutenir sous peu, qu'il étendît son protectorat à ce que lui-même qualifiait de débouché de l'Afrique centrale sur l'Atlantique (56). Solution inattendue et radicale dont le Foreign Office ne prit connaissance que le 3 mars, une dizaine de jours après le décès inopiné de son auteur à Tanger!

(54) LAHURE à MATON, 6 novembre 1890 (M.R.A.).

(55) F.O. 99/298, G. RAYNOR à SALISBURY, 9 février 1891, et télégramme de GREEN à ce dernier, 13 février 1891.

(56) F.O. 99/298, GREEN à SALISBURY, 21 février 1891.

Très nette fut, dès l'abord, la réaction du sous-secrétaire d'Etat Philippe CURRIE: la suggestion de sir GREEN était en opposition formelle avec la politique — inspirée depuis 1880 par le souci du maintien du statu quo au Maroc, — que le Foreign Office soutenait précisément pour ne fournir à aucune puissance le motif d'en revendiquer une quelconque partie (57). Cette répugnance à reconnaître le statut officiel d'une entreprise commerciale dans la zone d'influence marocaine, le marquis de SALISBURY la fit également sienne. Aucun pays ne pouvait, selon lui, y affirmer des droits que le Sultan lui-même ne possédait pas réellement (58).

Autre sujet de surprise. Au cours d'un entretien avec LAHURE le 2 mars, LÉOPOLD II l'invite à retourner au Maroc en reconnaissance préliminaire. Après quelques jours, l'officier se décide à confesser au Roi l'état d'épuisement qui est le sien. Sa santé a été à ce point ébranlée par son premier voyage au Sahara que le médecin ne répond plus de rien en cas de récurrence. S'il part pour obéir à l'appel de son souverain, il aura besoin d'un suppléant mis au courant par avance du but secret de sa mission et qui pourra la poursuivre à sa place, car lui, c'est chose certaine, sera obligé de revenir. LAHURE ajoute à son message une mise en garde qui a son poids :

Le Roi sait qu'en ce qui concerne une grande entreprise au Maroc, autant je l'admire comme élévation d'idée, autant je crois que c'est un devoir de conscience et de dévouement envers Sa Majesté de signaler tout ce qu'elle a pour nous d'aléatoire, d'insurmontable, par ses nécessités multiples, ses détails, ses conséquences probables (59).

LAHURE, qui n'avait plus que quelques mois à vivre, ne retourna pas au Tekna. LÉOPOLD II ne l'en mit pas moins à nouveau à contribution. Car c'est à peu près à la même époque que Donald MACKENZIE fut prié par ses associés de la North-West African Company de renouer les négociations avec le colonel et ses

(57) F.O. 99/298, annotation autographe de P. CURRIE, sur la dépêche même de GREEN (du 21 février 1891).

(58) F.O. 99/298, note écrite sur la dépêche de GREEN (du 21 février 1891) par SALISBURY lui-même.

(59) A.P.R., Cabinet du Roi, LAHURE au Roi, 7 mars 1891. LAHURE objectait en particulier que la reconnaissance des lieux désirée par LÉOPOLD II attirerait — par les préparatifs qu'elle exigerait — l'attention de tous les journaux d'Europe.

« amis » de Bruxelles. La lettre du 12 mars de l'ingénieur a échappé à nos investigations; mais grâce à la réponse de LAHURE et de WIENER, nous savons que nos compatriotes avaient eu un entretien avec lui à Londres, le mercredi 8 avril 1891, et qu'ils étaient rentrés à Bruxelles porteurs de certaines propositions. Au sujet de celles-ci, ils avaient promis de consulter sans aucun délai leurs « amis » et de transmettre éventuellement à MACKENZIE leur accord pour le 13 avril au plus tard. C'est pour se conformer à cet engagement que LAHURE écrit le 11, à Londres, une longue lettre dont nous détachons l'essentiel:

Les Belges seraient disposés à entrer dans la compagnie anglaise — dont le siège resterait fixé à Londres — avec un prêt garanti de 40 000 £ à 3 % remboursable en cinquante ans. Moyennant ce prêt, la société leur céderait, de manière inconditionnelle et absolue, la portion de son territoire du Tekna comprenant le littoral entre le cap Juby et le nord du cap Affenier ou Ajfennir, et conserverait la pleine propriété du restant. Le prêt consenti par les Belges pourrait s'élever à 60 000 £ si la compagnie leur transférait ses droits sur toute la côte du Tekna, du cap Juby à l'embouchure de l'Oued-Draa. De toute manière, nos compatriotes devraient bénéficier des mêmes facilités d'accès que les Britanniques au port, au « castle » et au « shorehouse ». Mais ils demandaient, en outre, la cession d'un tout petit territoire à Tarfaya même, pour pouvoir établir un dépôt, un quai de débarquement ainsi qu'un chemin de fer qui relierait le port au sanatorium et aux autres bâtiments qu'ils étaient intentionnés d'y élever (60).

On se bornera à remarquer que les propositions énoncées par LAHURE au nom de ses « amis » belges, annulaient une des objections fondamentales que MACKENZIE lui avait faite en novembre 1890, mais pas toutes. La compagnie restait nominalement anglaise et son siège demeurait à Londres. Mais les Anglais n'en restaient pas les « souverains sans partage ». Il est vrai qu'à cette époque, eux-mêmes avaient admis que les Belges seraient « bien-venus comme participants à leur société, mais sous leur juridiction ». Ceux-ci demandaient donc à être représentés au conseil

(60) F.O. 99/283, LAHURE à MACKENZIE, 11 avril 1891: lettre communiquée par sir J. LEE le 22 avril à sir P. CURRIE et reproduite à peu près intégralement dans les *Confidential Prints - Morocco - section n° 58*, annexe du doc. n° 4.

d'administration, et à recevoir une quantité d'actions proportionnelle à leur apport financier. LÉOPOLD II, on le constate, ne renonçait à une combinaison — en l'occurrence la Société anglo-belge-africaine dont il avait été question précédemment, — que pour en mettre une autre sur pied.

Ces propositions nouvelles rencontrèrent-elles chez leurs destinataires britanniques un accueil suffisamment intéressé pour que ceux-ci les aient considérées comme la base acceptable d'un arrangement mutuel? En ce cas, comme LAHURE l'avait suggéré dans la dernière partie de sa lettre, lui-même et WIENER s'empresseraient d'en venir discuter les modalités à Londres avec MACKENZIE et ses amis. Nous ignorons et ignorerons probablement toujours quelles étaient les dispositions réelles de sir Joseph LEE, le président de la société, lorsqu'il crut devoir s'ouvrir au sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, P. CURRIE, des projets de nos compatriotes au Tekna. Il est permis de penser que cette démarche marquait, cette fois, l'intention des associés de MACKENZIE de donner une orientation décisive aux négociations avec LAHURE et WIENER: ce que suffirait peut-être à expliquer le caractère décevant de celles qui traînaient depuis si longtemps avec le Maghzen et que le décès de sir GREEN menaçait d'interrompre à nouveau!

Toujours est-il que la lettre du 11 avril de LAHURE fut communiquée le 22 par J. LEE à P. CURRIE qui y joignit, avant de la soumettre à SALISBURY, un billet dans lequel il avait pris soin de consigner l'essentiel de sa conversation avec le président de la compagnie. Celui-ci avait reçu des Belges l'offre d'achat d'une partie du territoire acquis par elle au cap Juby, mais tout donnait à penser qu'elle provenait du roi LÉOPOLD qui en était amateur trois ans auparavant déjà et y avait fait établir des plans par l'un ou l'autre officier. A LEE, on avait affirmé de ce côté qu'en cas d'acceptation de ses associés aucune difficulté n'était à redouter de la part du Foreign Office dont l'agrément était chose acquise (61). C'était précisément ce dont il avait tenu à s'assurer: « he

(61) F.O. 99/283, minute by sir P. CURRIE, Foreign Office, April 22, 1891: document reproduit in extenso dans les *Confidential Prints - Morocco - section n° 58*, doc. n° 4. « It was stated », soulignait CURRIE, « that the place was wanted for a Red Cross sanitarium and for a colony of Belgians, but it transpired that troops would be maintained »!

was anxious to know if the offer was supported by the Foreign Office... ». Avant tout nouveau développement de la question, le sous-secrétaire d'Etat recommanda à sir LEE de ne pas s'aventurer plus loin et de garder provisoirement en main l'entier contrôle de la situation au Tekna (62).

LÉOPOLD II avait fait tout récemment un séjour d'une semaine à Londres. Le 17, il avait eu un entretien avec le marquis de SALISBURY [44, t. II, p. 68], et peut-être d'autres durant les jours suivants. CURRIE était donc quelque peu intrigué au cours de son entrevue avec LEE et se demandait si le roi des Belges n'avait pas par hasard soufflé mot de ses projets sahariens au chef du département (63). Mais SALISBURY, lui, avait le droit d'être formel sur ce point: jamais LÉOPOLD II ne lui en avait dit le moindre mot (64). Le problème politique posé par la demande d'achat d'une partie du Tekna soulevait, par ailleurs, celui de la position internationale du cap Juby, qui avait fait l'objet d'un mémoire de sir Edward HERTSLET, l'érudit bibliothécaire du Foreign Office. Celui-ci fut consulté sans retard. Le 24 avril 1891, il rendait son verdict:

La North-West African Company apparaît n'avoir aucun droit de céder une portion de ce territoire à des Belges ou à qui que ce soit (65).

Absolument convaincu, dès lors, que la société n'y possédait pas le moindre droit de vente, SALISBURY prévint son président, sir LEE, et fit préparer des instructions parallèles pour le successeur de GREEN à Tanger, le nouveau ministre sir EUAN SMITH, et pour le consul WHITE, l'ami de MACKENZIE, qui avait dans l'entretemps pris en main les intérêts britanniques au Maroc. La consigne formelle était donnée à celui-ci de surveiller attentivement tout ce qui avait trait à l'établissement du cap Juby et de lui rendre compte de ce qui lui semblerait important à cet égard. Le chef du Foreign Office ajoutait que ses informations lui don-

(62) *Idem.*

(63) F.O. 99/283, apostille de sir CURRIE sur sa propre note du 22 avril 1891.

(64) F.O. 99/283, annotation autographe de SALISBURY au revers du billet de CURRIE du 22 avril 1891.

(65) F.O. 99/283, memorandum by sir E. HERTSLET, Foreign Office: 24 avril 1891, également reproduit dans les *Confidential Prints - Morocco - section n° 58*, doc. n° 5. HERTSLET était l'auteur d'un ouvrage: *Commercial Treaties*.

naient à penser que la North-West African Company n'avait pas l'intention d'accepter, sous une quelconque forme, l'offre que lui avaient faite les Belges, mais que d'autres tentatives pourraient peut-être se manifester dans le but de prendre pied au cap Juby (66).

L'intervention du Foreign Office, conforme d'ailleurs à la politique qu'il avait préconisée dès 1880 à l'égard des territoires contestés du Sud du Maroc, mettait un point final aux ultimes espérances de LÉOPOLD II :

Some means should be devised for preventing Belgium getting this (territory) or obtaining from her (Morocco) a pledge that we have the refusal of it if she wishes to part with it, avait écrit SALISBURY en apostille sur le mémoire rédigé par HERTSLET (67). C'était à la fois clair et formel. Le Roi-Souverain n'avait plus qu'à s'incliner.

5. *La fin d'un grand projet*

Pour comprendre l'amère déception du colonel baron LAHURE, qui restait à la disposition du Roi depuis octobre 1890, il n'est que de relire l'un des derniers passages du rapport de sa mission de l'été 1888 au cap Juby :

(...) il est évident qu'au point de vue belge, Tarfaya, prenant l'essor qu'il est permis d'espérer, offrirait de très précieux avantages; il ne serait pas aisé en effet de trouver pour le Congo une escale plus favorable: escale pour le personnel, escale postale, escale pour le commerce et surtout pour la navigation (...) (68).

Rédigé de manière plus libre, plus spontanée, cet extrait prophétique et enthousiaste d'une lettre griffonnée au « castle » de Tarfaya, la veille de son départ, n'est pas moins caractéristique :

(...) Reverrais-je encore ce rivage aux aspects arides, mais d'où l'on pénètre en ces mystérieuses contrées dont l'Europe un jour assurera l'avenir. Pourquoi faut-il que dans notre excellente Belgique, prévale toujours cet instinct de l'escargot qui ne veut pas sortir de sa caracole!...

(66) F.O. 99/283, SALISBURY à WHITE, 12 mai 1891 et WHITE à SALISBURY, 2 juin 1891.

(67) Apostille de SALISBURY sur le memorandum « on the right of any Foreign Power to annex the North-West coast of Africa » (bibliothèque du P.R.O.).

(68) M.R.A., doss. O. 6655.

Combien le Roi a raison (...) en poussant avec tant de ténacité et jusqu'au sacrifice des entreprises africaines! (...) Je t'assure que je suis dans le vrai. Tarfaya..., malgré sa côte désolée, quel délice que son climat fabuleux, son ciel idéal, ses grandes plaines de l'Aftout et de Dourah qui attendent la main de l'homme (...). Quelle position! quelle escale entre le Congo et Anvers; quelle tête de ligne devant l'une des régions capitales du continent africain [16, p. 134].

Non! LAHURE ne reverrait pas Tarfaya. On l'a laissé entendre. Il était rentré du Maroc en mauvaise condition de santé.

Pour préparer et rendre possible sa promotion au grade de général, il obtiendrait de LÉOPOLD II d'être désigné, en juin 1891, comme chef d'état-major de la 2^e circonscription militaire à Bruxelles. Déjà, LAHURE souffrait de cette maladie de foie dont le traitement à la station thermale de Vichy se révélerait fatal pour la pleurésie qu'il avait, semble-t-il, contractée en Afrique et dont il n'était pas complètement guéri. Le 14 septembre suivant, le brillant officier devait décéder en son domicile d'Etterbeek à l'âge de 55 ans, après avoir réuni ses notes contenues dans les *Lettres d'Afrique* adressées à un ami et qu'il se disposait, paraît-il, à publier (69). Un destin plus tragique encore attendait son ami et compagnon d'exploration Adolphe FOURCAULT. Commandant du navire-école « Comte de Smet de Naeyer », il sombra à son bord pendant la dramatique journée du 19 avril 1906.

Sous la pression du Foreign Office et faute de pouvoir désormais contracter avec d'autres partenaires un arrangement que celui-ci n'aurait admis en aucun cas, la North-West African Company finit par signer une convention avec le gouvernement marocain, le 13 mars 1895, à l'intervention de SATOW, le nouveau ministre de Grande-Bretagne à Tanger. Moyennant plusieurs versements totalisant 50 000 £, le Maghzen obtenait enfin l'évacuation de la société anglaise et le transfert inconditionnel sous son autorité de ses droits au Tekna et de ses bâtiments et installations du cap Juby [18; 18 bis].

Quant à LÉOPOLD II, on l'a dit, il fut bien forcé, cette fois, de baisser la tête. Aucune autre alternative ne s'offrait plus à lui.

(69) DUCHESNE [10], p. 572. Respectueuse des volontés exprimées à cet égard par LAHURE lui-même et en hommage à sa mémoire, sa famille fit imprimer, treize ans plus tard, les lettres si vivantes [16] auxquelles nous avons eu souvent recours.

Devant les exigences de MACKENZIE et de ses associés sous le double angle de la souveraineté sans partage et des prétentions financières, devant le veto formel du Foreign Office, toutes les combinaisons du Roi s'effondraient: l'échafaudage de ses illusions et de ses espérances se trouvait anéanti (70). On est en droit de penser qu'il en dut être passablement contrarié au terme d'un rêve qu'il poursuivait depuis près de quatre ans! Que les intentions royales se soient quelque peu modifiées durant cette période au sujet des modalités pratiques et du but premier de ce projet, n'aurait pas de quoi étonner outre-mesure. Malheureusement toute documentation fait défaut pour préciser si le Souverain avait envisagé simultanément ou successivement au cap Jubu un « établissement de la Croix-Rouge », peut-être un « centre d'émigration belge » (71) et le noyau d'une société commerciale destinée à s'étendre à la fois en direction du Maroc, des Canaries et du Sahara (72). De toute manière, il paraît certain que son choix de la base des futures opérations sur ce triple plan fut avant tout commandé par la situation du port de Tarfaya, à distance raisonnable de la Belgique et du Congo, en face de l'archipel canarien et dans une région d'avenir qu'il lui était apparue comme libre de toute occupation soit marocaine soit européenne. « Quelle tête de ligne », s'était exclamé LAHURE, « devant l'une des régions capitales du continent africain... Quelle escale entre le Congo et Anvers! » (73).

Tel fut, selon nous, le but premier que visait en cette affaire le Roi-Souverain, le motif aussi de la désignation de l'officier de

(70) Seul subsista, jusqu'en 1908, mais avec des buts qui excluaient désormais la création du sanatorium « congolais » à Tarfaya, l'organisme fondé en décembre 1888 sous le nom d'Association africaine et congolaise de la Croix-Rouge, mais plus connu sous l'appellation de Croix-Rouge du Congo. Cfr archives de la Croix-Rouge de Belgique, doss. n° 61.

(71) C'est ainsi que LÉOPOLD II lui-même s'était exprimé dans sa lettre, souvent citée, à BEERNAERT du 29 janvier 1889 (VAN DER SMISSEN [44], t. I, p. 394).

(72) Les instructions royales, on le sait, apparaissent en une sorte de filigrane au début du rapport remis, le 2 décembre 1888, par LAHURE au Souverain.

(73) LAHURE [16], p. 134. Mention doit être faite ici d'un curieux « Projet de voie ferrée anglo-belge... partant de Victoria Town et allant à un point de croisement des caravanes allant de Tombouctou et de Timdoug au Maroc. On annonce ce chemin de fer pour 1891 » : projet sur lequel tout détail fait pratiquement défaut. Cfr. Archives du Ministère de la Marine à Paris, BB⁴/368, rapport sur le cap Jubu du 21 février 1890, et *Times of Morocco* (Tanger), 3 mai 1890.

marine Adolphe FOURCAULT comme compagnon de route de LAHURE, et l'explication de leur acharnement à tous deux à rechercher là-bas des plages abordables, des points de débarquement, un vrai port d'escale [16, pp. 89, 91, 106, 110 et *passim*].

Acculé à abandonner son plan de « settlement congolais » au cap Juby (74), le roi LÉOPOLD II n'attendra que l'occasion propice de reprendre obstinément son projet de doter la ligne maritime qui reliait désormais son pays à sa future possession, d'une escale qui « aurait pu devenir une colonie belge » (75).

(74) C'est l'expression même de WAUTERS [49], col. 404-405.

(75) R. VAN LOO, *La Rénovation du Maroc*, p. 216, n. 1 (Bruxelles 1912).

Deuxième partie
1897 - 1902

**LE VOYAGE DE LEOPOLD II AU MAROC EN 1897
ET LE PROJET DE SANATORIUM CONGOLAIS
EN AFRIQUE DU NORD, 1898-1902**

LA VIT DE L'INDUSTRIE DE LA BIÈRE
ET LE RÔLE DE LA BIÈRE DANS LA
NUTRITION DE L'HOMME

I. LA CROISIÈRE DE LA « CLEMENTINE »

Le 24 novembre 1897, dans les bureaux de l'Etat indépendant, place du Trône à Bruxelles, se présentait le premier secrétaire de la Légation de France: D'ASSIER DE VALENCHES. Depuis le départ pour Berne du comte DE MONTHOLON et en attendant son remplacement par un nouveau ministre, il gérait les affaires de la légation. A ce titre, il avait demandé un entretien au secrétaire d'Etat, le baron VAN EETVELDE. Reçu en l'absence de ce dernier par le directeur général de l'administration centrale, H.A. BAERTS, il lui déclara avoir été chargé par M. Gabriel HANOTAUX, ministre des Affaires étrangères de la République, de demander

(...) s'il y a quelque chose de fondé dans le projet prêté à Sa Majesté d'établir sur les côtes du Maroc un sanatorium pour les agents congolais.

Pour donner à sa démarche un objet précis ainsi qu'une certaine justification, D'ASSIER avait ajouté:

Le Figaro d'hier donne, après d'autres journaux, des détails assez circonstanciés sur ce projet qui intéresserait le ministre des Affaires étrangères (1).

Doublement curieuse se révélait cette démarche de l'agent le plus élevé en grade que comptât alors la légation de France. Non seulement LÉOPOLD II, de passage à Paris peu avant la mi-octobre 1897, avait eu des entretiens avec HANOTAUX (2), mais un journal influent, *L'Etoile Belge*, dans son numéro du 29 de ce mois, avait diffusé l'articulet suivant:

Il résulte de renseignements pris à l'administration du Congo que celle-ci n'a jamais songé à fonder sous une forme quelconque un sanatorium au Maroc. Le Maroc est un pays intéressant à visiter, et

(1) Archives africaines du M.A.E.B.: Affaires étrangères E.I.C., 44 (France: sanatorium au Maroc, 1897).

(2) A.G.R., papiers VAN EETVELDE, n° 122 (cfr. J. STENGERS, Rapport sur les dossiers relatifs aux territoires cédés à bail, dans *Bull. I.R.C.B.*, XXIV, 1953, 2, p. 581), et *Le Petit Bleu* (Bruxelles) des 10 et 11 octobre 1897.

l'on peut fort bien s'y arrêter quelques jours sans d'autre but que de le voir et sans l'intention d'y créer un établissement.

Pourtant, aux termes d'une note du directeur des consulats au Quai d'Orsay, Louis-Maurice BOMPARD, c'est le baron d'ANETHAN, notre ministre à Paris, qui aurait lui-même informé HANOTAUX, le 30 septembre précédent, de l'intention que LÉOPOLD II avait manifestée d'installer un tel sanatorium au Maroc (3).

1. *Léopold II au Maroc*

La mise au point de *L'Etoile Belge* que l'on vient de lire, constituait la première réponse officielle des services de l'Etat indépendant du Congo (4) à la campagne de presse qui avait pris naissance et s'était surtout développée en France, dès qu'on apprit en septembre 1897 que le Roi-Souverain faisait, à bord de son yacht, une croisière le long du littoral atlantique du Maroc (5).

LÉOPOLD II, parti d'Ostende le 11 septembre, avait pour compagnon de voyage son officier d'ordonnance préféré: le commandant de cavalerie baron Raoul SNOY (6). C'est à ses notes manuscrites que nous devons de connaître l'essentiel des détails du voyage royal de 1897 (7). Au cours de celui-ci, Edouard ANS-

(3) A.E.F., série B, c. 33, doss. 4, note intitulée: « D^{on} Politique - B^{on} d'Anethan - Sanatorium au Maroc - note de la main du Ministre ».

(4) Réponse verbale de BAERTS au chargé d'affaires a.i. de France D'ASSIER, d'après ses notes remises au secrétaire d'Etat VAN EETVELDE le 24 novembre 1897 (Archives africaines du M.A.E.B.: E.I.C./A.E. 44, France). Au sujet des rapports du Palais Royal avec *L'Etoile Belge*, cfr A. ROEYKENS, *L'initiative africaine de Léopold II et l'opinion publique belge*, t. I, pp. 88-91 (Bruxelles 1963).

(5) LÉOPOLD II avait loué ce yacht en vue de se rendre aux régates de Kiel (27 juin 1897) pour y rencontrer l'empereur GUILLAUME II. Cfr G. STINGLHAMBER, *Léopold II yachtman*, dans *Revue de la Ligue Maritime Belge* (Bruxelles), octobre 1934, p. 157.

(6) SNOY avait servi d'agent de liaison, on s'en souvient, entre le Roi et le colonel LAHURE lors des pourparlers de 1889-1891 relatifs au cap Jubu. Né le 28 avril 1846, SNOY mourut sans postérité le 12 juillet 1919. LÉOPOLD II l'honorait de la plus totale confiance. Nommé à vie administrateur de la Fondation de la Couronne en 1901 (*Bull. officiel de l'E.I.C.*, octobre 1908, pp. 389-390), il faisait aussi fonction de commandant du Palais avec autorité sur toute la domesticité (H. BATAILLE, *Les dernières années de Léopold II* ..., Paris 1911, pp. 41-44 et passim).

(7) Archives du baron Raoul SNOY, aux mains de la veuve de son neveu, la Baronne Robert SNOY que nous tenons à remercier ici pour l'amabilité avec laquelle elle nous a accueilli et ouvert cette correspondance.

PACH monta à bord de la « Clémentine ». Il accompagna le Souverain dans la dernière partie de sa croisière et revint à Tanger par la voie de Gênes le 18 octobre. ANSPACH n'était pas que le successeur au Maroc du baron WHETTNALL dont le rôle a été mis en lumière par les négociations de 1888-1889 entre LAHURE et MACKENZIE à propos du cap Juby. Il était aussi le frère d'Eugène ANSPACH qui, en sa qualité de gouverneur de la Banque nationale, avait fait partie jusqu'à son décès en 1890 du comité directeur de l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge (8). A ce double titre, le ministre plénipotentiaire avait dû être au courant des projets royaux au Tekna. Ne l'eût-il pas été que A. SICSU, l'ancien drogman de la légation devenu consul à Tanger en 1889, l'en aurait assurément informé. De toute manière, ANSPACH ajoutait à sa connaissance déjà longue des choses du Maroc une précieuse expérience des questions diplomatiques africaines (9). Ministre à Lisbonne, il s'était révélé un informateur de premier ordre dès l'ouverture, en 1876, de la Conférence géographique de Bruxelles [27, pp. 21-31]. Nommé ensuite à Madrid, il avait participé de façon active, comme délégué de la Belgique, à la conférence de juin 1880 au sujet des affaires chérifiennes (10). De juin à octobre 1893 enfin, il avait quitté Tanger pour un voyage au Congo dont nous ne pouvons préciser l'objet (11).

Il nous faut dire à présent un mot du yacht lui-même à bord duquel LÉOPOLD II avait pris place avec le baron SNOY. L'état-major de la « Clémentine » — ancien « Mayflower » — était com-

(8) Voir plus haut, ainsi que la *Biographie Nationale* (Belge), t. XXIX: notice de P. KAUCH sur l'économiste E.C. ANSPACH (col. 123-126) et de M. MARTENS sur l'avocat et bourgmestre de Bruxelles Jules ANSPACH (col. 126-130).

(9) A titre d'exemple, voici une apostille de LÉOPOLD II sur une demande de congé introduite par le ministère des Affaires étrangères en faveur du diplomate: « Oui, mais il faut bien stipuler que M. Anspach sera à son poste si le Sultan vient à Tetouan et à Tanger et qu'il demandera à être reçu à Tetouan si le Sultan ne vient pas à Tanger » (A.E.B., doss. pers. n° 7 d'Ed. ANSPACH).

(10) *Documents diplomatiques français (1871-1914)*, I^o série, t. III, doc. n° 144 et 181, pp. 127 et 155 (Paris 1931).

(11) Dépêche du consul A. SICSU au ministre A.E.B., 29 juin 1893 (A.E.B., doss. pers. n° 7 d'Ed. ANSPACH). Ajoutons qu'en 1902, année de son décès à Tanger, ANSPACH avait été nommé membre du Conseil supérieur de l'E.I.C. (*Mouvement Géographique*, 1903, col. 97).

posé d'officiers anglais, et le personnel tout entier, exclusivement étranger, d'une discrétion éprouvée. Cette exigence dont on connaît d'autres exemples (12), suffit à expliquer ce qui aurait pu passer pour une double anomalie: le Roi se déplaçait à bord d'un bateau qui ne lui appartenait pas, et ce bateau arborait le pavillon du « Royal Yacht Squadron »! C'est dans les mêmes conditions que le Souverain continuera à voyager, à partir de 1898, sur le yacht américain « Margarita » rebaptisé « Alberta » (13). Quant au pavillon étranger qui agaçait la marine belge, LÉOPOLD II expliquait sa présence en affirmant que le yacht: « Clémentine » ou « Alberta », n'était que loué par lui. Il se gardait bien de parler des avantages que lui-même trouvait à naviguer sous un emblème qui assurait à son bateau la priorité partout sur les mers (14).

Quoi qu'il en fût, la « Clémentine », après avoir fait escale le 12 septembre 1897 à Portland et à Plymouth, arriva le 18, avec son illustre passager, dans la rade de Funchal, le port de l'île de Madère. Le 21, le yacht toucha Las Palmas, l'une des Canaries (15). L'impression y semble avoir été moins favorable qu'à Madère où l'on avait admiré la bonne tenue et l'agilité du régiment des chasseurs indigènes qui, leur temps de service accompli, pourraient constituer d'excellentes recrues pour l'Etat indépendant du Congo (16).

Le 22, Sa Majesté se dirige vers le Maroc dans un incognito des plus relatif, il faut le dire, puisque le télégraphe tient la presse au courant de ses déplacements! *Le Petit Bleu* va jusqu'à préciser que:

(12) Cfr une lettre de LÉOPOLD II à STRAUCH, écrite d'Ostende le 4 septembre 1880: « ... envoyer à STANLEY ce qu'il vous demande, et un bon ingénieur et un bon matelot. Je ne tiens pas à ce que ce soient des Belges... » (P. DAYE, Léopold II et les débuts du Congo. Lettres inédites, dans *Revue Générale*, 15 avril 1934, p. 426).

(13) G. STINGLHAMBER, Léopold II Yachtman, dans *Revue de la Ligue Maritime Belge*, décembre 1934, p. 198.

(14) Voir plusieurs déclarations du Roi à son officier d'ordonnance G. STINGLHAMBER sur la nécessité pour la Belgique de faire connaître sa flamme de guerre sur tous les océans, dans l'article cité à la note précédente (*Revue de la Ligue Maritime Belge*, décembre 1934, p. 198).

(15) *Le Mouvement Géographique* du 26 septembre 1897, col. 463, et *Le Petit Bleu* des 19 et 20 septembre 1897.

(16) Notes du commandant SNOY.

Son but principal (...) est le Maroc. Aussi a-t-Elle demandé à M. Edouard Anspach de l'accompagner (...). On se souvient d'ailleurs que le Maroc a déjà joué un certain rôle dans les préoccupations de notre Souverain qui y envoyait, il y a quelques années, le colonel baron Lahure, chargé par S.M. de rechercher un endroit propice à l'établissement d'un sanatorium à l'usage des agents de l'Etat indépendant anémiés par les fièvres congolaises (17).

Le Roi débarque à Mogador, principal débouché du Maroc méridional, après une traversée mouvementée qui a duré trente heures, et est reçu par le vice-consul de Belgique, JOHNSTON, un des meilleurs connaisseurs du pays avec qui il effectuera une promenade à cheval dans les environs. Au préalable, il a remarqué que l'on pourrait créer à Mogador un port excellent au moyen d'un ou deux « brack water » qui prolongeraient ceux qui existent déjà à l'extrémité de la ville. Selon lui, la côte présente quelque analogie avec celle d'Ostende, mais la baie aurait besoin d'être draguée afin de « se prêter à des débarquements qui doivent être préparés avec soin » (18). LÉOPOLD II observe aussi que l'on pourrait bâtir un hôtel magnifique sur la presqu'île ouvrant l'entrée de la cité mauresque, ce qui permettrait d'en faire une importante résidence hivernale. Sous un angle assez différent, le Roi constate que les fonctionnaires du gouvernement oppriment et rançonnent les populations qui, pour être fanatiques, ne sont guère attachées au Sultan. Quant à l'armée, composée de quelque 6 000 hommes, elle est si mal organisée et commandée qu'elle ne peut avoir raison d'une anarchie d'ailleurs chronique.

Le 23 dans la soirée, le Monarque rembarque sur le petit « guigue » de la « Clémentine » pour se rendre à l'ancrage de celui-ci, et le yacht poursuit sa route jusqu'à Larache où il fait escale. Quoique petite, c'était alors une des villes maritimes du Maroc les plus importantes et le port le plus proche de Fez. Son nom: El-Araïch, signifie vignoble, et les environs sont paradisiaques. Aussi LÉOPOLD II et ses compagnons passent-ils cette journée à la chasse au gros gibier (19).

(17) *Le Petit Bleu* du 23 septembre 1897. Ayant déduit de cette information « l'intention qu'aurait S.M. de créer dans ces îles ou au Maroc un sanatorium », le docteur A. JULLIEN, médecin de la Compagnie du Chemin de fer du Congo, adressa au journal une mise au point sur laquelle on reviendra plus loin.

(18) Notes du commandant SNOY, et MALO [19]. Sur R.L.N. JOHNSTON, qui était aussi vice-consul de Grande-Bretagne, voy. MIÈGE [21], t. I, p. 125.

(19) *Le Petit Bleu* du 26 septembre 1897.

Le 25 à midi, le vapeur arrive devant le port de Mazagan. Le voyageur s'empresse de constater que le point de débarquement y est médiocre à cause du peu de profondeur de la baie. Le mauvais temps, du reste, empêche de visiter la cité. A la tombée de la nuit, la « Clémentine » passe devant Casablanca qui était déjà alors la tête de la route principale entre Fez et Meknès, et aussi un centre important au point de vue commercial et stratégique. Le lendemain, tôt au matin, le yacht retourne à Larache, attendant la marée montante. Pendant que les passagers prennent place dans deux barcasses manœuvrées par douze rameurs, LÉOPOLD II s'intéresse, une fois de plus, aux installations de la rade. Celle-ci, assurément, est « infecte et dangereuse », mais elle n'en constitue pas moins le seul vrai point de pénétration vers Fez et Meknès :

Cela permettrait, en y ajoutant Casablanca, de mettre en valeur la partie plate et fertile du Maroc (20).

Après être passés par l'échelle de la douane, le Roi et ses compagnons montent sur des chevaux et des mulets préparés, comme au cours de l'ensemble du voyage, par Jacob SCSU, le frère du consul de Belgique. Sous sa direction, l'imposante caravane s'ébranle en direction de l'Atlas. On gravit d'affreuses rues en escalier. On chemine par 30° C à l'ombre au sein d'une vaste plaine sablonneuse et brûlée, avant de faire halte près d'une source. Au soir, tout le monde campe sous la tente...

Le 27 septembre, le vent d'Est particulièrement chaud assoiffe toute la caravane. Un caïd l'accueille et fait servir du thé arabe. On arrive au nord du Sebou dont la rive s'étend jusqu'au pied de l'Atlas (21).

LÉOPOLD II, lui, poursuit ses observations. Il remarque notamment que si des chemins de fer devaient être construits un jour dans l'empire chérifien, les plus utiles devraient joindre Mogador à Marrakech, l'une des capitales du Sultan, et Larache ou Casablanca aux deux autres capitales, Fez et Meknès. S'il s'avérait

(20) Notes du commandant SNOY. Pour beaucoup de géographes et d'explorateurs, rappelons-le, la Mequinez des Espagnols s'orthographiait déjà Meknès.

(21) Notes du commandant SNOY. En témoignage de satisfaction pour « le frère de M. Abraham SCSU (qui) a dirigé mon voyage au Maroc », le Roi demanda et obtint qu'il fût nommé drogman honoraire du Consulat général de Belgique à Tanger le 23 mai 1898, mais sa demande de naturalisation fut rejetée en octobre 1904 (A.E.B., doss. pers. 440).

impossible d'obtenir un excellent port soit à Larache soit à Casablanca, il faudrait relier la ligne de Fez à la mer à l'endroit où elle aboutirait près de la côte et parallèlement à celle-ci. Peut-être serait-il également utile de créer une petite ligne de Tetouan vers la partie fertile des hautes montagnes, car « avec l'eau du Sebou, préalablement filtrée, des dépôts de riz et des troupeaux de bœufs réunis à cette fin dans la région, on pourrait facilement sustenter les nombreux travailleurs nécessaires à l'établissement des chemins de fer envisagés ». De surcroît, entre Larache et le Sebou, près de sources non tarées, des marchés se tiennent deux fois par semaine où l'on rencontre le sucre de Belgique et même des draps de Verviers (22).

Retournant chez le caïd dont il a été question plus haut, la caravane campe à nouveau sous la tente; faute de riz, le menu se compose de conserves de veau. Le 28, elle s'arrête en vue de El Kasar, sans y pénétrer, car la petite vérole y règne. Le 29, aux premières lueurs du jour, commence une nouvelle marche de onze heures en direction de Tanger. Le 30 septembre, dès l'aube, le Roi et ses compagnons atteignent la Montagne Rouge. Des tentes sont dressées à une vingtaine de kilomètres de Tanger où ils arriveront le lendemain 1^{er} octobre, non sans avoir rencontré en chemin la forte escorte de cavaliers marocains mise à leur disposition par le jeune Sultan ABD-EL-AZIZ, l'un des fils et le successeur de MOULAY HASSAN (23).

Le Roi parcourt rapidement la ville qu'il a visitée comme duc de Brabant en 1862, on s'en souvient. Sur lui et sur son entourage, Tanger, avec ses rues infectes, tortueuses et glissantes, produit une impression désagréable. Plusieurs passagers de la « Clémentine » souffrent d'ailleurs de dysenterie... Double motif d'écourter le séjour dans une cité qui paraît avoir déçu LÉOPOLD II:

Contrairement à ses prévisions, il croit pouvoir conclure que cette importante ville n'est pas la base d'opérations indiquée pour mener à bonne fin de grands desseins au Maroc (24).

(22) Voir à ce sujet la série des *Rapports consulaires belges* ainsi que MIÈGE [21], t. II, chap. III (le commerce marocain 1860-1866), *passim*.

(23) Notes du baron R. SNOY, et *Le Petit Bleu* du 2 octobre 1897.

(24) A. DE BURBURE [6] et [7] (d'après les notes du commandant baron SNOY).

Le yacht royal cingle vers Gibraltar, y fait escale pour permettre au Roi de visiter la forteresse et les environs en compagnie du gouverneur, puis met le cap sur Cadix (25).

2. *Le Roi aurait-il poursuivi un but précis?*

Voici venu le moment de nous demander le pourquoi de ce séjour de LÉOPOLD II au Maroc.

« Ce voyage n'avait absolument aucune signification politique », déclara le diplomate ANSPACH lorsqu'il fut interrogé en 1899 par un jeune journaliste, Victor COLLIN, qui préparait une thèse de doctorat sur le Maroc et les intérêts belges (26).

Nous n'avons pas la moindre raison de mettre en doute l'affirmation de l'honorable ministre, concluait COLLIN,

car il est « impossible... qu'en si peu de temps le Roi ait pu traiter de n'importe quelle affaire ... le Maghzen n'est jamais pressé: la brièveté du séjour à Tanger, où réside le ministre marocain des Affaires étrangères, est suffisamment significative à cet égard; du reste Léopold II voyageait incognito, sous son pseudonyme habituel de Comte de Ravenstein.

Pour COLLIN, suggestionné à tort ou à raison par l'affirmation d'ANSPACH, il n'y avait guère de doute à conserver: le véritable motif de son séjour au Maroc devait être cherché dans « le goût des déplacements, lequel, on le sait, est très vif chez notre Roi », et de conclure: « il est allé au Maroc comme il est allé en Tunisie plus récemment: pour se distraire » (27).

(25) Les « Echos » du *Petit Bleu* du 3 au 12 octobre 1897 nous permettent de suivre de manière précise son itinéraire à partir de Gibraltar jusqu'au retour. A Paris, les 9 et 10 octobre, le Roi eut des conversations avec le président de la République, Félix FAURE, et le ministre des Affaires étrangères, G. HANOTAUX.

(26) Publiée dans les Travaux de l'Ecole des Sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain en 1900, un an avant son décès. Né à Anvers en 1876, V. COLLIN avait fait à l'intérieur du Maroc en 1899 un voyage d'études qui lui donna l'occasion de rencontrer le ministre de Belgique à Tanger (Nos Contemporains, pp. 292-293, Bruxelles 1909). En octobre 1897, Anspach avait fait la même réponse au ministre d'Allemagne à Tanger (D.A.A., doss. 13, Schenck au secrétaire d'Etat des Affaires étrangères à Berlin, 28 octobre 1897).

(27) V. COLLIN [2], p. 143. LÉOPOLD II se rendit effectivement, à bord de la *Clémentine* avec le baron SNOY notamment, à Tripoli de Barbarie, Tunis, Constantine, Alger et Oran, en avril-mai 1898. Cfr *Le Petit Bleu* du 6 avril au 17 mai 1898, et Léopold II en Tunisie, dans *La Libre Belgique* du 8 juillet 1935, ainsi que A.E.B., doss. n° 10.324.

Nous sommes prêt, quant à nous, à admettre avec COLLIN que LÉOPOLD II ne s'est pas rendu dans l'empire chérifien pour traiter « une affaire », et moins encore pour y négocier avec une autorité politique tel, par exemple, le ministre des Affaires étrangères...! Mais le journaliste paraît avoir été induit en erreur sur deux points. Tout d'abord, l'incognito du Souverain, à supposer qu'il eût fait sa croisière sous son pseudonyme habituel de comte de RAVENSTEIN, n'avait ni empêché la presse belge et étrangère de tenir l'Europe, jour après jour, au courant de ses déplacements (28), ni dispensé le Sultan de mettre une escorte à sa disposition (29). D'autre part, le roi des Belges a bien pu transformer en voyage d'information, d'observation et même d'étude ce qui, aux yeux de son entourage, devait être pur délassement. En veut-on une première démonstration extraite de la correspondance d'ANSPACH précisément :

(...) l'attention du Roi, lors de son passage à Mogador, a été vivement attirée par une production végétale spéciale aux environs de cette ville, je veux parler de l'arganier. Sa Majesté a témoigné à M. Johnston [vice-consul de Belgique] le désir de recevoir un mémorandum au sujet du bois d'Argan, le priant de le lui adresser par mon intermédiaire (30).

Une présomption supplémentaire découle du rapprochement que l'on peut établir entre la croisière royale de 1897 au Maroc et d'autres déplacements que LÉOPOLD II fit « pour se distraire » au début de la même année et aussi en 1898. Le voyage d'agrément qu'il réalisa en avril 1897 avec la princesse CLÉMENTINE ne l'a pas empêché de négocier la prise à bail de l'Erythrée. Et à bord de son yacht amarré dans le port de Gênes, le Souverain, après son retour du Maroc, en novembre 1897, aura — à propos des possessions italiennes qu'il convoite, — une entrevue

(28) Voir plus haut: les « Echos » du *Petit Bleu* entre le 19 septembre et le 12 octobre 1897, et plus bas: *Le Figaro* (Paris) du 28 octobre 1897, etc.

(29) Voir plus haut: les notes du baron R. SNOY.

(30) A.E.B., Af. 12. L'annexe à cette dépêche d'ANSPACH du 12 novembre 1897 doit être le memorandum en question qui manque au dossier et est resté au Palais. P. DAYE [4], p. 446, y fait allusion; assez plaisamment il a confondu l'argan et l'arar, un autre arbre, avec deux prétendues régions du Maroc. L'arganier, qui est propre au Sous, a l'aspect d'un olivier épineux. Entre Mogador et Agadir, il se présente en forêts massives. Le fruit en constitue une nourriture saine, et le noyau fournit une huile comestible et propre à l'éclairage. Cfr à ce sujet des extraits d'un rapport de WHETTINALL dans le *Recueil consulaire* de 1886, t. LVI, pp. 22 et 37.

avec le président du Conseil, le général DAL VERME (31). N'avait-il pas mis à profit la traversée du territoire français, le mois précédent, pour rencontrer le président FAURE et le ministre HANOTAUX? (32). En avril et mai 1898, il prendra encore occasion de ses déplacements « touristiques » pour avoir des entretiens avec FAURE à Nice et HANOTAUX à Paris, avec le résident général et avec le Bey à Tunis et, enfin, avec la Régente et le jeune roi ALPHONSE XIII à Madrid (33).

COLLIN reconnaît lui-même qu'on a pu « sans invraisemblance » rattacher la présence du Roi-Souverain à Las Palmas, l'une des Canaries où son yacht avait fait escale, au projet dont « il était beaucoup question » de créer dans l'archipel un sanatorium pour les Belges revenant malades du Congo. Sans faire absolument sienne cette hypothèse, le journaliste poursuit:

On a prétendu ensuite que LÉOPOLD II, désillusionné au sujet des Canaries, était allé chercher un emplacement plus favorable sur la côte marocaine dont le climat était unanimement vanté [2, p. 143].

Ce projet de fondation d'un sanatorium congolais avait, dès le 23 septembre 1897, été évoqué par une partie de la presse belge comme l'un des objectifs du voyage royal aux Canaries et au Maroc, on le sait. Un rapprochement avait aussitôt été établi, par ces mêmes journaux, avec la mission dont le Souverain avait, neuf ans auparavant, chargé le colonel baron LAHURE aux environs de ces régions: rechercher l'endroit propice à l'établissement d'un sanatorium. Ce qui ne laisse pas d'être assez étrange si l'on songe que cette mission était restée confidentielle: LAHURE lui-même était décédé depuis six ans, et son article du *Mouvement Géographique* de septembre 1889 n'en avait pas révélé les buts réels! En dehors de FOURCAULT et des collaborateurs du Roi,

(31) L. RANIERI, Les relations entre l'Etat indépendant et l'Italie, pp. 98 et 106 (Bruxelles 1959). Cette entrevue fit l'objet d'un rapport du comte de MONTHOLON, ministre de France à Bruxelles (25 octobre 1897), auquel HANOTAUX répondit le 5 novembre: « A ces questions semble se rattacher un projet nouveau qui consisterait à établir un sanatorium sur un point de la côte marocaine dont le roi des Belges demanderait la concession au Sultan » (A.E.F., série B, c. 33, doss. 4, 1897).

(32) Voir plus haut d'après les « Echos » du *Petit Bleu* des 8, 9, 10 et 11 octobre 1897.

(33) D'après les « Echos » du *Petit Bleu* des 12, 13 et 14 avril 1898, et 4, 5, 6 et 16 mai 1898.

évidemment liés par le secret, qui avait bien pu informer la presse et, par delà celle-ci, l'opinion publique ? (34)

La question du sort des agents de l'Etat indépendant, débilités par le climat équatorial, était, il est vrai, à l'ordre du jour depuis quelques mois. En mars 1897, un long communiqué de presse avait annoncé que

(...) un comité provisoire s'est formé à Bruxelles pour la création d'une Villa Coloniale, destinée aux Européens rentrant malades ou affaiblis du Congo.

Pour réunir les importants capitaux nécessaires, le président: le premier avocat général DE RONGÉ, et le secrétaire: le lieutenant Ch. LEMAIRE, suggéraient de constituer au plus tôt un grand comité de patronage, ainsi qu'un comité exécutif central à Bruxelles et des sous-comités exécutifs en province (35). Au mois d'août suivant, au palais des Académies, sous les auspices de la Société royale d'hygiène et de médecine publiques et dans le cadre du congrès d'hygiène et de climatologie du Congo, des spécialistes de plusieurs pays s'étaient penchés sur le même problème. La question du sanatorium avait été évoquée par les docteurs DRYEPONDT (membre du comité de la Villa coloniale précitée) et BOURGUIGNON, qui avaient conclu qu'à l'île San-Thomé on trouverait peut-être un emplacement favorable (36).

C'est à ces discussions que se référa le docteur Albert JULLIEN, au service de la Compagnie du chemin de fer du Congo, dès que *Le Petit Bleu* eut annoncé l'intention qui aurait motivé la croisière du Roi: créer aux Canaries ou au Maroc un établissement hospitalier à l'usage des agents européens en Afrique centrale,

(...) l'opinion fut unanime à condamner l'idée d'établir un sanatorium à une aussi grande distance du Congo... Pourquoi, étant si

(34) On doit avouer avoir pensé, à ce propos, à A.J. WAUTERS, qui en savait assez long comme le prouvent ses articles [40 et 50] sur « l'Etat du Congo et le Maroc ». Nous n'avons pas, par ailleurs, la moindre preuve que — en opposition ouverte avec la politique financière congolaise du Roi depuis 1892, — il se serait laissé aller à quelque indiscretion.

(35) *Le Congo Belge*, 2^e année, 15 mars 1897 (Bruxelles), pp. 67-68. Ce fut l'origine de la Villa Coloniale de Watermael. Cfr Dr DUREN, Historique de la fondation de la Villa Coloniale de Watermael, dans *La Tribune congolaise* (Bruxelles) des 8 et 15 février 1906, et la notice sur Mme GOFFIN DE RONGÉ dans *B.C.B.*, t. III, col. 371-372.

(36) 2^e journée du Congrès, 13 août 1897. Cfr *La Belgique coloniale*, 3^e année (Bruxelles), 5 septembre 1897, p. 427.

proche de l'Europe, retenir les convalescents aux portes de la patrie? La dépression morale, si néfaste aux débilités, ne pourrait que s'en accroître (...). Je suis cependant partisan d'un sanatorium; mais je voudrais qu'il fût installé à peu de distance du Congo, à l'île San Thomé, à Annobon, par exemple (...) (37).

Peu après, c'était au tour du docteur VILLERS d'examiner, au même point de vue médical, les conditions du choix de l'emplacement d'un pareil établissement. Selon lui, elles n'étaient remplies, sur la côte occidentale d'Afrique, que par Madère, l'archipel des Canaries et le littoral atlantique du Maroc à hauteur de Mogador. Mais, « avec les communications telles qu'elles existent », et compte tenu que « toute la côte marocaine est d'un abord difficile », y compris Mogador bâtie au bout d'une péninsule de sable et avec un mouillage sans profondeur, VILLERS estimait aussi l'empire chérifien trop éloigné du centre de l'Afrique. L'été brûlant des Canaries était de nature à empêcher la cure rationnelle des malades: sa préférence absolue allait donc à Madère! (38).

Quoi qu'il en soit de ces discussions techniques, on peut constater que l'idée était « dans l'air » de faire quelque chose au profit des victimes du climat congolais, au moment où le Roi quitta Ostende, à bord de son yacht, à la mi-septembre 1897. De là à affirmer que ce souci aurait inspiré le voyage du Souverain ou qu'il aurait tout au moins commandé certains de ses déplacements aux Canaries ou au Maroc, il y a une marge qui ne peut être franchie. Selon un rapport adressé à cette époque par le ministre d'Autriche-Hongrie à Bruxelles, rien n'aurait d'abord transpiré du but de LÉOPOLD II. Ce n'est qu'une semaine plus tard qu'une dépêche télégraphique, lancée de Madère, aurait appris en Belgique que le Roi manifestait l'intention d'y séjourner quelque temps. Les nouvelles postérieures du débarquement à Larache, des projets d'exploration à l'intérieur et de la visite à Tanger laissaient le diplomate parfaitement sceptique quant au caractère improvisé des déplacements royaux. A Bruxelles, confessait-il, on établissait, bien sûr, un rapport entre ceux-ci et

(37) *Le Petit Bleu* du 24 septembre 1897. Sur le docteur A. JULLIEN, voir la notice de M. COOSEMANS dans le t. IV de *B.C.B.*, col. 451-452.

(38) VILLERS, Quelques considérations sur le choix de l'emplacement d'un sanatorium, dans *La Belgique coloniale*, t. II, 19 décembre 1897, pp. 604-605.

le souhait déjà ancien du Monarque d'ouvrir un sanatorium pour les agents de ses possessions congolaises, mais la curiosité royale n'excluait pas, selon lui, d'autres objectifs que l'enrichissement des serres du château de Laeken (39).

3. *La France commence à s'inquiéter...*

Serait-ce en Belgique qu'aurait été lancée — postérieurement au départ du Souverain — l'idée que son voyage avait pour objectif la visite et l'acquisition éventuelle d'un terrain propice à l'érection d'un sanatorium? Dans cette hypothèse, les bureaux de la place du Trône seraient restés complètement étrangers à la diffusion de la rumeur. Car il faut noter que la mise au point de l'administration du Congo dont on a fait état au début de ce chapitre, était formelle en ce qui regarde le Maroc..., ou du moins pouvait être interprétée comme telle (40). Et que penser alors de l'affirmation de HANOTAUX selon qui le ministre de Belgique à Paris, le baron D'ANETHAN, l'aurait lui-même informé le 30 septembre, au cours d'une audience, que LÉOPOLD II avait l'intention d'ériger un sanatorium sur le littoral marocain? (41).

En réalité, les Français auxquels s'adressait surtout le démenti — ou la mise au point — de l'administration de l'Etat indépendant, l'accueillirent avec un scepticisme teinté d'ironie. Ce fut d'abord le tour de la presse... Sous la signature de Denis GUIBERT, *Le Figaro* avait été un des premiers à annoncer la croisière de LÉOPOLD II, à en rechercher le but et à conclure que le « projet d'établissement rêvé par le Souverain (...) sur les côtes marocai-

(39) KOZIEBRODZKI au comte A. GOLUCHOWSKI, ministre des Affaires étrangères à Vienne, Bruxelles 26 septembre 1897 (A.E.B., copies par Schlitter des dépêches de la légation d'Autriche-Hongrie à Bruxelles).

(40) L'affirmation que cette administration « n'a jamais songé à fonder sous une forme quelconque un sanatorium au Maroc » aurait été de nature à faire sourire ceux qui étaient au courant de l'affaire du cap Juby. Il est vrai qu'en 1888-1891 le Tekna n'était pas compris dans les frontières effectives de l'empire chérifien.

(41) Pour rappel, il s'agit d'une note de BOMPARD, directeur des consulats au Quai d'Orsay, intitulée: « D^{on} Politique - B^{on} d'Anethan - Sanatorium au Maroc - Note de la main du Ministre » (A.E.F., série B, c. 33, doss. 4 - Maroc - 1897).

nes » était de nature à provoquer de la part de certaines puissances européennes des objections et même de la défiance (42). Parmi les organes de presse belges, *Le Précurseur* d'Anvers s'était distingué par la fermeté de son démenti; l'humour dont il l'avait entouré provoqua cette répartie caustique de GUIBERT: « l'esprit belge s'est exercé à nos dépens avec la grâce légère qui le caractérise »!

D'après un second article du *Figaro*, LÉOPOLD II continuait à s'occuper du Maroc où il comptait même revenir. Sous le titre « nouveau voyage du roi LÉOPOLD », GUIBERT faisait état d'informations reçues d'un correspondant bruxellois que la mise au point de *L'Etoile Belge* n'avait pas convaincu:

Je vous ai annoncé que le roi des Belges négociait la cession d'un petit territoire au Maroc pour l'établissement d'un sanatorium. Comme toujours, la nouvelle a été démentie par les organes officiels de l'Etat libre. Or je suis en mesure de vous annoncer que le Roi se rendra encore une fois au Maroc avant la fin du mois. Il ira d'abord passer quelques jours à Villefranche et s'embarquera là pour Tanger. Il est même probable qu'il aura une entrevue avec le sultan Abdul-Aziz qui mettra une escorte à sa disposition (...).

Et le collaborateur du *Figaro* d'ironiser au sujet du « zèle très louable » que LÉOPOLD II manifestait à l'endroit des victimes du climat congolais. L'établissement d'un sanatorium n'aurait-il pu être traité par voie diplomatique ? Si le Roi-Souverain se déplaçait une seconde fois pour négocier, non plus la cession de quelques hectares, mais celle d'un petit « territoire », c'est que l'affaire lui paraissait suffisamment importante. Il s'agit de savoir, concluait GUIBERT, « si on doit, si on peut laisser la route libre » au roi des Belges (43).

Telle n'était pas non plus l'intention de HANOTAUX bien décidé dès cette époque à assurer à son pays le bénéfice de la pénétration européenne au Maroc. Mais il lui fallait au préalable s'assurer

(42) *Le Figaro* (Paris), 28 octobre 1897. D. GUIBERT était aussi directeur de *L'Observateur français*, un quotidien parisien, et d'un hebdomadaire: *L'Eclairer du Calvados* (Annuaire de la Presse, Paris 1895). En septembre 1895, LÉOPOLD II, venu à Paris pour congratuler le nouveau Président de la République F. FAURE avec qui il entretenait des rapports cordiaux, avait accepté une invitation de la direction de ce même *Figaro*: il y rencontra maintes personnalités politiques et autres (A.J. WAUTERS, [48], p. 132).

(43) *Le Figaro* du 23 novembre 1897, article repris intégralement dans *Le Soir* du 24 (édition A).

dans quelle mesure le projet qu'on prêtait à Léopold II correspondait réellement à ses plans africains. On l'a laissé entendre plus haut: il paraît exclu que le baron d'ANETHAN, ministre de Belgique à Paris, ait informé lui-même le chef du Quai d'Orsay, que ce soit le 30 septembre ou à toute autre date, de l'intention du Roi d'installer un sanatorium au Maroc pour les agents congolais malades. N'en déplaise la note de BOMPARD dont on a parlé plus avant, qui ne peut être que l'effet d'une interprétation erronée, sinon d'une assez inexplicable confusion! (44). Si nous nous référons à la correspondance échangée à ce sujet entre HANOTAUX et le comte DE MONTHOLON, ministre de France à Bruxelles, c'est l'article de GUIBERT dans *Le Figaro* du 23 octobre 1897 qui aurait attiré l'attention du Quai d'Orsay sur le projet marocain qu'on attribuait au roi des Belges. Mettant à profit la réponse que postulait un rapport de MONTHOLON qui avait rendu compte de la visite du général DAL VERME à Bruxelles, HANOTAUX y griffonna l'apostille que voici :

Demander à M. DE MONTHOLON s'il connaît la question du sanatorium au Maroc.

De fait, sa dépêche du 5 novembre priait ce dernier de communiquer au Quai d'Orsay tous les renseignements que la légation serait en mesure de recueillir à ce sujet (45).

C'est alors que le premier secrétaire D'ASSIER DE VALENCHES, en l'absence de DE MONTHOLON, fit auprès de l'administration de l'Etat indépendant du Congo la démarche dont il a été parlé en début de chapitre. Voici en quels termes D'ASSIER rendit compte à HANOTAUX de son entretien avec le chevalier DE CUVELIER :

(...) Le Secrétaire Général des Affaires étrangères n'est pas plus communicatif à cet égard (que le Secrétaire d'Etat de ce gouvernement). Interrogé par moi à titre officieux, il m'a affirmé qu'il ne connaissait rien de la question et que M. van Eetvelde n'en savait probablement pas davantage (...). Votre Excellence n'ignore pas que les autorités de l'E.I.C. ont pour habitude de s'enfermer dans une réserve absolue, notamment en ce qui a trait à l'action personnelle du Roi dans les affaires de son domaine africain (...).

(44) Pour rappel: cfr ci-dessus la note 43.

(45) A.E.F., série B, c. 33, doss. 4, 1897.

Le diplomate français eut alors recours à plusieurs « sources autorisées ». Leurs indications lui parurent concorder pour proclamer l'in vraisemblance des bruits colportés par la presse parisienne. D'après D'ASSIER, l'idée de créer un établissement sanitaire au Maroc serait assurément venue à LÉOPOLD II quelques années auparavant, mais il l'aurait abandonnée pour des considérations de nature assez diverse: défaut de salubrité du point choisi, répulsion qu'éprouveraient les malades à se laisser débarquer à mi-route de la Belgique et à faire au retour une étape obligatoire d'une utilité hygiénique contestable sur une terre presque sauvage, tout ceci sans oublier les difficultés d'ordre politique. Les informations du *Figaro* au sujet du prétendu projet royal en ces régions devaient, selon D'ASSIER, être considérées comme tout à fait fantaisistes, et il précisait que le correspondant bruxellois dont elles émanaient n'était autre que MADOUX, le directeur de *L'Etoile Belge* qui passait pour l'organe officieux du gouvernement de l'Etat du Congo.

Le plus plaisant — pour ne pas dire: le plus extraordinaire — c'est que, le 25 octobre, A. DE CUVELIER, s'étant rendu à la légation de France, déclara à D'ASSIER DE VALENCHES que le secrétaire d'Etat VAN EETVELDE

(...) aurait fort à faire s'il devait relever tous les bruits quelconques reproduits par la presse, qu'il se trouvait précisément que *L'Etoile Belge* avait inséré sur le même objet un démenti, il y a quelque temps déjà,

et il lui remit un exemplaire du journal! Le chargé d'affaires tint à s'assurer si ce démenti pouvait être considéré « comme de source officieuse », à quoi DE CUVELIER répondit par l'affirmative! A en croire D'ASSIER, MADOUX aurait donc inséré par ordre dans *L'Etoile Belge* les démentis de l'administration congolaise aux informations que lui-même fournissait au *Figaro* en qualité de correspondant personnel bruxellois! Au premier démenti qu'on a lu dans le numéro du 29 octobre, vint s'en ajouter un second, tout aussi formel, le 27 novembre, au sujet de l'intention prêtée au Roi par *Le Figaro* d'entreprendre sans tarder un nouveau voyage dans la Méditerranée. « Ce qui ajoute à la valeur de ce démenti, ajoutait le diplomate, c'est l'indisposition dont souffre actuellement le Roi et qui l'oblige à garder la chambre »: deux

grands dîners parlementaires avaient d'ailleurs été postposés, et l'on savait que LÉOPOLD II ne s'absentait généralement pas de Belgique pendant les fêtes de Noël. D'ASSIER se croyait donc le droit de rassurer HANOTAUX:

Selon toute vraisemblance le Roi sera retenu à Bruxelles jusqu'au 15 janvier prochain... Voilà de quoi faire languir ses prétendues négociations avec Abdul-Aziz (46).

La campagne de presse amorcée par les articles de GUIBERT dans *Le Figaro*, n'en fut pas pour autant interrompue. A titre d'exemple, voici quelques extraits d'un autre signé par l'explorateur et publiciste P. BOURDARIE que le récent Congrès colonial de Bruxelles avait mis en rapport avec des personnalités de chez nous:

Un certain nombre de Belges éprouvent quelques inquiétudes nées de la politique africaine suivie par le chef de l'Etat du Congo (...). Ils en viennent à se demander s'ils ne seront pas entraînés dans une voie où ils n'ont nulle envie de s'engager (...).

Déjà en 1894, pour les affaires du Haut-Nil, l'Etat du Congo a risqué gros jeu avec la France. Il court un plus grand danger aujourd'hui s'il prend pied sous un prétexte quelconque au Maroc. C'est à croire que le Roi (...) soit atteint de mégalomanie.

Le prétexte du sanatorium ne peut tromper personne en Europe. Il s'agit tout simplement de prendre pied sur la Méditerranée (...) pour le compte de l'Angleterre (47).

A en croire les officiers belges « distingués » et les « Congolais convaincus » dont BOURDARIE avait recueilli les confidences,

(46) D'ASSIER DE VALENCHES à HANOTAUX, 29 novembre 1897 (A.E.F., série B, c. 33, doss. 4, 1897). Précisons que le chargé d'affaires précité basait sa conviction sur des « sources autorisées » au nombre desquelles il se borne à citer le baron GOFFINET, secrétaire des commandements et confident de LÉOPOLD II, pour qui « le rêve un instant caressé du sanatorium marocain ne ferait nullement aujourd'hui l'objet des préoccupations du Roi ». HANOTAUX transmet le 7 décembre une copie de ce rapport à son collègue des Colonies LEBEAU, qui la retransmet le même jour au ministre de France à Tanger (A.E.F., série B, c. 33, doss. 4, 1897: « sanatorium belge au Maroc »).

(47) *Le Nord* du 25 novembre 1897. Paul BOURDARIE, secrétaire général de la Société africaine de France depuis 1894, avait participé en août 1897 au Congrès colonial international de Bruxelles et, au cours d'une audience privée, entretenu LÉOPOLD II des mesures de protection et de domestication de l'éléphant d'Afrique. Il a dispersé de nombreux articles — entre autres sur le futur Congo belge — dans *La Dépêche coloniale*, *La Politique coloniale*, *Le Correspondant*, etc. (CURINIER, Dictionnaire National des Contemporains, t. III, pp. 233-234, Paris s.d., et Les Archives Biographiques Contemporaines, t. II, pp. 142-143, s.l.n.d.).

seule la collusion de LÉOPOLD II avec ce pays pouvait expliquer son acharnement. Ils auraient même ajouté :

Le sanatorium au Maroc attirera sur l'Etat du Congo et sur la Belgique une action diplomatique de nature peut-être à diminuer considérablement le bénéfice moral des situations économiques prises par nous.

Et le publiciste français de conclure :

Le roi Léopold II se trompe évidemment s'il croit qu'en France nous ne sommes pas résolus à surveiller de près la marche des moindres événements africains. Nous avons la notion très exacte de tous nos droits et la conscience très nette des devoirs (...) contre les agissements de l'Angleterre. Et nous croyons que pour la tranquillité de l'Europe et pour le bien même de la Belgique et de sa colonie africaine, le roi Léopold devrait scrupuleusement se renfermer dans les limites du bassin du Congo. Il y a là un aliment suffisant, pour longtemps, à l'activité des Belges (48).

D'autres journaux français emboîtèrent le pas. Il était maintenant question d'une mainmise des Belges sur le Nord-Ouest de l'Afrique. Ce qu'y cherchait LÉOPOLD II, c'était une « colonie nouvelle », d'un climat inoffensif et moins éloignée de la mère-patrie. Le soupçon d'une alliance secrète avec l'Allemagne, derrière laquelle les convoitises de celle-ci se seraient dissimulées, accentuait l'hostilité de maints commentaires de cette presse contre le Souverain et les entreprises, supposées ou vraies, des Belges au Maroc.

Par contre, la plupart des journaux étrangers en entretenirent leurs lecteurs dans un esprit de détachement, sinon d'indifférence absolue. Ils se bornèrent souvent à reproduire sans autres commentaires les articles de la presse parisienne (49). Ceux du *Figaro* furent transmis régulièrement à l'Auswärtiges Amt par les soins des chefs de légation, accompagnés parfois de dépêches tout à fait rassurantes : ANSPACH lui-même, qui avait accompagné le roi des Belges, déclarait tout ignorer de prétendues négocia-

(48) *Le Nord*, 25 novembre 1897.

(49) Au sujet de la presse étrangère en relation avec la question qui nous occupe, on a consulté avec profit aux A.E.B. les dossiers : Indiscrétions de la Presse (Roi et Famille royale, 1891-1914, 8 vol.), n° 143, et Affaires du Maroc (1890-1914, 2 boîtes et 14 vol.), n° 149, ainsi que la farde n° 200 : Rapports Belgique-Maroc (1905). Des indications plus fragmentaires ont été fournies par les dossiers de presse de la section des Archives du Maroc et de la bibliothèque du Quai d'Orsay à Paris (0.48 A 33 et 34 pour les années 1892 à 1904).

tions diplomatiques au sujet d'un sanatorium belgo-congolais à fonder dans ces régions (50). Quant au Foreign Office, il fut tenu au courant par son représentant à Tanger, sir NICOLSON, des déplacements de Léopold II. Le débarquement à Larache était mis en relation avec les projets de chasse dans l'arrière-pays que l'on prêtait au Souverain. Pour le surplus, ANSPACH avait confié à son collègue britannique que Sa Majesté, qui voyageait d'ailleurs « in strict incognito », avait l'intention de visiter Grenade et de rembarquer à Malaga pour Marseille en faisant encore si possible une escale aux Baléares (51).

Au sein du monde diplomatique et de la presse internationale, les Français étaient seuls, somme toute, à considérer avec une attention vigilante et un peu inquiète les « projets » marocains de LÉOPOLD II. Que celui-ci œuvrât là-bas pour le compte de l'Angleterre ou celui de l'Allemagne, comme ils le laissaient volontiers entendre, n'avait guère d'importance. L'essentiel, aux yeux de Gabriel HANOTAUX, c'était le danger qu'une réalisation même partielle des plans royaux aurait impliqué pour le programme de pénétration économique et même politique au Maroc dont la France comptait bien s'assurer, dès 1897, le bénéfice exclusif dans un assez proche avenir. [21, t. IV, p. 421; 12, pp. 397 et suiv.].

Ce danger était-il réel? Le Quai d'Orsay, lui, y crut dans une certaine mesure, si nous en jugeons par l'échange de correspondance entre HANOTAUX et les légations de France à Bruxelles et à Tanger, ainsi que par la démarche de D'ASSIER DE VALENCHES auprès de l'administration centrale de l'Etat du Congo. De cette crainte des Français un publiciste belge ne tarderait pas à déduire, non sans quelque paradoxe, que

(50) D.A.A., doss. 13: Akten betreffend die Beziehungen Marokko's zu Belgien (film n° 37 des archives de l'Auswärtiges Amt aux A.E.B.). Il s'agit essentiellement des rapports des 28 octobre et 6 novembre 1897, le premier daté de Tanger, le second de Berlin. Le ministre d'Allemagne, SCHENCK, se conformait du reste à une tradition constante de la politique de son pays depuis 1870: encourager la vocation marocaine de la France avec le double avantage de la mettre en conflit avec l'Angleterre et de la détourner de l'Alsace-Lorraine (SAINT-AULAIRE [30], pp. 70 et 124-125).

(51) F.O. 99/347, rapports de sir NICOLSON au marquis de SALISBURY, Tanger 29 septembre et 2 octobre 1897. C'est par le vice-consul de Grande-Bretagne à Larache que NICOLSON avait été averti, le 26 septembre, du débarquement de LÉOPOLD II dans ce port.

(...) la possibilité d'une entreprise pareille exprimée par eux, est déjà une sorte de reconnaissance de la légitimité de notre expansion politique (au Maroc). (52).

Ajoutons que les prétendues révélations du *Figaro* paraissent n'avoir guère eu d'échos et surtout n'avoir pas jeté l'alarme dans les chancelleries des puissances qui s'étaient engagées en 1880 à Madrid à veiller à l'intégrité de l'empire chérifien.

4. *Sanatorium ou port de relâche pour la ligne Anvers-Matadi?*

Dans l'ignorance où l'on est de l'effet que firent sur le Roi la démarche diplomatique et la campagne de presse françaises, une seule chose peut être affirmée. LÉOPOLD II ne retourna pas au Maroc, si l'on excepte les quelques heures qu'il passera à Mogador et à Tanger lors d'une croisière en septembre 1900, à bord de son nouveau yacht l'*Alberta* (53). En avril-mai 1898, un autre voyage l'amènera à Alger et à Oran, à peu de distance de la frontière chérifienne sans qu'il ait cru devoir franchir celle-ci.

On voudrait une explication. Plusieurs d'ordre hypothétique viennent à l'esprit, car l'on peut admettre — à la lumière de ce qui va suivre — que le Souverain avait alors classé définitivement

(52) COLLIN [2], pp. 144-145. Bien qu'il affirmât non sans exagération « au Maroc nous [Belges] sommes en passe de jouer bientôt le premier rôle », COLLIN admettait qu'en aucun cas notre pays ne pourrait réellement occuper tel ou tel point du territoire chérifien. Aussi préconisait-il de préférence des négociations avec l'Espagne qui se débarrasserait sans difficulté ni regret de la région côtière d'Ifni. Pour la Belgique, le port de Santa Cruz de Mar Pequena remplirait un double but: donner la possibilité et le droit de s'étendre sur une partie du Maghreb et offrir à son commerce un établissement fructueux. Pour couvrir les premiers frais de la compagnie à charte qui (à l'instar des grandes sociétés coloniales britanniques) reprendrait à l'Espagne les charges de la souveraineté avant de se métamorphoser en Etat indépendant — comme l'avait si bien réussi l'Association Internationale du Congo, — il suffirait de détourner une partie du trafic qui prenait normalement la route de Mogador, vers le port de Santa Cruz, devenu par ailleurs l'escale idéale des navires de la Compagnie Maritime du Congo. On éviterait de la sorte « de procéder avec fracas, d'opérer une annexion dans les règles et de hisser le drapeau belge en l'appuyant de cent et un coups de canon » (pp. 158 et 172-176). L'ouvrage de COLLIN, ajoutons-le, eut une très large audience en France et y fut maintes fois commenté.

(53) MIÈGE [21], t. III, p. 340, et surtout F.O. 99/368, WHITE à SALISBURY, Tanger 27 septembre 1900. En 1905, cependant, LÉOPOLD II songea à se rendre une fois encore au Maroc !

le dossier de ses projets marocains. D'un côté: la mise au point de l'administration de l'Etat indépendant du Congo, diffusée le 29 octobre 1897 par l'officieuse *Etoile Belge* et confirmée officiellement le 25 novembre par A. DE CUVELIER au titulaire de la légation de France. D'autre part: les pourparlers entamés par LÉOPOLD II en personne, en 1896 et au printemps de 1897, pour la prise à bail de certaines possessions italiennes, et qui l'accaparèrent à nouveau dès son retour du Maroc, le 11 octobre. Grâce à L. RANIERI, nous sommes instruits des activités royales à cet égard en octobre et novembre 1897: le 7 ou le 8 de ce dernier mois, une ultime entrevue eut lieu, à bord de la « Clémentine » amarrée à Gênes, avec le général DAL VERME, et en octobre LÉOPOLD II adressa au négus d'Abyssinie une lettre personnelle lui proposant l'ouverture de relations avec la Belgique; de plus il reçut au Palais, en rapport avec les espoirs entrevus de ce côté, l'aventurier qui avait nom LÉONTIEFF (54).

Déjà l'année 1897 avait connu la révolte des Batétélas de l'avant-garde de l'expédition DHANIS à la frontière orientale du Congo, puis la victoire de CHALTIN à Redjaf et aussi d'autres événements aux conséquences plus ou moins importantes, y compris l'exposition internationale de Bruxelles et son prolongement colonial à Tervuren. L'année ne devait pas se terminer sans que le Roi-Souverain eût manifesté son intérêt pour la question des chemins de fer de Chine et fondé diverses sociétés congolaises (55). LÉOPOLD II avait beau être

(...) dominé par une imagination sans cesse au travail et dont l'activité excessive lui suggérait les projets

que STRAUCH jugerait plus tard les plus chimériques (56), il n'en devait pas moins se heurter, un jour ou l'autre, à des obstacles dont son obstination même ne pourrait venir à bout. Dans l'affaire du cap Juby, ce fut tout à la fois le manque de ressources suffisantes et le veto du Foreign Office. Dans le cas qui nous

(54) Les relations entre l'Etat indépendant du Congo et l'Italie, pp. 106, 109-111 (Bruxelles 1959).

(55) Voir notamment les derniers numéros du *Mouvement Géographique* de 1897, et (en ce qui concerne la mission d'Ursel-Fivé de 1898-1900 en Chine, préparée dès la fin de 1897) E. et M. VAN GRIEKEN, Les archives inventoriées du ministère des Colonies, pp. 23-24 (Bruxelles 1958).

(56) Lettre à A.J. WAUTERS, 1^{er} mai 1911, copie (A.E.B., papiers Strauch, Af. 1-13).

occupe — à supposer, bien entendu, que le Souverain eût poursuivi un but identique en entreprenant sa croisière au Maroc, — l'obstacle majeur a pu résider dans le faisceau des difficultés avec lesquelles il était aux prises en Afrique centrale. La révolte des Batétélas avait fait tache d'huile, et le Mahdisme constituait un autre problème économique et militaire redoutable.

Il est, par ailleurs, permis de se demander si les chances du Roi auraient été les mêmes du côté des autorités marocaines en 1897 qu'en 1888-1891, indépendamment du fait qu'il fallait désormais compter sur les influences britanniques, françaises et espagnoles qui s'exerçaient sous des formes diverses jusqu'à la Cour du nouveau Sultan. Assez symptomatique de l'évolution intervenue depuis quelque temps dans le vieil empire, était à cet égard ce qu'on a appelé l'affaire du *Tourmaline*.

Un ancien officier autrichien, GAYLING, qui s'était fait passer antérieurement à Fez pour le chargé d'affaires du roi imaginaire d'Araucanie-Patagonie, était revenu au Maroc, en mars 1897, sous le nom d'ABD-EL-KRIM BEY, en compagnie d'un sujet britannique, le major SALISBURY. Une société de Londres, le Globe Venture Syndicate avait chargé ce dernier de fonder, sur une concession prétendument acquise dans le Sous, une entreprise qui était avant tout une affaire de contrebande d'armes. Celles-ci avaient été déchargées par le bateau *Tourmaline* à Assaga, près d'Agadir, mais le garde-côte du Sultan, le *Hassani*, s'opposa à leur débarquement. Faits prisonniers, SALISBURY et l'un de ses compatriotes furent jugés par le tribunal anglais de Gibraltar et condamnés. Le troisième larron, GAYLING, alias ABD-EL-KRIM BEY, fut libéré par les soins de la légation d'Autriche et passa en Algérie d'où il fut expulsé en 1903 (57).

Quoi qu'il en fût des buts qu'aurait poursuivis le roi LÉOPOLD en ordonnant au commandant de son yacht de mettre le cap sur

(57) A.E.F., archives du consulat général et de la légation de France à Tanger, vol. 49, dépêches des 13 et 20 août et 6 décembre 1897. Voir aussi : J. CAILLÉ, Le chargé d'affaires au Maroc du roi d'Araucanie-Patagonie dans *Magazine de l'Afrique du Nord* (Alger), octobre 1952, et La petite histoire du Maroc (Casablanca et Rabat), 3^e série, 1954, pp. 109-115, ainsi que H. GREY, In Moorish captivity. An account of the *Tourmaline* expedition to Sus (Londres 1899) et P. GUILLEN [12], p. 398. Précisons encore que le *Tourmaline*, sous pavillon anglais, était parti d'Anvers le 13 décembre 1897 avec 5000 fusils et un million de cartouches !

Madère, les Canaries et le littoral du Maroc, il faut avouer qu'il n'était guère dans ses habitudes d'engager lui-même des négociations... Nombreux étaient, à cette époque, les émissaires qu'il aurait pu utiliser à cet effet: non seulement parmi les membres de ses Maisons militaire et civile et le personnel diplomatique — par exemple: Ed. ANSPACH qui, ministre à Tanger, l'accompagna dans ses déplacements au Maroc, — mais également à l'administration centrale de l'Etat indépendant et au sein de l'armée!... La présence sur place du Souverain, dans le cas de négociations directes, aurait, semble-t-il, constitué un inconvénient plutôt qu'un atout, comme l'a prouvé la campagne de presse entamée par *Le Figaro* dès l'apparition de la « Clémentine » à proximité du littoral du Maghreb. Trop connue était, à cet égard, l'habileté du Roi dans le choix présumé des moments et des buts de ses voyages:

Il n'est pas un des déplacements qu'il s'est imposés depuis ces dernières années qui n'ait servi les secrets desseins de sa politique; (...) son yacht est le plus merveilleux instrument de diplomatie qu'un souverain d'Europe ait actuellement à sa disposition

écrit GUIBERT en 1898 (58).

Sous cet angle, la déclaration d'ANSPACH au journaliste COLLIN paraît justifiée: « ce voyage n'avait absolument aucune signification politique »; le Roi n'aurait pu, en si peu de temps, traiter d'une affaire avec le Maghzen qui traditionnellement n'est jamais pressé. [2, p. 143] Mais l'intérêt que LÉOPOLD II prend aux installations des divers points de débarquement où il fait successivement escale: Mogador, Mazagan, Larache et Casablanca (59), est assez caractéristique. Il rappelle l'un des objectifs essentiels poursuivis, d'après ses instructions, par LAHURE et FOURCAULT au cours de leur mission au Tekna en 1888. Si l'on y ajoute les observations royales au sujet de l'opportunité de relier par chemin de fer ces ports et surtout Mogador aux trois capitales de l'empire, et ses remarques quant aux excellentes recrues que le Congo trouverait éventuellement dans ces régions et à la mise en valeur possible de celles-ci, on est tenté de se poser

(58) *Le Figaro*, 13 août 1898 (article de Guibert: « Le Yacht du roi des Belges »).

(59) Notes du baron Raoul SNOY, officier d'ordonnance qui, on le sait, accompagna le Roi au cours de cette croisière.

la question que le colonel STINGLHAMBER a, pour sa part, résolue de manière affirmative: le Roi-Souverain cherchait-il

(...) à acquérir une partie de la côte du Maroc pour y établir une escale pour les bateaux du Congo? (60).

Simple présomption, disons-le nettement, puisqu'aucune précision particulière n'a pu être extraite soit de la correspondance diplomatique, soit des notes du compagnon de croisière de LÉOPOLD II! Nous ne nous croyons pas pour autant le droit d'exclure l'hypothèse que le Roi-Souverain a voulu faire de sa croisière de septembre-octobre 1897 un voyage d'étude préalable à des négociations qu'il songeait peut-être à confier à Edouard ANSPACH. Nous sommes, toutefois, assuré qu'elles ne furent pas entamées du vivant de celui-ci (61). Il se serait alors agi — le conditionnel continue, en effet, à s'imposer — d'un petit territoire côtier: sorte de protectorat abandonné au Souverain de l'Etat indépendant, où les bateaux de la ligne du Congo auraient pu faire escale et certaines entreprises belges trouver, grâce à la construction de voies ferrées, une base de départ pour la conquête du marché marocain... (62).

Quant au sanatorium pour les agents revenus handicapés de l'Afrique centrale, il semble avoir joué dans cet épisode un rôle plus effacé que lors des pourparlers de 1888-1891 à propos du cap Juby. Mobile secondaire de la croisière de la « Clémentine » au Maroc, justification ou manière d'alibi? Nous serions tenté de nous attarder davantage à cette hypothèse, si l'évocation de ce problème sanatorium au Maroc avait été le fait exclusif du Roi et de l'administration centrale de l'Etat du Congo. Or il n'en fut rien, si nous en croyons le démenti formel de VAN EETVELDE... Les « responsables » doivent donc être recherchés, semble-t-il, du côté des journalistes, belges et étrangers, qui alertèrent certains gouvernements et en particulier la France... En saurons-nous jamais d'avantage sur ce point?

(60) Article sur Léopold II Yachtman, dans la *Revue de la Ligue Maritime Belge*, 1934, p. 158.

(61) ANSPACH mourut à Tanger le 16 février 1902.

(62) Quand le publiciste Alph. DE HAULLEVILLE [8, p. 139, n. 1] déplorait en 1898: « nous avons perdu l'occasion de nous établir sur un point de la côte du Maroc », songeait-il aux pourparlers entamés par LAHURE au Tekna ou à une tentative plus récente ?

II

AUTOUR D'UN PROJET ROYAL DE SANATORIUM

1. *Léopold II a-t-il acquis des terrains au cap Spartel?*

Parmi les points restés mystérieux de la croisière de LÉOPOLD II aux Canaries et au Maroc en 1897, il en est un qui est de nature à intriguer particulièrement la curiosité. C'est le plan qu'aurait conçu le Souverain — pour les paquebots se rendant du Congo à Anvers — d'une escale à Tanger dont

(...) auraient profité nos compatriotes débilités par le climat africain, (...) devenus pensionnaires d'un sanatorium qu'il se proposait d'édifier dans les environs de ce port (1).

De ce plan dont l'historiographe maritime A. DE BURBURE eut jadis connaissance par le colonel G. STINGLHAMBER, décédé également depuis plusieurs années, nous n'avons trouvé nulle confirmation dans les écrits de cet ancien officier d'ordonnance du roi LÉOPOLD II (2), dans les notes laissées par le baron SNOY qui accompagnait, on le sait, le Monarque dans ses croisières ni dans la correspondance des chargés d'affaires et agents consulaires de Belgique au Maroc. Il subsiste pourtant deux traces au moins du début d'exécution de ce plan royal qu'aurait pu être l'achat — vrai ou supposé — d'un domaine congolais dans les environs de Tanger.

Selon une correspondance adressée des Canaries au journal anversois *Le Précurseur* et publiée sous forme de résumé par d'autres gazettes en avril 1898, le but de la croisière de

(1) DE BURBURE [6, p. XXVI] et [7, p. 11]. Pour les précisions géographiques, voy. RECLUS [26], XI/2, p. 711.

(2) STINGLHAMBER n'entra qu'en 1904 au service personnel de LÉOPOLD II. Jusqu'à présent, les papiers et notes qu'il a laissés n'ont pas été accessibles aux chercheurs.

LÉOPOLD II en Afrique septentrionale — au sujet duquel la presse française avait tant épilogué — était désormais connu :

Le Roi a fait au Maroc l'acquisition d'un domaine de 23 000 hectares dont la mise en valeur sera confiée à des Belges (3).

A la même époque, avant juillet 1898 en tout cas, le publiciste belge Désiré VERVAET qui signait ses livres et articles du pseudonyme Henri MARTEL, diffusait une *Etude pratique sur les colonies anciennes et modernes* où l'attention de nos industriels et de nos commerçants était attirée sur le Maroc,

(...) ce superbe pays (...) que notre Roi a visité à diverses reprises. Dans un récent voyage fait au commencement de cette année, notre Souverain a acquis au Maroc, dans la partie la plus belle et la plus salubre, un vaste terrain d'environ trente mille hectares et susceptible d'être considérablement agrandi. Là, Léopold II veut établir un sanatorium (...) (4).

D'après les informations obtenues du colonel STINGLHAMBER par DE BURBURE, il s'agissait bel et bien de l'achat d'un terrain de 23 000 hectares — 96 milles carrés, — sur lequel le Roi-Souverain comptait élever les bâtiments d'un sanatorium, à une portée de fusil de Tanger et à deux lieues du cap Spartel [7, p. 11].

Ce cap forme l'extrême pointe nord-occidentale du continent africain. Au dessus de lui s'élève la montagne de Spartel, le Tarf ech-Chakr des indigènes, haute de 314 mètres. Le cap Spartel est l'ancien promontoire Ampelousien, la Pointe des Vignes. De la contrée qui l'entourne, proviennent aujourd'hui encore les meilleurs raisins du Maroc; l'on a trouvé de très grands ceps dans la terre quand on a établi les fondations du phare qui éclaire l'entrée du détroit depuis 1865 !

A cinq kilomètres au Sud du cap, une saillie rocheuse borde la côte. C'est là que les guides montraient naguère une caverne qu'ils disaient être la « grotte d'Hercule » déjà mentionnée par les anciens: « agrandie par les carriers qui viennent y tailler des pierres meulières, elle s'arrondit en voûtes et se prolonge au loin sous le rocher » [26, t. XI, 2^e partie, p. 670]. Or, d'après DE BURBURE encore, le territoire acquis par LÉOPOLD II contenait

(3) *Le Courrier de Bruxelles*, 15 avril 1898.

(4) H. MARTEL [20], p. 345. On remarquera que, selon lui, le Roi se serait rendu une nouvelle fois au Maroc au début de 1898, ce qui nous paraît totalement exclu! Cfr également deux articles de *La Belgique Militaire*: Les voyages du Roi (1^{er} mai 1898, pp. 529-530) et Le sanatorium de Tanger (8 mai 1898, p. 581).

précisément « les fameuses grottes d'Hercule datant de l'époque romaine, et des carrières de pierre ».

En l'absence de voies de communication, le Souverain aurait fait entamer, en mai 1898, les travaux préliminaires d'une route macadamisée qui, partie du futur sanatorium, devait aboutir au port. Il s'agissait de permettre le transport des matériaux indispensables à la construction et, plus tard, celui des pensionnaires belges, malades et blessés. Afin de « se concilier la faveur des Marocains », le Roi leur aurait promis d'élever, une fois les bâtiments hospitaliers terminés, un phare « pour remplacer celui qui existait à cette époque » [6, p. XXVI] (5).

Quoi qu'il en soit de l'ampleur réelle ou supposée des travaux envisagés par le Roi, ceux-ci auraient été brusquement arrêtés pour des causes qui n'ont pas été élucidées. Ces causes n'auraient-elles pu avec beaucoup de vraisemblance se rattacher à la guerre hispano-américaine? Les hostilités avaient éclaté le 25 avril 1898 et, dès le début de mai, les bateaux de la ligne Anvers-Congo cessaient provisoirement de faire escale à Las Palmas (6).

Pour ce motif ou pour un autre, on ne parla plus du sanatorium congolais au cap Spartel. En avait-il été réellement question autre part que dans l'imagination d'un correspondant de journal belge aux Canaries? On est assez tenté de le croire en relisant ces lignes qui pourraient bien avoir été suggérées à Henri MARTEL par une très haute personnalité. Celle-ci l'aurait reçu en audience pour le féliciter d'avoir répondu à la « question mise au concours par le Roi » sur les avantages politiques et économiques que les principaux peuples, anciens et modernes, ont retirés directement ou non de leurs dépendances d'outre-mer:

(...) Il est peu probable que l'intention du Roi [au Maroc] se borne à la création de ce sanatorium; la grande étendue des terrains acquis fait supposer davantage. Et nous croyons que le jour n'est pas loin où Léopold II ouvrira là-bas une nouvelle colonie moins vaste que le Congo, mais non moins riche ni moins fertile et jouissant du plus agréable climat que l'homme puisse rêver... [A nos industriels et commerçants] (...) le Roi ne vient-il pas en quelque sorte de montrer

(5) Parmi les projets d'initiative espagnole soumis en 1897 au Conseil sanitaire figurait la construction d'une route jusqu'au phare (A.E.F., série B, c. 30).

(6) *La Belgique coloniale*, III^e année, 8 mai 1898: *Le Mouvement géographique*, même date, col. 243.

le chemin du Maroc? Et l'œuvre qu'il est en voie d'entreprendre là doit attirer leur attention et celle de nos capitalistes [20, p. 345] (7).

Assez troublant, pourtant, nous paraît un extrait de l'interview qu'accorda à un journal bruxellois en juillet 1898 le docteur DESCAMPS, spécialiste des maladies tropicales qui s'était rendu aux Canaries pour étudier sur place la possibilité et les conditions de l'aménagement d'un sanatorium dont on va parler bientôt. A une question de son interlocuteur, d'ailleurs posée sous la forme positive: « on dit que le Roi aurait l'intention de construire au Maroc un établissement où les Belges, revenant du Congo, pourrait refaire leur santé », le médecin répondit:

Je sais de bonne source que le Roi cherche, en effet, un moyen de porter remède à la mortalité causée dans les rangs de nos explorateurs belges par le climat africain, mais je puis vous assurer également que LÉOPOLD II n'a aucun projet de ce genre au Maroc (8).

Plus curieuse encore est la réponse du baron VAN EETVELDE, secrétaire d'Etat du Congo, à une démarche faite auprès du chevalier DE CUVELIER, de l'administration des Affaires étrangères de cet Etat, par V. GODEFROID, le secrétaire du prince ALBERT. A celui-ci venu s'informer s'il était question d'un sanatorium à fonder à Tanger ou à Madère — auquel cas il remettrait la pétition d'un sous-percepteur des postes de Floreffe désireux d'y obtenir un emploi, — VAN EETVELDE fit répondre nettement: « Il n'est pas question de sanatorium à fonder ou à encourager ». C'était aussi en juillet 1898.

Voilà qui nous autorise, semble-t-il, à clore le débat ouvert dans les pages précédentes. LÉOPOLD II a-t-il effectivement songé alors à créer sur un point quelconque de la côte marocaine le sanatorium congolais qu'il était disposé en 1888-1891 à faire édifier au cap Juby? C'est loin d'être formellement établi dans l'état actuel de nos sources d'information!

(7) Cet ouvrage constituait, en effet, la réponse de D. VERVAET à la question mise au concours par LÉOPOLD II en 1897.

(8) *La Réforme*, 10 juillet 1898.

(9) Le bref compte rendu de la visite du secrétaire du prince ALBERT, rédigé par le baron DE CUVELIER pour VAN EETVELDE, porte la date du 5 juillet 1898. La réponse écrite de ce dernier pour DE CUVELIER est sanctionnée par son paraphe. Archives africaines du M.A.E.B., A.E. 44 (France: sanatorium au Maroc, 1897).

2. *Un plan de station hivernale au cap Ceuta*

On doit, cependant, encore signaler ici qu'en mars et avril 1899 le Roi-Souverain attacha un très vif intérêt au projet de Jules NAGELMACKERS directeur général de la Compagnie internationale des Wagons-Lits, de fonder une station hivernale à Ceuta avec établissement éventuel de voies ferrées pénétrant à l'intérieur du Maroc. Selon toute apparence, c'est Joseph DE VOLDER, vice-président du Comité supérieur du Congo, qui avait encouragé l'homme d'affaires liégeois à s'en ouvrir à LÉOPOLD II. Dès le 22 mars, celui-ci mandait en effet à DE VOLDER :

J'ai vu aujourd'hui (...) M. Nagelmackers (...). Je l'ai vivement encouragé à entreprendre l'exploration [en l'assurant] (...) que la concession une fois obtenue, on verrait que l'argent serait facilement réuni (...) (10).

Tiburce MORISOT, l'actif secrétaire de NAGELMACKERS, se trouvait déjà sur place, et sa première dépêche disait merveille du site et du climat de Ceuta qui se prêteraient fort bien à la station envisagée à condition, toutefois, d'intéresser Tetouan et Tanger à ce projet. Bien sûr, importantes seraient les difficultés à surmonter et surtout les dépenses à engager, mais elles n'excéderaient pas la puissance des capitalistes belges. Le rapport moins sommaire qu'on attendait de MORISOT, serait examiné en commun par J. DE VOLDER, devenu administrateur de la Société d'Etudes des chemins de fer en Chine, et par NAGELMACKERS, qui était également désireux de connaître les grandes lignes du projet et les concours financiers qui pourraient être acquis à l'entreprise: double motif pour lequel des instructions royales ou une audience à Laeken étaient souhaitées par DE VOLDER qui voulait savoir dans quelle mesure il pouvait s'engager (11).

Au cours de l'entretien que ce dernier eut avec LÉOPOLD II le 7 avril, il dut être question du contenu des trois premières lettres

(10) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 3, le Roi à DE VOLDER, Laeken 22 mars 1899 (minute autographe). Sur les représentants les plus intéressants de la famille NAGELMACKERS et leurs réalisations de 1747 à nos jours, voy. *Nagelmackers Fils & Cie. Société en commandite simple*, brochure non paginée (Liège s.d.).

(11) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 4, DE VOLDER au Roi, 23 mars 1899. NAGELMACKERS qui, au sortir du château de Laeken, s'était rendu le 22 chez DE VOLDER, tenait ce dernier par télégrammes au courant des nouvelles de Ceuta.

que MORISOT avait expédiées de Gibraltar, d'Alicante et de Murcie, respectivement les 23, 27 et 28 mars 1899 et dont NAGELMACKERS avait retransmis les copies à DE VOLDER. Quelques brefs extraits permettront de juger de leur intérêt :

(...) Je ne puis pas croire que des gens sérieux aient pensé à Ceuta dans le sens indiqué par la note que vous m'avez remise, et soient allés jusqu'à nous demander d'y faire une reconnaissance sans avoir pris la peine de jeter les yeux sur une carte (...). En supposant que Ceuta pût être mise par voie ferrée en rapport avec l'intérieur, quelle serait l'étendue de la concession à demander (...). Le mieux serait, selon moi, de chercher la constitution d'une espèce de *Chartered Company* pour l'exploitation des territoires espagnols (...).

(...) Le siècle prochain sera celui de l'Afrique... Ceuta, s'il est accessible, sera relié au Congo (...). Il faut de gros capitaux (...) qui peuvent être plus tard centuplés si, à côté de Ceuta forteresse, se fonde Ceuta ville et port de mer (...) (12).

(...) Il n'y a donc que la Compagnie chartée de Ceuta qui pourrait faire l'affaire. Elle battra pavillon espagnol (...); on trouverait moyen d'y faire coopérer la France pour sauvegarder ses intérêts algériens, l'Etat du Congo se réserverait une grosse part et (...) les Anglais achèteraient les actions... (13).

Empêché par une forte grippe de rejoindre NAGELMACKERS à Paris pour s'entretenir avec lui de leur plan commun, DE VOLDER dut se borner à lui écrire pour demander

(...) si la Compagnie des Wagons-Lits acceptait définitivement d'entrer dans la société d'études (envisagée) et pour quel chiffre, étant entendu que, le cas échéant, les négociations s'engageraient sous le nom de la Compagnie des Wagons-Lits et qu'elle prendrait une part active à la direction des études (14).

Tout en annonçant son retour à Bruxelles et en y fixant rendez-vous le 17 avril à DE VOLDER. NAGELMACKERS avait tenu à préciser qu'il croyait inutile de fixer dès à présent à 75 ou 100 000 F le capital de la société d'études, ce qui lui paraissait insuffisant pour examiner sérieusement le tracé éventuel d'un chemin de fer et trop élevé pour vérifier simplement les données

(12) A.P.R., doss. Chine 245, doc. I, J. NAGELMACKERS au Roi, Paris 5 avril 1899, annexe I: MORISOT à NAGELMACKERS, Gibraltar 23 mars 1899. Les passages soulignés l'ont été par nous.

(13) *Idem*, annexe 2: MORISOT à NAGELMACKERS, Murcie 28 mars 1899. C'est nous qui avons souligné le passage le plus caractéristique.

(14) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 6, DE VOLDER au Roi, 15 avril 1899.

fournies sur place par MORISOT. Il était prêt, quant à lui, à souscrire le cinquième des 50 000 F nécessaires pour faire face aux premiers frais d'études préliminaires, après quoi il faudrait décider si une concession devait être demandée aux Espagnols... Dans l'affirmative, DE VOLDER se déclarait prêt à amorcer les négociations lors d'un prochain voyage à Madrid (15). Mais l'affaire en resta là — du moins si nous en croyons l'absence d'une information postérieure au Palais du Roi, — et jamais plus il ne semble avoir été question de la station hivernale de Ceuta!

3. *Quand le Roi est-il revenu à son projet de sanatorium?*

Qu'il se soit agi du cap Juby ou Spartel, de Madère ou des Canaries, toujours on a pu constater que le projet, prétendu ou réel, de sanatorium à édifier pour les agents revenus malades du centre de l'Afrique, se trouve lié à une escale possible des bateaux de la ligne Congo-Belgique. Ce projet, on l'a dit, retenait depuis 1897 au moins l'attention des milieux coloniaux et médicaux. Il n'est pas douteux, par ailleurs, que l'administration de l'Etat du Congo et le Souverain lui-même étaient justement alarmés des vides considérables que le climat équatorial creusait au sein des effectifs militaires et civils au travail là-bas... C'est à l'ensemble de ces initiatives — amorcées sans succès ou restées sur le plan de l'imagination, voire de la propagande, — que faisait allusion le docteur DESCAMPS lorsqu'il rappelait

(...) le projet conçu depuis longtemps d'établir à une des escales du retour du Congo un sanatorium dans lequel seraient hébergés et soignés les Européens revenant malades (16).

Mais c'est parce que ces initiatives étaient restées sans résultat et que, sous cet angle, le voyage du Roi aux Canaries et au Maroc en septembre-octobre 1897 n'avait pas porté les fruits que d'aucuns en attendaient, qu'on put probablement lire les quelques lignes que voici dans *Le Mouvement géographique* :

Il est question d'installer un sanatorium à Las Palmas, en faveur des Belges qui doivent réparer leur santé compromise par le climat

(15) *Idem.*

(16) « Choses du Congo. La villa coloniale. Le projet belge », article de *La Réforme* du 10 juillet 1898.

congolais. Un médecin bruxellois, savant bactériologiste, grâce à l'intervention de philanthropes s'intéressant à l'œuvre coloniale, compte se rendre à Las Palmas pour y procéder à l'installation de ce sanatorium.

L'emplacement, les plans, tout serait déjà arrêté. On construirait une sorte d'hôpital libre avec cent chambres (17).

L'archipel des Canaries demeurant l'escale de la ligne de navigation entre Anvers et Matadi, l'idée était donc naturellement venue d'installer à proximité un sanatorium. Deux choses, bien sûr, sont de nature à nous étonner dans ce communiqué assez imprécis. Qui sont les philanthropes dont il y est parlé? Le fait que nulle mention n'est faite d'un patronage du Roi autorise-t-il à exclure son intervention dans cette affaire? Quoi qu'il en soit du caractère prématurément optimiste de l'ultime paragraphe (ni à Las Palmas ni à Ténériffe il n'y aura jamais d'hôpital belge pour les coloniaux!), il est certain que LÉOPOLD II n'avait pris aucune initiative en ce sens, d'autant plus qu'il semblait avoir conservé une impression peu favorable de sa brève escale à Las Palmas en 1897. Tout ceci ressort clairement de l'interview accordée en juillet 1898 par le docteur DESCAMPS. Rentrant des Canaries où il avait étudié sur place les conditions de l'aménagement d'un sanatorium, celui-ci avait déclaré:

(...) nous espérons, nous les promoteurs, que lorsque LÉOPOLD II connaîtra exactement nos projets, il ne nous refusera pas son concours (18).

Cinq jours plus tôt — l'affaire du cap Spartel nous l'a appris, — le secrétaire d'Etat VAN EETVELDE avait répondu d'une manière générale qui valait pour tous les lieux où la presse avait successivement placé l'hôpital pour les coloniaux: « il n'est pas question de sanatorium à fonder ou à encourager ». Voilà qui suffit à expliquer, pensons-nous, les avatars d'un autre projet de sanatorium congolais aux Canaries — à Ténériffe, cette fois, — qui vit le jour en 1898 également, et dont le promoteur était Eugène FICHEFET, député de Bruxelles, entrepreneur de travaux publics et

(17) 19 décembre 1897, col. 610.

(18) *La Réforme*, article cité du 10 juillet 1898. On se bornera à rappeler que plusieurs des collègues du docteur DESCAMPS s'étaient prononcés, au Congrès d'hygiène et de climatologie du Congo à Bruxelles en août 1897, pour l'île San-Thomé, et que le docteur VILLERS avait justifié son choix de Madère en alléguant que l'été brûlant des Canaries entraverait la cure des malades !

administrateur de sociétés coloniales (19). Ce projet — dont nous n'avons à parler que pour mémoire, puisqu'il n'a pas le Maroc pour cadre, — mit sept ans à se préciser en dépit du dévouement du secrétaire général, le publiciste Alph. CARPENTIER, et du docteur Louis REQUETTE, médecin du corps des sapeurs-pompiers de Bruxelles. En 1904, des personnalités telles que LAMBERMONT, BEERNAERT, le général DONNY, les colonels A. THYS et G. FIVÉ, les majors L. HANEUSE et L. CHALTIN, WAROCQUÉ, et les docteurs THIRIAR et TACQUIN joignirent leur patronage et leur appui à ceux de la Croix Rouge de Belgique. Les premières souscriptions furent celles des comtes DE MERODE-WESTERLOO et J. D'OULTREMONT, d'Ernest SOLVAY, de Sam WIENER (20), des frères EMPAIN et d'Edmond PICARD. Un emplacement fut choisi, d'un climat à la fois reposant et vivifiant: la vallée de l'Orotava. Le 29 octobre, il fut annoncé que la première pierre des bâtiments y serait posée par LÉOPOLD II lui-même en présence du roi d'Espagne, ALPHONSE XIII, qui avait manifesté son intérêt pour l'œuvre en cédant gracieusement le terrain nécessaire... Mais, en mars 1907, le comité fut dans l'obligation de diffuser un communiqué: il n'avait pu « obtenir des concours financiers suffisants pour la réalisation du but qu'il poursuivait », et il venait en conséquence de prendre la décision de

(...) renoncer à poursuivre sa tâche et de faire la liquidation qui permettra de restituer aux généreux donateurs leurs souscriptions personnelles (21).

L'assemblée générale du 21 mars suivant mit un terme définitif à l'activité du comité et à son projet de sanatorium à Ténériffe...

Nombre de personnalités de l'entourage du Roi, on le constate, avait apporté à ce projet leur adhésion, et d'autres contribuèrent financièrement à lui donner un début de réalisation. Mais où trouver trace d'une intervention de LÉOPOLD II lui-même, de

(19) Une notice lui a été consacrée dans *B.C.B.*, t. V, col. 321-322.

(20) Avec le colonel THYS et le docteur THIRIAR, c'étaient là quatre membres-fondateurs de l'Association africaine et congolaise de la Croix Rouge, mais celle-ci semble — contrairement à la Croix Rouge de Belgique — n'être pas intervenue !

(21) A. CARPENTIER, *Œuvre belge pour la création d'un sanatorium à établir à Ténériffe* (Bruxelles 1905); *Le Congo. Moniteur colonial*, t. I, 1904: 7 février, 26 juin, 31 juillet, 7, 21 et 28 août; t. II, 1905: 15 janvier, 9 avril, 29 octobre et 12 novembre; t. III, 1906: 18 février, 29 avril et 5 août; t. IV: 17 mars 1907, et *Mouvement Géographique*, 1905, col. 34, etc.

l'administration centrale de l'Etat indépendant du Congo ou de la Croix Rouge africaine? Le nouveau comité formé au début de 1904, s'était assuré « paraît-il, l'appui du Roi » (22). Un communiqué postérieur fait part de l'espoir que nourrit ce comité

(...) de voir un jour le sana placé entièrement sous l'égide de l'Etat indépendant (23),

but en vue duquel il estime devoir soumettre au Roi les plans du futur établissement conçu sur le modèle de l'hôpital de la Croix Rouge congolaise à Boma (24). Dans quelle mesure l'opinion publique, à laquelle maints appels avaient été faits pour obtenir des souscriptions, a-t-elle été induite en erreur sur les intentions royales par des articles de revues qui opposent précisément Ténériffe et la côte marocaine?

Le Roi-Souverain — dans ses voyages aux Canaries, à Madère et sur les côtes du Maroc, — a apprécié personnellement tous les avantages qui militent en faveur de l'adoption des îles Canaries et, en particulier, de l'île de Ténériffe — escale régulière du service Anvers-Congo, comme lieu de cure pour les malades et les convalescents retour d'Afrique équatoriale.

Le Maroc présente à certaines époques de l'année des inconvénients graves résultant de la température trop élevée et des vents violents soufflant du Sahara, le climat n'est favorable que de mai à novembre seulement (25).

Qu'il s'agisse de Las Palmas ou de Ténériffe, nous penchons nettement pour l'hypothèse que LÉOPOLD II n'était pas décidé à intervenir pécuniairement, à cette époque en tout cas, dans les frais de création d'un sanatorium (26). Rappelons une fois encore la réponse du baron VAN EETVELDE en juillet 1898: « il n'est pas question de sanatorium à fonder ou à encourager ». Cet avis catégorique se justifie également pour les années postérieures, semble-t-il, puisqu'à l'entrefilet du *Mouvement géographique* de l'été 1905:

(22) *Le Congo*, 26 juin 1904, p. 4.

(23) *Le Congo*, 31 juillet 1904, p. 2.

(24) *Le Congo*, 21 août 1904, p. 6.

(25) *Le Congo*, 26 juin 1904, p. 4.

(26) C'est exprimé de manière plus évasive l'avis des deux survivants du « comité médical pour le sanatorium de Ténériffe », présents à l'assemblée générale du 11 janvier 1905 et que nous avons eu l'occasion d'interroger: le docteur Joseph MEYERS (décédé en janvier 1963) et son confrère Arthur TACQUIN dont il sera parlé plus loin.

On annonce que le Roi-Souverain se propose d'aménager au Cap Ferrat, sur la Méditerranée, un sanatorium où seraient reçus les agents de l'Etat indépendant du Congo dont la santé aurait été éprouvée en Afrique (27),

succédera un démenti laconique:

Il est inexact qu'on songe à créer un sana pour les Africains à la côte d'Azur (28).

En réalité, LÉOPOLD II commençait à envisager, mais de manière assez imprécise, d'y ouvrir un sanatorium pour les agents du Congo comme le prouve le témoignage suivant du baron VAN DER ELST. Les ministres DE SMET DE NAEYER, VAN DEN HEUVEL et DE FAVEREAU avaient, en mars 1907, délégué ce dernier auprès du Roi à la Côte d'Azur pour régler une question épineuse. Lui faisant admirer le merveilleux panorama de Villefranche, le Souverain avait déclaré:

J'ai encore une autre propriété là-bas, vous en avez peut-être entendu parler, c'est la Villa Polonaise... Je ferai de ceci un sanatorium pour mes anciens Congolais, mais plus tard car vous connaissez le proverbe: Charité bien ordonnée commence par soi-même (29).

Plus tard, avait promis le Roi. Il se souvint de cette promesse au début de 1909 lorsqu'il fit établir les statuts de la Société civile immobilière de séjour et d'exploitation horticole de la Côte d'Azur. L'objet, d'après ces statuts établis par un acte des 10 et 11 février et modifiés par un autre du 24 juillet, était la jouissance, la mise en valeur, l'entretien, l'usage et l'exploitation des propriétés mises en société et qui se composaient d'immeubles situés à Villefranche, à Saint-Jean Cap Ferrat et à Antibes. En fait,

(...) le but poursuivi était la construction de villas et de sanatoria en vue de recevoir et d'hospitaliser des magistrats, des officiers, des agents déprimés par un séjour au Congo,

ainsi que d'une résidence pour la Famille royale (30).

(27) 17 septembre 1905, col. 457.

(28) *Le Congo*, 18 février 1906, p. 59.

(29) Baron VAN DER ELST, Souvenirs sur Léopold II, dans la *Revue Générale* du 15 mars 1923, p. 263. Cette propriété, le Roi l'avait rebaptisée « Villa des Cèdres » à cause des vastes plantations réalisées par lui sur la crête du cap Ferrat. STINGLHAMBER [36, pp. 127-128] confirme qu'en 1909 Léopold II était décidé à la transformer en un sanatorium pour les malades tropicaux.

(30) A. BUISSERET, Une fondation de Léopold II : la Donation royale, dans la *Revue Générale* du 15 mars 1932, pp. 348-349, et STENGERS [32], pp. 241-242, 251 et 265.

Bien que tardivement traduite en acte notarié, la conception royale, qui avait été l'un des objectifs de la mission du baron LAHURE au cap Juby, vingt ans plus tôt, devait connaître un début de réalisation du vivant de LÉOPOLD II.

Trois des belles villas acquises à la susdite société de la Côte d'Azur par l'intermédiaire du docteur J. THIRIAR (médecin et, en l'occurrence, prête-nom du Roi), plus spécialement destinées aux hauts fonctionnaires rentrés d'Afrique, étaient déjà occupées pendant l'hiver 1909. [36, pp. 127 et 131]

A l'époque où le Roi-Souverain, prêt à achever son règne et la série extraordinairement variée de ses projets, songeait à favoriser de cette manière ceux qui l'avaient servi au Congo, il avait déclaré à quelqu'un de son entourage:

Cela me coûtera cher, mais cela me rapportera aussi, car pour bien travailler en Afrique mes agents doivent être bien portants [36, pp. 131-132].

Est-il permis d'interpréter cette exclamation comme une sorte de regret de n'avoir pas été en mesure de réaliser plus tôt cette conception d'homme d'affaires réaliste et de chef d'entreprise prévoyant? Qui dira jamais à partir de quel moment la trésorerie de LÉOPOLD II et les ressources de l'Etat créé par lui y auraient suffi, compte tenu notamment des plans nouveaux que son imagination élaborait sans cesse?

4. OU IL EST QUESTION DES ILES CANARIES ET DE TANGER

Pour clore ce débat qui nous a quelque peu éloigné des frontières du Maroc, nous sommes en mesure d'affirmer qu'entre les deux dates de 1891 et de 1909 qui marquent, l'une: le terme des pourparlers pour l'acquisition du cap Juby et l'érection là-bas d'un sanatorium, l'autre: la création de la Société de la Côte d'Azur dont il vient d'être question, LÉOPOLD II n'a pas cessé de songer à un établissement de ce genre. Mais il faut répéter que, selon nous, il n'est entré dans ses intentions de l'édifier directement et à ses frais, ni au cap Spartel ni sur un autre point du littoral atlantique du Maroc ni même aux Canaries.

Du sanatorium que le Souverain voulait soi-disant ouvrir dans cet archipel, il devait être reparlé durant l'été de 1898. D'une part, des bruits s'étaient répandus au sujet du désir qu'aurait manifesté l'Espagne de liquider les lambeaux épars que la toute récente guerre avec les Etats-Unis d'Amérique lui avait laissés de son empire colonial: les territoires insulaires ou côtiers du golfe de Guinée, les sables du Rio de Oro dont il sera bientôt question, les présides marocains et les Canaries (31). D'un autre côté, on prêtait à LÉOPOLD II avec plus ou moins de vraisemblance l'intention de profiter de ces dispositions espagnoles et de chercher à acquérir Ténériffe, port de relâche des steamers de la ligne Belgique-Congo (32). En novembre 1898, alors que Sam WIENER, chargé par lui de négocier à Madrid la prise à bail des

(31) Le protocole de paix devait être signé à Washington le 12 août 1898, et le traité de paix à Paris le 10 décembre.

(32) Dans quelle mesure l'entretien que Léopold II eut avec la Régente et le jeune roi ALPHONSE XIII à Madrid vers la mi-mai 1898, au retour de sa croisière en Tunisie et en Algérie, contribua-t-il à laisser s'accréditer cet écho ? G. HARRY [14, p. 21], ancien rédacteur en chef du *Petit Bleu*, prétend qu'avant la guerre hispano-américaine, le Roi avait déjà proposé à l'Espagne de lui acheter l'archipel. De son côté, l'historien français J. BRUHAT admet que LÉOPOLD II fit des offres à Madrid dans le même but (Les politiques d'expansion impérialiste..., p. 100, Paris 1949).

Philippines, s'entretenait à Paris avec les deux parties intéressées, le correspondant du *Petit Bleu* faisait parvenir à Bruxelles le billet suivant:

D'après une dépêche de Madrid, le gouvernement espagnol vendrait ses colonies et au besoin même les îles Canaries. Si la nouvelle se confirme, elle nous intéressera par plus d'un point (...). [Elles] sont une des escales et un des points de ravitaillement de nos paquebots congolais, et c'est aux Canaries qu'il a été plus d'une fois question d'établir un sanatorium pour les Congolais malades. L'Etat du Congo va sans doute avoir l'œil là-dessus (33).

Le 30 novembre suivant, *Le Figaro*, sous la signature désormais familière de D. GUIBERT, diffusait à son tour une nouvelle „de source très sûre”: l'Etat du Congo avait offert à l'Espagne de lui acheter les Canaries. L'auteur, certain qu'un démenti plus ou moins sincère l'accueillerait, avait soin de rappeler:

(...) nous indiquâmes naguère la tentative qu'il (l'Etat du Congo) fit pour se faire concéder un point sur le littoral du Maroc sous prétexte d'y créer un sanatorium (...). Les journaux officieux belges nous injurièrent à ce propos, mais la tentative n'en était pas pour cela moins certaine (34).

Pour en avoir le cœur net, un rédacteur du *Petit Bleu* s'en fut trouver deux hauts fonctionnaires: l'un „qui sait tout ce qui se passe à l'Etat du Congo” et l'autre „qui est généralement très bien renseigné quant à la pensée royale”. Le premier répondit aux questions du journaliste que *Le Figaro* avait probablement bâti son histoire sur les échos de sa propre feuille, le second qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans tout cela; ce n'était qu'un „canard des Canaries” (35).

Une semaine plus tard, le correspondant londonien du *Petit Bleu* signalait que la presse britannique avait reconnu l'inexactitude de la nouvelle qu'elle avait contribué à diffuser, au sujet de négociations hispano-congolaises en vue d'un transfert de souveraineté sur les Canaries. Les journaux du Royaume-Uni n'en

(33) *Le Petit Bleu*, 28 novembre 1898. La dernière phrase de l'articlelet: « Colonies à vendre » est suivie des initiales N.D.L.R. (note de la rédaction). Sur les entretiens de S. WIENER à Paris, voy. DAYE [4, pp. 445-446] et surtout H. VAN LEYNSEELE [45], pp. 923-937.

(34) Un résumé de cet article de GUIBERT fut publié dès le 1^{er} décembre par *Le Précurseur* et dès le 2 par *La Chronique* et *Le Petit Bleu*.

(35) *Le Petit Bleu*, 2 décembre 1898 (article intitulé: « Canaries et Canards »).

persistaient pas moins à maintenir que la Belgique avait entamé des négociations avec Madrid pour l'établissement d'un sanatorium dans l'archipel.

La Belgique n'a rien à y voir, concluait *Le Petit Bleu*, et l'Etat du Congo n'aurait, s'il y tenait, qu'à négocier avec un propriétaire de terrain ou d'immeuble aux Canaries ! (36).

C'était l'évidence même!

Plusieurs mois après la signature du traité de Paris entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Espagne, il fut encore question de l'archipel dans la presse belge et étrangère, et aussi du sanatorium que l'Etat du Congo songeait à y ouvrir pour ses agents. Le Roi-Souverain cherchait-il à créer un établissement aux Canaries ou sur la côte du Maroc? (37).

En réalité, cette nouvelle rumeur reposait sur certaines bases. Le 20 juin 1899, en effet, le ministre de Belgique à Paris, le baron D'ANETHAN, informait son „cher ami” qui n'était certainement autre que le comte Paul DE BORCHGRAVE D'ALTENA, dont on connaît le rôle au Palais de LÉOPOLD II, de ce que

(...) Monsieur Gustave Verberckmoes, président du Conseil d'administration de la Compagnie des bâtiments à vapeur du Nord, ayant entendu dire que le Roi aurait l'intention de créer un établissement sur la côte du Maroc, est venu me prier de faire mettre sous les yeux du Roi la note ci-jointe (...) (38).

Avant d'analyser cette note, il convient de rappeler que, dès 1888, les machines à vapeur de Tanger étaient assez nombreuses pour rendre indispensable un dépôt de charbon dont la Compagnie transatlantique demandait la concession au Sultan, et que les établissements GAUTSCH créèrent, en fait, quelques années plus tard. Charles GAUTSCH, qui avait été précédemment chargé d'ouvrir au Japon une succursale des magasins *Le Printemps* de Paris, avait été appelé à s'installer, en 1891, à Tanger par

(36) *Le Petit Bleu*, 7 décembre 1898. Une mise au point similaire fut insérée par l'*Allgemeine Zeitung* (Munich) sous le titre: « le roi des Belges et les Canaries » et le chapeau: « On nous écrit de Bruxelles ».

(37) *Le XX^e Siècle*, 22 juin 1898 (« Les Belges aux Canaries »); *Le Bien Public*, 15 mai 1899 (« Le Congo et le partage des colonies espagnoles »), etc. En ce qui concerne particulièrement Ténériffe, il fut affirmé en juin 1899 que la construction d'une voie ferrée entre le port de Santa Cruz et le plateau d'Orotava avait été adjugée à des Belges (*Mouvement Géographique*, 18 juin 1899, col. 307-309).

(38) A.P.R., doss. Congo 25, doc. 13 (correspondance D'ANETHAN).

JALUZOT, bientôt surnommé „l'inventeur du Maroc des affaires”. Actif, rapidement au courant des méthodes de pénétration du marché chérifien, GAUTSCH y étendit ses entreprises au point que l'association JALUZOT-GAUTSCH-FABARÈS, énergiquement soutenue par la légation de France et disposant d'amitiés agissantes au Maghzen, devint sans tarder la principale force économique française dans le pays. A la veille du décès du sultan MOULAY HASSAN, elle négociait la concession d'un dépôt de charbon à Tanger qu'elle obtint, le 27 août 1895, pour une durée de trente ans: „dépôt alimenté par la Société d'exportation des briquettes et charbons du Nord et du Pas-de-Calais” dont VERBERCKMOES, grand industriel de Lille et important actionnaire de la Société de l'Afrique du Nord, était le directeur (39).

Or, d'après la note qui fut mise sous les yeux de LÉOPOLD II en juin 1899, la firme GAUTSCH aurait été disposée soit à céder tous ses droits d'une manière définitive soit à s'entendre avec un quelconque gouvernement dont le concours lui serait assuré de manière effective et rémunératrice. La même maison était prête à vendre ou à louer au gouvernement avec lequel elle traiterait, de très vastes terrains situés à Tanger, au bord de la mer: terrains très avantageux, prétendait-elle, et susceptibles d'accueillir un établissement industriel, médical ou autre.

Il y là, concluait la note, un ensemble de faits d'une importance capitale et sur les avantages desquels il est inutile de s'étendre davantage (40).

Une seule chose est connue de manière certaine dans cette affaire. C'est que le Roi-Souverain ne retint point les propositions de VERBERCKMOES, soit qu'il les ait jugées par trop aléatoires, soit quelles lui aient paru, venant trop tard, peu conciliables avec le plan général qu'il poursuivait alors en Afrique du Nord.

* * *

(39) MIÈGE [21], t. IV, pp. 246 (n. 4 et 6) et 248 (n. 5), ainsi que GUILLEN [12], p. 414. Grâce à ce dernier auteur, on sait que, dès 1895, GAUTSCH représentait notamment à Tanger la Banque de J. ALLARD — de nationalité belge et banquier à Bruxelles, — pour les concessions de frappe de monnaie étalées sur dix ans. La présence de notre compatriote au conseil d'administration de cette société française finit, en 1902, par appeler certaines réserves de la part de DELCASSÉ (*idem*, pp. 416-418).

(40) A.P.R., doss. Congo 25, doc. 13, annexe.

Tout comme celui des journalistes, l'intérêt des représentants des puissances européennes au Maroc est éveillé plus que jamais par les divers projets qu'on y prête successivement au roi des Belges. Un des premiers, le ministre impérial des Affaires étrangères est averti confidentiellement par le comte J. VON ALVENSLEBEN, le chef de la légation de Bruxelles, d'un sondage que LÉOPOLD II effectue pour s'assurer des bonnes dispositions de Berlin à cet égard (41). Une certaine inquiétude mêlée d'impatience et même d'irritation se fait jour au Quai d'Orsay: on y reviendra plus loin. Car pour la France, plus que pour toute autre puissance occidentale, l'essentiel est d'empêcher à tout prix qu'un pouvoir rival s'établisse à côté de l'Algérie, dans un Maroc qui n'est séparé de cette dernière par aucun obstacle naturel!

La très brève visite du roi des Belges à Mogador et à Tanger — quelques heures à peine, — passe à peu près inaperçue en septembre 1900. Le ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles est quasiment seul à consacrer deux rapports aux déplacements du yacht *Alberta* (42). En 1902, par contre, les journaux étrangers et belges entretiennent à nouveau leurs lecteurs d'un sanatorium que l'Etat du Congo tendrait à édifier sur un point indéterminé du littoral chérifien. Le terrain que le Sultan lui concéderait dans ce but et que le roi LÉOPOLD viendrait prochainement visiter, serait le point de départ d'une petite colonie. Les détails fournis au public se révèlent à cet égard de plus en plus précis, sinon entièrement véridiques, si l'on en juge par l'extrait suivant:

Le roi des Belges cherche maintenant à se faire accorder ces concessions en faisant valoir que la Belgique ne peut être soupçonnée d'aucun projet annexionniste à l'égard du Maroc. Le Roi a sondé à ce sujet les Cabinets de Londres et de Paris, et la nouvelle qui n'a pas été contredite jusqu'aujourd'hui qu'il visitera prochainement le Maroc et la Cour d'Abd-el-Aziz prouve qu'il poursuit le plan projeté avec son opiniâtreté habituelle (43).

(41) D.A.A., doss. 13 (Marokko-Belgien), VON ALVENSLEBEN au secrétaire d'Etat à Berlin, 9 août 1899.

(42) F.O. 123/401, sir PLUNKETT au chef du Foreign Office, 28 août et 4 septembre 1900.

(43) *Münchener Allgemeine Zeitung* du 18 janvier 1902 (« Les Belges au Maroc. L'Etat du Congo »), d'après une correspondance de Bruxelles. Un résumé de ce long article a paru dans le *Fremdenblatt* (Vienne) du 20 janvier 1902. On l'a dit et on y reviendra plus loin: il fut question, en juillet 1905, d'une visite de LÉOPOLD II à ABD-EL-AZIZ.

Quelques mois plus tard, le correspondant anversoïse d'un organe de presse hollandais signalait qu'un ancien projet de LÉOPOLD II venait de revenir sur le tapis: l'achat d'un territoire au Maroc où serait érigé un sanatorium pour les Belges revenus malades d'Afrique centrale. A côté d'une soi-disant station de charbon pour les navires en destination de Matadi, on établirait des factoreries et des fabriques. Selon l'auteur de cet article, la première partie du plan royal paraissait exciter de la mauvaise humeur en France, tandis que la seconde ne semblait guère de nature à plaire aux Allemands (44).

En fait, le mythe du sanatorium royal pour les agents du Congo avait été trop utilisé pour abuser encore qui que ce fût et, en ordre principal, les autorités gouvernementales françaises. En face des projets réels ou prétendus de LÉOPOLD II que diplomates et journalistes s'accordaient depuis plusieurs années à situer au Maroc, l'hostilité des milieux coloniaux français s'exprimait de manière très nette:

C'est pour notre pays un devoir impérieux de ne pas permettre au Maroc l'établissement d'une autre puissance que la France (45).

La certitude que la France est l'héritière inévitable des Cheurfa Filali doit devenir un lieu commun de la pensée internationale (46).

Que LÉOPOLD II fut pour certains une sorte d'agent de l'Angleterre et aux yeux d'autres celui de l'impérialisme allemand, importait assez peu pour l'ensemble des Français et particulièrement pour DELCASSÉ qui dirigeait alors les services du Quai d'Orsay. Jusqu'en 1902, celui-ci s'était fait le défenseur acharné du maintien du statu quo marocain, dans la mesure, bien entendu, où les intérêts de la France se trouvaient sauvegardés et réservés.

(44) *Het Algemeen Handelsblad* (Amsterdam), 10 août 1902 (« Les projets du roi Léopold »). Le même article prêtait également au Souverain l'intention d'acheter à l'Espagne l'île de Fernando-Po; nous aurons à en reparler plus loin.

(45) Capitaine GIRARD: *Etude sur le Maroc*, dans *Journal des Sciences militaires* (Paris), 10^e série, t. XIX, juillet 1903, pp. 97-98.

(46) Rob. DE CAIX, dans *Bulletin du Comité de l'Afrique française* cité dans l'article qui a fait l'objet de la note précédente.

Cfr aussi l'avertissement adressé, de Tanger, par le ministre de France, SAINT-RENÉ TAILLANDIER, en mars 1903: « la Belgique mérite une attention particulière en raison de ses ambitions économiques et du rôle que quelques puissances pourraient être enclines à lui réserver en se fondant sur sa neutralité même » (*Documents diplomatiques français*, 2^e série (1901-1911), t. III, p. 175, Paris 1931).

Or ce statu quo, il existait des manières violentes mais aussi sournoises d'y attenter de manière irrémédiable, d'où l'obligation de surveiller les faits et gestes du roi des Belges jugé capable de tout. Pour combattre l'influence britannique dont celui-ci n'était peut-être que l'avant-garde, DELCASSÉ n'allait pas tarder à s'engager dans la voie d'une politique marocaine de „ pénétration pacifique ” pour placer définitivement le Maghzen sous la tutelle de la République française [12, pp. 397-405].

Troisième partie
1899 - 1906

**AGADIR OU LA MAR CHICA ?
LES ULTIMES TENTATIVES DE LEOPOLD II
POUR OBTENIR DES CONCESSIONS
SUR LA COTE MAROCAINE, 1904-1906**

SECTION OF LA. AND FOR A
SECTION OF THE STATE OF LA.
AND WHICH IS HEREBY
AND WHICH IS HEREBY

I. TRAVAUX D'APPROCHE
POUR OBTENIR UNE CONCESSION DE PECHERIES
AU RIO DE ORO ET A FERNANDO-PÖ

1. *De Volder correspond pour le Roi avec ses amis d'Espagne*

Nous voici bien forcés de revenir en arrière après ce chapitre consacré tout entier au projet de sanatorium royal pour les agents de l'administration du Congo. A partir de 1898, en effet, LÉOPOLD II se trouve au centre d'une autre série de tractations qui ont, cette fois, pour objet une concession sur la côte atlantique du Maroc, au Rio de Oro ou même à Fernando-Po, afin d'y établir des pêcheries.

C'est au cours du mois de décembre 1898 que le Roi-Souverain avait exprimé à Joseph DE VOLDER, l'ancien ministre et le vice-président déjà cité du Comité supérieur du Congo, le vœu d'être renseigné

(...) sur les chances d'une demande de concession de territoire sur la côte du Maroc pour l'établissement d'une pêcherie et d'un débouché pour le commerce du bétail.

On ignore encore, à parler franc, les rétroactes de cette affaire qui a bien pu se traiter en partie verbalement entre LÉOPOLD II et un mystérieux émissaire.

Ce que l'on connaît mieux, ce sont les rapports qui s'étaient noués entre DE VOLDER, qui était aussi vice-gouverneur de la Société Générale de Belgique, et un influent homme politique espagnol, S. MORET Y PRENDERGAST, membre libéral de la Chambre des Députés, ancien ministre des Colonies et président du conseil d'administration de la Société d'études hispano-belge pour la construction de chemins de fer (1).

(1) A.P.R., doss. Congo 46 (papiers DE VOLDER), doc. 2, DE VOLDER au Roi, 3 janvier 1899. Au sujet de DE VOLDER, voy. *B.C.B.*, t. IV, col. 238-241, et de S. MORET et sa politique de pénétration pacifique au Maroc à partir de

Dans une lettre partie de Bruxelles vers le 20 décembre 1898, DE VOLDER avait posé à „ son ami de Madrid ” un certain nombre de questions au sujet de la concession envisagée, en insistant sur le double avantage qu'en retirerait l'Espagne. Non seulement une rente de location lui serait assurée, mais des territoires à l'abandon se trouveraient valorisés.

Au début de 1899, MORET rédigea les premiers éléments de réponse impatientement attendus à Laeken. L'affaire des pêcheries, tant aux Canaries que sur le littoral marocain, avait déjà fait l'objet de discussions à Madrid. Peut-être des concessions avaient-elles été accordées, sinon déjà exploitées. Mais, selon MORET, le „ projet plus vaste ” dont DE VOLDER venait de l'entretenir, y serait accueilli avec faveur à condition que celui-ci voulût bien attendre la fin de la crise politique qu'allait ouvrir la proximité des élections: délai qu'on pourrait mettre à profit pour réunir les informations nécessaires avant le séjour que DE VOLDER se proposait de faire dans la capitale espagnole (2).

Le 30 mai suivant, DE VOLDER transmettait au Roi une lettre de MORET accompagnée d'une note confidentielle qui exposait les droits de son pays sur le Rio de Oro depuis 1885, l'organisation et l'étendue du territoire et les demandes de concession dont celui-ci avait fait l'objet, sans qu'elles eussent d'ailleurs été retenues, de la part de firmes anglaises et d'une autrichienne. Selon MORET, l'Espagne, tout en craignant de créer un précédent que ces dernières pourraient invoquer, se montrerait moins méfiante vis-à-vis d'un groupe belge. Celui-ci devrait entamer les négociations le plus tôt possible, en commençant par adresser au gouvernement une requête exposant l'objet de la concession, les droits et avantages qu'il sollicitait et, en retour, les obligations qu'il était prêt à contracter à son égard.

Je n'ai personnellement, avait ajouté DE VOLDER, ni les renseignements ni les connaissances nécessaires pour entreprendre ce travail et

1885, voy. MIÈGE [21], t. IV, p. 207 et sv. En ce qui concerne l'histoire récente du Rio de Oro et l'échec des tentatives économiques de l'Espagne, voy. MIÈGE [21], t. III, pp. 330-333 et 359. La *Société hispano-belge* en cause dont le siège était à Madrid, employait pour une part des capitaux de la *Société générale de Belgique*.

(2) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 2 (correspondance DE VOLDER). A l'issue des élections, ce seront les conservateurs qui prendront le pouvoir (4 mars 1899) avec F. SILVELA, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

le mener à bonne fin, mais j'y contribuerais volontiers dans la mesure de mes forces si tel est le désir du Roi et s'Il veut bien me mettre en rapport avec des personnes compétentes et disposées à s'intéresser à l'entreprise (3).

Au reçu de ce courrier, LÉOPOLD II, qui avait accordé une audience à DE VOLDER peu auparavant, prit la plume pour répondre aux questions posées:

M'inspirant de nos conversations relatives à un autre point des possessions espagnoles, je vous sou mets ce qui suit:

1° fondation immédiate, si vous le voulez bien sous votre présidence, d'une petite société d'études au capital de 80.000 frs. Vous en trouveriez la moitié à Bruxelles et je m'engage à trouver l'autre moitié à Anvers. Les administrateurs anversois pourraient être, si vous agréez ces noms, MM. de Ramaix, de Nieulandt et un autre ?

2° la société constituée s'adresserait de suite au gouvernement espagnol pour recevoir une charte... La société demanderait concession du droit exclusif de pêche et concession de toutes les terres domaniales (...). L'Espagne (...) s'engagerait en temps de paix à y maintenir la garnison actuelle, administrativement et militairement depuis le Rio de Oro aux Canaries et, si l'Espagne était en guerre, laisserait remplacer la garnison par la police de la société et laisserait hisser le drapeau neutre de la société, lui céderait alors tous ses droits sur la côte et la contrée (...) (4).

La première chose, avant même de chercher à réunir des participants pour le comité d'études envisagé par le Roi, était d'obtenir de MORET un avis sur les chances que l'Espagne souscrivît à ces conditions, en particulier au retrait éventuel de sa garnison du Rio de Oro en temps de guerre (5). DE VOLDER était, par ailleurs, sans nouvelle d'un ancien élève de l'école des pêcheries de Norvège sur l'expérience de qui on lui avait permis de compter pour explorer les lieux, et il s'en trouvait assez contrarié. Le colonel THYS venait, en effet, de le mettre au courant d'assez étonnantes communications que lui avait faites George-Paget WALFORD, un armateur d'Anvers qui se disait correspondant et

(3) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 7. DE VOLDER au Roi, 30 mai 1899.

(4) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 8, le Roi à DE VOLDER, 31 mai 1899 (minute autographe). Maurice DE RAMAIX, qui avait quitté le corps diplomatique comme secrétaire de légation en 1890, s'occupait de questions économiques et sociales. Tout comme lui, le vicomte Armand DE NIEULANT DE POTTLSBERGHE était administrateur de sociétés belges en Afrique. Cfr *Les Sociétés commerciales belges en Afrique*, pp. 57, 86 et 127 (Bruxelles 1899).

(5) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 9, DE VOLDER au Roi, 31 mai 1899.

ami du comte de ROMANONES, un autre ancien ministre espagnol: ce dernier semblait déjà posséder la concession et s'offrait, paraît-il, à s'aboucher avec les Belges, auquel cas WALFORD proposait de servir d'intermédiaire (6). DE VOLDER, lui, s'estimait lié par un engagement moral vis-à-vis de MORET qui avait déjà accompli des démarches pour faire réussir le projet. L'intention du Roi était-elle de poursuivre une autre combinaison à l'insu de ce dernier? (7)

Le 16 juin 1899 enfin, le vice-président du Comité supérieur du Congo fut en mesure de transmettre à LÉOPOLD II la réponse de MORET à sa demande d'information. Le droit exclusif de pêche le long des côtes du Rio de Oro que sollicitaient les Belges — droit dont vivaient les populations canariennes et dont l'Espagne prétendait tirer les bases historiques de sa souveraineté, — n'était pas nécessaire. La société pourrait très bien acheter à bas prix les produits de la pêche et faire les salaisons pour son compte ou y installer sans monopole des fabriques de conserves. Quant à l'octroi d'une charte analogue à celles accordées aux compagnies anglaises, il susciterait maintes difficultés du côté du gouvernement madrilène: la souveraineté de l'Espagne pourrait s'en trouver apparemment affaiblie; de même aussi la condition qu'en cas de guerre la garnison serait remplacée par un corps de police organisé par la société qui exercerait les droits souverains au Rio de Oro. Résumant les autres points de vue exposés par MORET, DE VOLDER estimait que la demande belge de concession avait des chances d'être accueillie à Madrid à condition de sacrifier ce qui devait l'être:

Les modifications ne toucheraient à aucune des bases essentielles de la combinaison (...). Si le Roi partage cette manière de voir, je prierai M. Moret de soumettre immédiatement la question à M. SIL-

(6) Au sujet de WALFORD, voir *B.C.B.*, t. III, col. 905-907; en 1900, il représentera la Société Maritime du Congo. Pour la mission d'exploration en cause, le Roi avait signalé le docteur Henri-Joseph DUPONT qui, après avoir servi au Congo, était médecin de régiment à Anvers, mais le colonel THYS qui mettait en doute ses aptitudes à cet égard, fut chargé de recommander quelqu'un d'autre (A.P.R., doss. Congo 46, doc. 13 et 14, 16 et 17 juin 1899, et *B.C.B.*, t. II, col. 317-319). Quant au comte de ROMANONES, voy. *Larousse du XX^e Siècle*, t. VI, p. 30 (Paris 1933).

(7) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 10 et 11, DE VOLDER au Roi, 7 et 13 juin 1899.

VELA, et je me tiendrai à sa disposition pour me rendre en Espagne aussitôt qu'il le jugera utile pour présenter une demande officielle (8).

C'était en tout point l'opinion de LÉOPOLD II:

(...) il faut marcher vite et tâcher d'obtenir aussitôt que possible la meilleure concession.

Concrètement, cela voulait dire qu'à ses yeux

1. la société belge devrait recevoir le droit de recruter en Espagne des officiers et des soldats;

2. le gouverneur espagnol devrait être nommé de commun accord avec la société, la moitié de son traitement devant être payée par elle;

3. le secrétaire général du gouverneur devrait être un agent de la société belge;

4. la société devrait avoir le pouvoir d'administrer et de gérer le territoire de la concession, le gouverneur veillant au maintien de la souveraineté espagnole dont l'exercice serait confié obligatoirement à la société;

5. l'exploitation exclusive pour toutes les terres de l'Etat devrait être concédée à la société, ceci ne constituant nullement un monopole à l'estime du Roi. Et celui-ci de terminer sa lettre en paraphrasant presque la fin de celle de DE VOLDER:

Je pense avec vous qu'il faut prier M. MORET de soumettre de suite la question à M. SILVELA et, s'il consent à donner la concession, que vous alliez en Espagne en régler les détails pour le mieux (9).

Mais moins de trois semaines plus tard, DE VOLDER se vit obligé de transmettre au Souverain des nouvelles singulièrement moins optimistes. THACUS, cette personnalité norvégienne aux avis de qui on attachait le plus haut prix, venait de l'informer que l'établissement de pêcheries sur les côtes africaines offrait plus de risques que de chances de succès. Selon lui, les études préparatoires entraîneraient une dépense de 150 000 francs rien que pour la question des pêcheries et demanderaient au moins deux ans;

(8) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 13, DE VOLDER au Roi, 16 juin 1899. MORET, dans sa lettre du 13 juin à DE VOLDER, avait eu soin de préciser qu'il n'avait pas soumis la question au président du Conseil F. SILVELA; il attendait de connaître d'abord l'avis des Belges sur sa manière de la considérer.

(9) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 14, le Roi à DE VOLDER, 17 juin 1899 (minute autographe). En marge du 5^e point de sa lettre, LÉOPOLD II avait noté: « pour obtenir de bons revenus, il faut pouvoir faire de la bonne politique » !

du reste, l'ancien élève de l'école norvégienne de la pêche qui'il avait recommandé à DE VOLDER, n'était pas disponible et personne ne pouvait, semble-t-il, le remplacer. Dans ces conditions, „ la réalisation du projet paraît bien difficile sinon compromise », ajoutait l'ancien ministre en demandant audience au Souverain. Qu'allait-on faire? Il y avait urgence à le décider, car lui, DE VOLDER, attendait de MORET une invitation à venir discuter du projet à Madrid avec le président Silvela... (10).

La documentation du Palais Royal sur laquelle notre information est exclusivement basée, offre plus d'une lacune. Nous n'en sommes pas moins assuré que LÉOPOLD II accorda à DE VOLDER l'entretien qu'il avait sollicité. Le Roi tenait à son idée: puisqu'on ne pouvait compter sur un Norvégien pour l'exploration envisagée du Rio de Oro, on en chargerait un Belge et nommé l'officier de cavalerie Martin-Joseph KINET (11). C'est ce qui ressort d'une nouvelle lettre du Souverain à DE VOLDER:

Le lieutenant Kinet vient d'être attaché à la cartographie. Dites au comte DE BORCHGRAVE de le placer à notre disposition quand vous voudrez le voir partir (12).

Ce qui fut fait. LÉOPOLD II reçut le 30 décembre 1899, par le canal du vice-président du Comité supérieur du Congo, un rapport de KINET sur le Rio de Oro qu'il venait d'explorer pour compte de la Société d'études hispano-belge. Les conclusions étaient du reste peu encourageantes. Selon l'auteur, ce territoire ne paraissait guère se prêter à d'utiles entreprises coloniales à cause de la stérilité du sol et de la pénurie de population. Par contre, l'établissement de pêcheries dans le voisinage du Rio et le long de la côte pourrait donner d'excellents résultats mais, pour les organiser complètement, l'officier estimait indispensable d'obtenir d'abord une concession territoriale (13).

(10) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 15, DE VOLDER au Roi, 5 juillet 1899.

(11) Le lieutenant KINET, du 2^e chasseurs à cheval et qui avait été détaché provisoirement à l'Institut Cartographique Militaire, mourra à Watermael le 1^{er} juin 1900 (M.R.A. doss. O. 11.453, et *La Belgique Militaire*, 1900, t. I, p. 1401).

(12) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 16, le Roi à DE VOLDER, 11 août 1899 (minute autographe). Il n'est peut-être pas sans intérêt d'ajouter que LÉOPOLD II se fit remettre le 1^{er} septembre le dossier de la mission LAHURE au cap Juby (il y était question du Rio de Oro), et qu'il le confia à DE VOLDER qui le restitua le 9 au comte DE BORCHGRAVE (A.P.R., doss. Congo 244/3).

(13) A.P.R., doss. Congo 46, doc 17 (29 décembre 1899), annexe I.

Un second rapport était joint à celui du lieutenant KINET. Il avait pour signataire le capitaine de frégate Rodriguez DE VERA, ancien gouverneur de Fernando-Po, et traitait de la situation et des ressources futures de cette île que KINET devait également explorer. Si le rapport de ce dernier, attendu à Bruxelles pour février 1900, confirmait les prévisions optimistes du capitaine DE VERA, DE VOLDER insistait pour qu'une demande officielle de concession fût introduite sans délai au nom de la Société d'études hispano-belge (14).

Il dut en être ainsi puisque DE VOLDER, retour d'Espagne où il avait discuté au début d'avril 1900 avec le président SILVELA, s'empressa de mander à LÉOPOLD II que l'ensemble des déclarations de ce dernier lui donnait

(...) l'espoir d'aboutir dans ses négociations pour l'obtention des concessions du Rio de Oro et de Fernando-Po.

Contrairement à ce qui avait été affirmé, Madrid était disposé à investir une compagnie à charte du droit d'administrer ces territoires au nom de la souveraineté espagnole, et à lui concéder l'exploitation de toutes les terres vacantes sous des conditions à déterminer. Celles-ci seraient fixées par un projet de loi qu'on déposerait après Pâques et qui serait voté et mis en vigueur dans un délai de trois mois. MORET s'était chargé d'entretenir SILVELA des quelques modifications que DE VOLDER lui avait suggérées, mais le président du Conseil, tout en se déclarant très favorable aux Belges, avait d'abord affirmé devoir examiner aussi les propositions allemandes et autres qui lui seraient remises, après quoi il y aurait une sorte d'adjudication au plus offrant. Devant l'opposition de notre compatriote à cette manière de voir, SILVELA avait fini par exprimer son vif désir de s'entendre avec la Belgique plutôt qu'avec un autre pays, mais sans s'y engager formellement.

(14) *Idem*, annexe 2. Précisons qu'en juin 1898, avant la signature par SAGASTA du traité qui consacrait la perte des colonies espagnoles, Berlin avait envisagé d'acquérir Fernando-Po (J. Willequet, *Le Congo belge et la Welt-politik*, p. 39, Bruxelles 1962). D'autre part, LÉOPOLD II, épousant le point de vue même du gouvernement de Madrid, était acquis à l'idée de ne pas reprendre Fernando-Po sans (tout au moins) la factorerie espagnole établie au Rio de Oro: « l'un est le passeport indispensable de l'autre » (A.P.R., Cabinet du Roi, DE VOLDER au Roi, 27 janvier 1900, apostille au crayon).

De toute façon, ROMANONES et WALFORD étaient disposés à s'intéresser à l'entreprise en y apportant un tiers du capital (15).

Engagée de la sorte et d'une manière assez favorable, la négociation piétina soudain. Le nouveau gouvernement espagnol ne semblait pas beaucoup aimer les étrangers, et SILVELA avait dû abandonner le pouvoir sans avoir pu réaliser ses promesses (16). En décembre, DE VOLDER signala au Roi que, quinze jours auparavant, il avait rappelé à S. MORET ses lettres précédentes le priant de ne pas suspendre les pourparlers. L'ancien ministre des Colonies venait d'y répondre en lui communiquant des renseignements intéressants uniquement Fernando-Po. Laissant de côté l'ancien président SILVELA mais profitant de certaines de ses indications, MORET était entré en rapport avec un grand armateur de Bilbao, AZNAR, chef du groupe dont faisait partie le comte de ROMANONES.

Notre entrevue, ajoutait-il, s'est terminée par un commencement d'entente basée sur une association complète entre leurs éléments et ceux que vous représentez. Ils arrêtent dès à présent les négociations déjà en cours pour une combinaison avec un groupe allemand et attendront le moment d'examiner l'affaire avec vous, entre le 8 et le 20 janvier [1901], le jour que vous choisirez.

Tout disposé à rencontrer à ce moment les représentants du groupe de Bilbao pour négocier avec eux, DE VOLDER n'en était pas moins sceptique quant aux chances d'aboutir. Aussi tenait-il à prévenir le Roi :

Ce groupe cherche surtout à nous faire reprendre à des conditions trop onéreuses les exploitations qu'il possède déjà à Fernando-Po et qui ne donnent guère de bons résultats, prétentions que l'on pourra toujours repousser en se basant sur les indications très précises de Kinet quant aux résultats obtenus par les établissements existants (17).

(15) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 18, DE VOLDER au Roi, 7 avril 1900. MORET avait profité du séjour à Madrid de DE VOLDER pour lui présenter le capitaine ALVAREZ, de l'armée espagnole, qui était disposé à s'engager au service de l'Etat du Congo; DE VOLDER, qui avait transmis à son correspondant les vœux de LÉOPOLD II à ce sujet, suggérait à celui-ci de charger ALVAREZ de s'occuper à présent du recrutement espagnol pour le Congo.

(16) Dans les A.P.R.: une seule lettre pour cette période, relative à une audience que le Roi dut accorder à DE VOLDER entre le 7 et le 15 avril 1900 (doss. 46, doc. 19, 9 avril 1900), et une autre où ce dernier explique à LÉOPOLD II son silence: il n'a pas perdu de vue la demande de concession des deux territoires (Cabinet du Roi, 26 novembre 1900).

(17) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 20, DE VOLDER au Roi, 9 décembre 1900. Deux précisions supplémentaires sont à épinglez dans cette lettre: d'une part,

De la concession et des pêcheries à organiser du côté du Rio de Oro, il n'était, par contre, nullement question dans le message de MORET, ce qui inspirait à DE VOLDER la remarque suivante:

Je ne pense pas que nous obtenions pour cette entreprise le concours d'aucun groupe espagnol, et il paraît imprudent de vouloir l'imposer à la société qui se formerait pour la concession de Fernando-Po (18).

Une fois encore, nous voici amené à avouer les lacunes de la documentation qui a servi de base à ce début de chapitre. Cette lettre du 9 décembre 1900 dont on vient de parler, est la dernière véritablement instructive du petit dossier des archives royales. Nous avons, cependant, à faire mention d'une autre dépêche — malheureusement non datée — où DE VOLDER sollicitait, avant son nouveau départ pour Madrid, une audience de LÉOPOLD II. Il désirait lui soumettre un projet d'entreprise de pêcheries entre les Canaries et les côtes du Maroc ainsi qu'un plan d'exploration de l'intérieur de ce pays par le Sebou, „projets qui touchent par plus d'un côté à d'autres dont le Roi m'a fait l'honneur de m'entretenir”. La suite de cette lettre, que nous croyons pouvoir dater des tout premiers mois de 1902, contient un passage important où DE VOLDER jugeait utile de

(...) reprendre les demandes déjà formulées pour les concessions de Rio de Oro et Fernando-Po, en y joignant prochainement tout au moins un projet de pêcheries dans les eaux canariennes. D'après les renseignements fournis par MM. le Docteur Taquin et le Lieutenant Nys, auteurs des projets nouveaux, une compagnie espagnole serait en formation pour réaliser une entreprise de pêche sur des bases analogues (19).

De ce séjour en Espagne, DE VOLDER, à vrai dire, devait rentrer vers le 11 mars, souffrant, fatigué et surtout déçu. Le mo-

la suspension envisagée des négociations entamées avec ROMANONES par le truchement de l'armateur anversois WALFORD; d'autre part: l'intention affirmée par AZNAR et consorts d'apporter à la société à créer sur un modèle exclusivement espagnol, tout le potentiel économique qu'ils possédaient déjà à Fernando-Po.

(18) *Idem.*

(19) A.P.R., doss. Congo 46, doc. I, DE VOLDER au Roi, s.d. C'est erronément, selon nous, que l'ancien secrétaire de LÉOPOLD II, le chevalier (futur comte) E. CARTON DE WIART, a classé cette lettre en tête du dossier que lui-même avait constitué sous le titre « 1899. Lettres de M. De Volder au Roi - Projet de pêcheries sur les côtes du Maroc ». Au sujet de TACQUIN et de NYS, on renvoie aux pages suivantes.

ment n'était pas propice pour entamer de nouvelles démarches en vue de l'obtention de concessions territoriales dans les possessions ibériques, et aussi de l'autorisation de pratiquer la pêche dans les eaux entre les Canaries et la côte d'Afrique. L'inauguration du jeune roi ALPHONSE XIII, en mars 1902, marquerait pour le président SAGASTA l'heure probable de la retraite. Peut-être MORET lui succéderait-il, quoique l'imprévu ait toujours joué en Espagne un rôle important... Une ultime occasion se présenterait-elle alors dont les Belges devraient chercher à profiter! En ce qui regarde les concessions territoriales, la Chambre des Députés présidée par MORET venait précisément d'adopter sans grande opposition le projet de loi autorisant le gouvernement à les accorder sous certaines conditions. Mais un débat semblait s'annoncer au Sénat où certains groupes proposaient d'introduire un amendement afin d'écarter éventuellement les prétentions étrangères (20).

En fait, les choses en restèrent là. De Fernando-Po et du Rio de Oro, il ne paraît plus avoir jamais été question dans la correspondance, sinon dans l'imagination du Roi. Quant à DE VOLDER, il était appelé à intervenir pour une ultime fois, semble-t-il, dans les affaires marocaines en 1907. En l'absence du baron BAEYENS, gouverneur de la Société Générale de Belgique, c'est à lui qui en était resté vice-gouverneur, que lecture fut donnée en janvier 1907 d'un plan d'octroi du monopole de la fabrication et de la vente du tabac par le Maghzen, à une maison belge, moyennant concession d'un emprunt. Il jugea d'ailleurs inacceptables les données financières de cette entreprise qui n'eut pas de lendemain (21).

2. *Où il est question d'un comptoir Belgo-Marocain*

L'intérêt de LÉOPOLD II ne s'en reportera qu'avec plus d'insistance — on serait tenté d'écrire: de passion, — sur le Maroc. Pas

(20) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 23, DE VOLDER au Roi, 12 mars 1902.

(21) A.E.B., Af. 12, note du 31 janvier 1907 pour le baron BAEYENS. Il s'agissait de la maison J. TINCANT. Quant à l'emprunt envisagé, le Maroc cherchait à le contracter sur les sommes destinées à former le capital de la Banque d'Etat du Maroc.

un rapport important à son sujet qui n'eût passé, à cette époque, par ses mains!

Ce n'était plus un mystère que la crise avait atteint là-bas un tel point critique que l'intervention d'une puissance européenne semblait inévitable. La France y avait acquis le plus d'intérêts par sa forte position en Méditerranée, par le voisinage de l'Algérie et aussi l'influence personnelle de ses ministres à Tanger, en particulier du dernier: SAINT-RENÉ TAILLANDIER. Selon toute vraisemblance, c'est donc la France qui, moyennant certaines compensations aux puissances rivales, serait chargée de remettre de l'ordre au Maroc et de continuer à exercer sa tutelle sur le Maghzen en se conformant au régime de la porte ouverte. Un autre fait était évident: un événement semblable dans un pays riche et proche de l'Europe, mais resté longtemps inaccessible à tout progrès, serait le signal d'un „rush” dont les premiers arrivants retireraient quasiment tout le bénéfice.

Au cours de leur récente tournée des postes consulaires belges sur la côte chérifienne, le comte DE BUISSET, notre ministre à Tanger, et son compagnon: S. BOEYE, consul à Rotterdam, avaient pu s'en convaincre. Tout était à faire: il n'y avait là-bas ni route ni fil télégraphique, ni égoût dans les villes ni quai dans les ports. Se sachant en communauté de vues avec LÉOPOLD II et DE FAVEREAU, ils poursuivaient tous deux la mise au point d'un „plan d'ensemble”. Les Belges pourraient réaliser graduellement ce plan, après avoir étudié les ressources du pays et s'être initiés aux affaires marocaines à la lumière de l'expérience personnelle d'agents commerciaux de firmes privées et aussi de boursiers de l'État (22). Quelques compatriotes œuvraient là-bas: peu nombreux, mais singulièrement actifs et entreprenants si l'on en croit le sentiment d'appréhension jalouse dont se coloraient nombre d'articles de presse et des rapports de diplomates étrangers (23).

(22) A.E.B., Af. 12, S. BOEYE à DE FAVEREAU, 7 novembre 1903. Le plan d'ensemble en question avait été esquissé déjà par de BUISSET à son retour de Mogador le 1^{er} août 1903.

(23) En ce qui concerne la presse, on renvoie globalement aux coupures de la Section historique du Maroc à Paris, ainsi qu'aux collections des A.E.B. (Presse 149 et 200). On se bornera ici à un exemple caractéristique repris du *Journal du*

Si vous pensez, écrivait le Roi-Souverain à DE FAVEREAU, que l'envoi d'un ingénieur à Fez serait trop marqué, on pourrait peut-être arriver à fonder un comptoir belge ou une maison belge à Mogador ? Cela, certes, ne sortirait pas des limites de la prudence (24).

Malgré cette prudence qui n'excluait pas une certaine audace, le problème de la création d'une ligne de navigation belge entre Anvers et le Maroc était plus que jamais à l'ordre du jour: nulle autre entreprise ne pourrait mieux aider au développement rapide des relations commerciales entre l'un et l'autre (25). Une institution de crédit serait peut-être alors réclamée en vue de gérer les rapports financiers entre les négociants des deux pays et, en même temps, d'étudier les travaux projetés et de subsidier les meilleurs après y avoir attaché ses clients et ses correspondants. Fallait-il dans cette perspective créer une institution nouvelle? Certainement pas, car, comme le conseillait le consul BOEYE, mieux vaudrait

(...) qu'une de nos banques coloniales établisse à Tanger une succursale avec des correspondants dans les autres ports. Il est certain du reste que plusieurs de nos grandes compagnies coloniales du Congo pourraient étendre plus tard leurs opérations au Maroc et qu'elles y trouveraient une source nouvelle de vitalité et de prospérité. En faisant ainsi, nous parviendrions à lier étroitement notre activité commerciale au Maroc à celle du Congo et à créer entre la Belgique et l'Etat indépendant un débouché précieux et un champ d'approvisionnement des mieux fournis (...) (26).

Cette conception qu'il n'est pas téméraire, semble-t-il, d'attribuer à l'inspiration de LÉOPOLD II, était le point de départ d'un

Maroc (Tanger) du 7 février 1905, qui consacre plus de trois colonnes à « La Belgique et le Maroc. Progrès à surveiller ». Nous lisons: « Les Belges sont nos amis, c'est une affaire entendue. Mais des amis comme les Belges demandent à être surveillés de près; ils ont l'intelligence prompte (...). Les faubourgs d'Anvers s'étendent jusqu'aux extrémités du monde (...). Les cousins germains que nous sommes ont bien le droit et le devoir de suivre avec attention — mêlée d'une crainte légitime — les progrès croissants au Maroc d'un commerce qui se développe parallèlement au nôtre par des chemins que nous avons l'ambition de nous réserver (...). On va quelquefois très vite dans ce petit pays qui fit à peine deux ou trois bouchées de l'énorme Congo (...) » !!

(24) LÉOPOLD II à DE FAVEREAU, 4 avril 1903 (archives privées). Cette lettre dont la seconde partie concerne un autre objet (la Chine?), répond à un message de la veille du ministre des Affaires étrangères. On en ignore malheureusement le contenu exact.

(25) Rapport de C. DE BUISSET sur son voyage d'études, Tanger, 28 août 1903 (*Recueil consulaire*, t. 122, 1903, pp. 17-21).

(26) A.E.B., Af. 12, S. BOEYE à DE FAVEREAU, 7 novembre 1903.

plan que BOEYE disait „ de la plus haute portée ” pour l'activité coloniale de la Belgique, et dont la base aurait été l'escale à Casablanca de la ligne maritime d'Anvers au Congo. Une des puissantes compagnies congolaises y aurait en même temps créé une filiale sous la dénomination de Comptoir Belgo-Marocain avec des agences dans tous les autres ports. Le directeur en serait un Belge, par exemple notre vice-consul à Casablanca, M. LEVISON, bien au courant de toutes les affaires marocaines... Dès que les affaires du comptoir seraient en bonne voie, viendrait le moment d'installer à Tanger la succursale d'une de nos banques coloniales, celle de la société qui aurait créé en fait le Comptoir belgo-marocain. En résumé, la compagnie de navigation, celle du comptoir précité et celle de la banque chercheraient à s'entendre en vue de se créer des intérêts communs — à l'instar de ce que les Allemands, par exemple, avaient réussi à mettre sur pied à Casablanca même, — afin de faire face à la concurrence étrangère. Voilà qui ne manquerait pas, selon le consul BOEYE, d'éveiller chez les Belges un vif intérêt pour les affaires marocaines (27).

Est-ce à ce moment que LÉOPOLD II, après avoir utilisé les services de Joseph DE VOLDER, vice-gouverneur de la Société Générale de Belgique, comme on vient de l'apprendre, s'est tourné vers Edouard Empain? C'est ce que nous allons chercher à préciser dans les pages qui suivent.

(27) A.E.B., Af. 12, S. BOEYE à DE FAVEREAU, 20 novembre 1903.

II. EN VUE D'OBTENIR DES CONCESSIONS
A AGADIR ET AILLEURS,
LA MISSION GRIMARD — TACQUIN A FEZ

1. *L'exploration océanographique de Tacquin sur la côte d'Afrique*

Dans sa lettre au Roi-Souverain relative à un projet de pêcheries dans les eaux canariennes et que nous avons datée de janvier 1902, Joseph DE VOLDER avait fait état du nom de deux compatriotes particulièrement bien renseignés puisqu'auteurs de plans dans ce même domaine: le docteur en médecine Arthur TACQUIN et le lieutenant d'infanterie Fernand-Auguste-Lambert NYS (1).

De l'activité en ce sens de NYS, on connaît somme toute peu de chose. Officier au 8e régiment de ligne, il avait été mis à la disposition du Roi et avait séjourné au Congo de juin 1893 à juin 1895. Il en avait rapporté la matière d'un ouvrage: *Ce que devient l'Afrique mystérieuse* qui parut à Anvers en 1896, ainsi que l'Ordre de la Couronne avec palmes d'argent qui lui fut conféré en 1898. En mars 1899, sur la recommandation de BEERNAERT, pour lors président de la Chambre, le ministre de la Guerre accorda à NYS un congé de six mois sans solde — qui fut du reste prolongé — afin d'explorer le Nord de l'état de Matto-Grosso au Brésil, pour le compte de la Compagnie des caoutchoucs du San Manoel à Anvers, ce qui inspira à l'officier un article: *Voyage au Matto-Grosso*, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes coloniales* de 1901.

En septembre 1902, enfin, NYS qui, grâce à la protection du chef de cabinet du Roi, le comte P. DE BORCHGRAVE, était passé

(1) A.P.R., doss. Congo 46, doc. I, DE VOLDER au Roi, s.d. Précisons qu'au début du siècle on orthographiait plus souvent TAQUIN que TACQUIN. On trouvera donc plus loin, selon les textes invoqués, l'une et l'autre de ces orthographes.

au régiment des Grenadiers, fut mis à nouveau à la disposition du Souverain et détaché à l'Institut cartographique militaire. Nos informations sont des plus sommaires quant à l'objet précis de son séjour en Afrique. Il s'y acquitta bien de la mission que lui avait confiée le Souverain, et gagna l'estime du prince ALBERT qui fit demander par son secrétaire, en août 1905, si NYS ne pouvait être maintenu à l'Institut cartographique militaire, à son retour du Congo, pour s'occuper de questions relatives à la marine marchande (2). Probablement est-ce au début de 1902 que le lieutenant NYS, dont la mère avait séjourné et demeurait peut-être encore à Barcelone, s'était chargé ou avait été chargé d'explorer les pêcheries de l'archipel canarien, dans le cadre d'une des missions que LÉOPOLD II lui avait confiées en Afrique. Il nous est malheureusement difficile d'être plus précis sur ce point.

Nous pouvons l'être davantage quant à la personnalité et aux projets du docteur TACQUIN qui achève au Maroc une carrière scientifique peu banale doublée d'une existence sans infirmités.

Déjà, lors de la séance constitutive du comité du sanatorium qu'il fut un moment question de fonder en 1905 à Ténériffe, nous avons noté sa présence (3). Il avait d'ailleurs certains titres à être invité à cette réunion. Dès janvier 1902, — pointons cette date, — il avait signalé aux autorités de l'Etat indépendant du Congo l'avantage qu'elles auraient à ouvrir aux Canaries un établissement où les agents revenus d'un long séjour en Afrique centrale, trouveraient les conditions requises pour rétablir leurs forces avant de rentrer en congé au pays natal. „ On pourrait ”, avait ajouté le docteur, „ créer là tout un petit coin essentiellement belge où l'on serait chez soi, aimé de la population ambiante ” (4). A vrai dire, ce personnage est trop curieux pour que nous ne soyons pas tenté d'en parler un peu, avant de mettre en

(2) *B.C.B.*, t. V, col. 645-646 (notice due à M. COOSEMANS), et surtout dossier O.11940 du M.R.A. (assez incomplet). NYS, qui avait dû rejoindre son unité en octobre 1905, repartit encore pour le Congo en 1913 au titre de président de la *Société du Lomami*.

(3) *Congo*, 15 janvier 1905, p. 32.

(4) Dans [39, p. 49], le docteur TACQUIN avait mis en évidence l'avantage pour les malades de résider en hiver dans un endroit non exposé aux vents du Nord, tel le site d'Orotava qui fut effectivement choisi — on l'a vu plus haut — pour le « futur » sanatorium belge.

lumière son rôle dans les négociations entreprises avec le Maghzen.

Après des études de médecine (chirurgie et accouchements) à l'Université de Bruxelles, TACQUIN avait fait un stage à l'observatoire de Liège. Il s'y était initié aux éléments d'astronomie en vue de la fixation sur les cartes des points de sondage en haute mer. Envoyé par le gouvernement à la station zoologique maritime de Naples, il y étudia pendant deux ans l'océanographie et les animaux marins; en observant la locomotion des plus grands de ceux-ci, son attention fut attirée sur la lenteur de la navigation et par là sur les problèmes de la vitesse sur l'eau. A l'observatoire du Vésuve, TACQUIN se consacra à des études de magnétisme terrestre. Dès avant 1897, il s'était passionné pour le projet d'Adrien DE GERLACHE de conduire le pavillon belge jusque dans les mers inexplorées du Sud. Par des conférences au Congo et une ascension en ballon libre à Liège, il avait contribué à la souscription nationale qui permit au grand marin d'acquérir la future „Belgica” et de la doter du matériel indispensable avant son départ pour le pôle, le 16 août 1897. Mais TACQUIN fut déçu dans son espoir de l'accompagner comme météorologiste, photographe et médecin de bord (5).

En 1895, un premier voyage de navigation avait conduit le docteur au Congo: séjour qu'il mit à profit pour réunir des collections de coquillages et d'oiseaux destinées à l'Institut royal d'Histoire naturelle (6). A la côte occidentale d'Afrique où il avait touché à plusieurs reprises, un fait l'avait surtout frappé: l'abondance des poissons dans les eaux entre le cap Bojador et le cap Blanc. Cette constatation, écrira-t-il plus tard,

(...) me suggéra l'idée d'étudier ces parages si poissonneux et de sonder les mystères de cette immense côte que j'avais si souvent vue du large !

En janvier 1900, TACQUIN arrivait à Ténériffe et faisait part à son confrère, le docteur J.B. ALLART qui y résidait en

(5) A.E.B., doss. pers. 53 du Dr TACQUIN, et avant-propos de V. LACOURT: La personnalité, les travaux et les projets du docteur Arth. TACQUIN, pour [38]. En 1957, d'autre part, l'occasion nous fut donnée, grâce à M.P. DESNEUX, d'interroger à plusieurs reprises M. Tacquin, revenu pour quelques semaines du Maroc.

(6) *La Belgique coloniale*, 24 octobre 1897, p. 513. C'est par erreur que A.J. WAUTERS [49, col. 405] qualifie TACQUIN de médecin des malles de la ligne Anvers-Matadi.

qualité de consul de Belgique, de son projet d'explorer les parages sahariens et d'étudier les pêcheries canariennes. Sur celles-ci, ALLART avait cherché à aiguiller, dix ans plus tôt, l'attention des Belges en les engageant à se livrer à une exploitation bien entendue, mais somme toute aisée, d'aussi grandes richesses naturelles (7). Sans résultat. Aussi fut-il heureux de fournir à son jeune compatriote les indications qui pouvaient lui être utiles dans la poursuite de son plan. Il l'assura d'un résultat fécond, non sans le prévenir qu'il pourrait assez difficilement s'entendre avec les pêcheurs canariens (8).

Or, TACQUIN sympathisa si bien avec ces pêcheurs qu'il en obtint tout ce qu'il voulut. Ils lui firent connaître les endroits les plus recherchés, et lui expliquèrent tout dans le détail pour chaque espèce de poissons. Parti avec eux du môle de Las Palmas, le 6 février 1900, sur le « Fédérico », une goëlette de moins de vingt mètres, il vécut leur vie dure pendant des mois, sans autre cabine que le pont... Il parcourut en tout sens les parages d'Arguin, île toute proche du cap Blanc où les pêcheurs non canariens n'avaient jamais osé s'aventurer, et y découvrit des bancs d'une densité extraordinaire (9).

En outre, il noua des relations cordiales avec les tribus nomades si redoutées des côtes sahariennes. Etudiant particulièrement

(7) Etude des pêcheries canariennes, dans le *Recueil consulaire*, t. LXII, 4^e livraison (Bruxelles 1890).

(8) Introduction du docteur ALLART aux articles de TACQUIN [39, pp. 315-316].

(9) L'antériorité des « découvertes » de TACQUIN — premier à signaler la présence du homard et de la langouste dans ces mers par ailleurs si riches en sardines, — est reconnue par nombre d'autorités françaises en la matière: H. FROIDEVAUX, H. GRUVEL, J. PITARD, etc. (A.E.B., doss. pers. 53). A la suite de son exploration océanographique, dont il publia la relation [39] et remit un compte rendu accompagné de documents inédits au ministre français E. ETIENNE, un véritable engouement pour les pêcheries de la côte saharienne se produisit chez nos voisins du Sud. La Société de Géographie commerciale de Bordeaux y organisa l'envoi d'une mission qui constata la présence, sur ces bancs, des 180 espèces de poissons signalées par notre compatriote. Le ministère des Colonies, ceux de la Marine et du Commerce, l'Institut de France, le Museum d'histoire naturelle de Paris, des journaux et un groupe de commerçants avaient accordé leur appui soit moral soit matériel à cette mission. Elle fut le point de départ du développement considérable de la station de pêche de Cansado (baptisée Port-Etienne en 1907), à proximité des bancs poissonneux signalés par le docteur TACQUIN. Ce dernier avait encore dressé une carte — spécialement destinée aux pêcheurs, — du littoral saharien d'Agadir au cap Blanc, apporté à la géographie de ces régions quantité de dénominations nouvelles et exécuté des sondages fructueux.

la côte Ouest marocaine qu'il avait parcourue à différentes reprises, le docteur acquit la conviction qu'il y avait là, pour des Belges entreprenants, des endroits de pénétration favorables. Mais une exploration en règle s'imposait tout d'abord, pensa-t-il, (...) afin de se rendre compte par soi-même et sur place de ce qui existait et de la possibilité d'exploitation (...).

Des encouragements venus de haut n'avaient pas été étrangers à la décision du docteur d'entreprendre cette longue expédition. Le prince ALBERT, soucieux du sort de pêcheurs belges dont les dernières campagnes du côté de Terre-Neuve s'étaient révélées désastreuses, avait été séduit par le côté social d'un tel projet. Pourquoi laisser s'anéantir notre grande pêche maritime et priver de travail une classe intéressante, alors qu'il existait d'autres parages favorisés par une nature providentielle où la faune ichtyologique est d'une richesse extraordinaire? La mission océanographique de TACQUIN n'allait-elle pas permettre de trouver pour nos pêcheurs, dans des conditions climatologiques et économiques beaucoup plus favorables,

(...) les champs de bataille de l'avenir destinés à remplacer ceux du Nord où des milliers de bateaux se disputent une faune épuisée dans un climat des plus rigoureux et sur des mers toujours agitées? [39, pp. 328-330].

Le Prince héritier semble même avoir reçu en audience privée le docteur pour entendre l'exposé de son projet et recevoir son mémoire préconisant la création de relations maritimes directes et régulières entre la Belgique et le Maroc (10). En juillet 1902, en tout cas, le prince Albert fit exprimer ses remerciements pour les « renseignements très complets sur les pêcheries canariennes » que l'explorateur s'était empressé de lui faire parvenir à son retour d'Afrique. Ce sujet intéressait le futur roi au point qu'il emporta en villégiature la notice qui en traitait (11). Il ne se contenta pas d'insister sur la nécessité de tenter quelque chose dans la voie indiquée par TACQUIN et d'assister à une de ses conférences à la Société des Ingénieurs et des Industriels (12). Il engagea de surcroît les propriétaires de chalutiers à envoyer un

(10) V. GODEFROID, secrétaire du prince ALBERT, à V. LACOURT, directeur de la *Compagnie du Kasai*, 29 mars 1905 (A.E.B., doss. pers. 53).

(11) V. GODEFROID à TACQUIN, 28 juillet 1902 (même source).

(12) Le même au même, 28 janvier 1903 (même source).

de leurs bateaux sur place à titre d'essai: sans résultat d'ailleurs (13).

2. Tacquin repart pour le Maroc avec un agent d'Empain

Le roi LÉOPOLD II reçut-il le docteur TACQUIN et lui confia-t-il, dans les dernières semaines de 1901, une mission confidentielle en rapport avec son plan d'exploration des côtes Nord-Ouest de l'Afrique: en longeant à cheval le littoral marocain, de Tanger vers l'embouchure du Draa, découvrir un bon port d'escale doté d'un hinterland pour la ligne maritime du Congo? (14). Pour plusieurs motifs dont le principal est le souci de discrétion dont le Souverain ne se départissait jamais, nous croyons que ce dernier se garda bien de recevoir personnellement l'explorateur. A son retour du Maroc, c'est en tout cas au chevalier Edmond CARTON DE WIART que celui-ci rendit compte de ce qu'il

(...) avait découvert des bancs particulièrement poissonneux dans les parages d'Agadir et proposait d'y établir des pêcheries et de fonder des comptoirs dans cette baie excellente (15).

Sur les points essentiels de cet entretien avec le secrétaire du Roi, on peut aisément se référer à certains extraits d'articles livrés par le docteur TACQUIN lui-même, dès la fin de 1901, à la Société de Géographie de Bruxelles:

(...) l'Espagne ne possède à la côte N.O. d'Afrique que le protectorat depuis le cap Bojador jusqu'au cap Blanc. Quant à la partie située au Nord de Bojador jusqu'au cap Guir qu'il faut considérer comme limite Sud de la domination du Sultan, cette étendue de côte d'environ 400 milles *n'appartient à personne*. L'Espagne n'y a pas plus de droits... que n'importe quelle autre puissance, de sorte que *les meilleurs points appartiennent au premier occupant* (...);

(...) Envisageons d'abord la région au Nord du cap Bojador au point de vue des abris à la côte où peuvent venir se réfugier les bateaux en cas de gros temps, ainsi qu'au point de vue d'une installa-

(13) Note inédite de TACQUIN: Campagne océanographique à la côte du Maroc et du Sahara (A.E.B., doss. pers. 53).

(14) Une relation fort brève d'une audience royale que nous croyons postérieure, a trouvé place dans une lettre de TACQUIN au roi LÉOPOLD III (copie non datée: A.E.B., doss. pers. 53).

(15) CARTON DE WIART [1], p. 82. Ce dernier n'assuma qu'à partir de décembre 1900 les fonctions de secrétaire du Roi.

tion éventuelle pour l'exploration de la pêche et le commerce avec les tribus de l'intérieur... Le pays étant habité par des tribus indépendantes qui ne reconnaissent pas la souveraineté du Maroc, *n'importe qui peut donc s'y établir* (16).

Le plus favorable de ces abris, TACQUIN en était convaincu, avait nom Agadir: le port qui commande la vallée du Sous mais aussi la clé des pays de la dissidence où « le verrou » tiré au XVIII^e siècle par le sultan Sidi Mohammed était maintenu par l'anarchie des tribus. Moulay Hassan qui avait dirigé en 1882 et 1886 des expéditions de ce côté avait, en effet, confié le territoire d'Agadir à un certain MA-EL-AININ qui s'était signalé à son attention par la capture de quelques Espagnols débarqués sur la côte. Celui-ci avait strictement rempli son office de gardien modèle, au point qu'après le décès du Sultan en 1894 son fils et successeur se vit dépossédé de ce fief. EL HIBA, fils de MA-EL-AININ, s'adjugea la souveraineté du Sous dont il se fera même proclamer sultan en 1912 (17).

De la baie d'Agadir, TACQUIN dut vanter avec enthousiasme des avantages que les réalisations du Protectorat français confirmeraient un peu plus tard:

(...) Le port d'Agadir est le meilleur havre de tout le littoral marocain. Au N.W., le cap Guir... abrite le golfe contre les vents d'Ouest et du Nord... La profondeur des eaux permet l'entrée à des bateaux de fort tonnage... Cet endroit convient à merveille pour y établir une exploration des pêches ainsi que pour y faire le commerce avec les riches régions avoisinantes [39, p. 428].

Les déficiences de la documentation dont nous avons disposé posent un certain nombre de points d'interrogation. Deux choses, toutefois, sont certaines. Le secrétaire du Roi reçut l'ordre de ne pas rompre le contact avec TACQUIN, de manifester pour ses projets un intérêt scientifique et géographique qui ne préjugerait d'aucune promesse d'ordre financier, et de lui ménager éventuellement d'autres entretiens (18). LÉOPOLD II lui-même, qui avait donc pris feu, selon l'expression de CARTON DE WIART, fit venir

(16) TACQUIN [39], pp. 340 et 427. Les passages soulignés l'ont été par nous.

(17) MIÈGE [21], t. III, pp. 344-372, et R. RAYNAUD, Agadir vingt ans après, dans la *Revue des Vivants* (Paris), septembre 1930, pp. 353-354. Le Sous était *blad siba*, c'est-à-dire ne reconnaissait pas (en grande partie) l'autorité du Sultan.

(18) Ed. EMPAIN au Roi, 15 janvier 1904 (A.P.R., doss. Congo 50, doc. 5).

Edouard EMPAIN pour le charger d'étudier et de poursuivre le plan du docteur [1, p. 82].

La personnalité d'EMPAIN est assez connue pour qu'il soit nécessaire de s'attarder à dépeindre le financier doué d'une imagination hardie, d'une prestigieuse activité, d'un esprit lucide, attiré par les réalisations de grande envergure (19). Parmi les dernières qu'il comptait à son actif, la création de la *Société parisienne pour l'industrie des chemins de fer et des Tramways électriques* et l'inauguration en 1900 du métropolitain de Paris avaient mis en lumière son génie inventif. Il semble que c'est à propos des chemins de fer de Chine qu'ait eu lieu la première rencontre d'EMPAIN avec LÉOPOLD II. Celui-ci dut, avec son éventuelle prescience, découvrir au premier abord tout le parti qu'il en pourrait tirer pour l'heureux aboutissement de certains de ses desseins. De son côté, le banquier ne fut pas moins séduit par ceux-ci que par leur royal promoteur. Dès la création, le 13 avril 1901, de la *Société Asiatique*, filiale de l'*Africaine* qui devait prendre la direction des affaires chinoises de l'Etat indépendant, EMPAIN en fut administrateur (20). Il deviendra bientôt administrateur délégué, avec le baron VAN EETVELDE comme président, de la *Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs* fondée le 4 janvier 1902. Une lettre du 14 juin suivant, dans la correspondance entre le Roi et le chevalier DE CUVILLIER, révèle par ailleurs le rôle officieux qu'il va désormais jouer à Paris dans les relations du Congo avec la France [34, p. 827].

Dans ces conditions, il était d'autant plus normal que LÉOPOLD II se fût adressé, pour étudier le côté pratique des projets marocains d'Arthur TACQUIN, au financier belge qui était connu pour partager avec le prince ALBERT le souci de l'avenir de l'industrie nationale de la pêche. L'une des entreprises bienfaitrices à laquelle EMPAIN avait donné son généreux concours, n'était-elle pas cette école des pupilles de la pêche à Ostende que Son Altesse Royale avait prise sous son patronage et qui devait

(19) Notice biographique par C. CAMUS dans *B.C.B.*, t. II, col. 357-365, à défaut d'une étude exhaustive qui exigerait de son auteur la consultation de papiers restés jusqu'à ce jour introuvables en dépit de toutes nos démarches!

(20) *Annales parlementaires*, séance du Sénat du 6 août 1901 et séance de la Chambre (interpellation d'Em. VANDERVELDE) du 13 mars 1903. Cfr. aussi R.J. CORNET, Maniema, pp. 281-283 (Bruxelles 1952).

fournir aux enfants des pêcheurs une instruction suffisante pour qu'ils puissent à leur tour devenir des marins accomplis (21)?

C'est le 13 ou le 14 janvier 1904 que Edouard EMPAIN fut mis au courant du contenu des entretiens que le docteur TACQUIN avait eus avec le chevalier CARTON DE WIART au sujet d'Agadir et de ses possibilités au point de vue belge. Le fut-il par le Roi lui-même? Nous sommes enclin à penser que LÉOPOLD II chargea plutôt le comte John D'OUTREMONT, Grand Maréchal du Palais, de lui signaler que CARTON DE WIART le renseignerait de manière plus détaillée, s'il en était besoin, sur les plans et la personnalité de TACQUIN. Le 15 janvier, dans une longue lettre consacrée en partie à la Compagnie du Chemin de fer du Congo et au rail projeté de Lado à Dufilé, EMPAIN répondit au Roi à propos d'Agadir. Il avait commencé par téléphoner à CARTON DE WIART pour obtenir quelques renseignements indispensables et l'adresse du docteur, et aussi conseiller de ne paraître écouter ce dernier avec intérêt qu'au point de vue scientifique sans lui donner aucune espérance au point de vue financier.

EMPAIN avait ensuite appelé son avocat d'affaires, Georges GRIMARD qui était de surcroît sénateur de Liège et conseiller communal de Bruxelles. Entré à l'Association libérale pour y défendre les idées démocratiques, il était passé très tôt au Parti Ouvrier Belge, avait fondé en 1892 avec BRUNET et FURNÉMONT la Ligue du Suffrage universel et organisé le referendum avec VOLDERS. Son mariage avec la fille d'Oswald ALLARD, un ancien officier devenu l'agent de change de la banque d'Empain et l'ami de sa famille, lui avait permis d'entrer au service de celui-ci (22). Quoi qu'il en fût, EMPAIN avait cru devoir laisser

(21) Article de *L'Etoile Belge* du 6 janvier 1907 consacré à Ed. EMPAIN que le Roi venait de créer baron.

(22) Ed. EMPAIN au Roi, 15 janvier 1904 (A.P.R., doss. Congo 50).

Nous avons eu beaucoup de peine à réunir des informations au sujet de GRIMARD. Sa veuve est morte en 1953, longtemps après sa fille unique: le filleul de la première, M. Jules RENKIN (petit-fils du ministre des Colonies qui était un ami de GRIMARD), et le mari de la seconde, M. Frédéric EICH († 1959), nous ont assuré n'avoir retrouvé dans les papiers dont ils étaient devenus dépositaires, aucune trace du voyage du sénateur au Maroc !! Certaines circonstances de la carrière de celui-ci nous paraissent expliquer cette sorte de conspiration du silence. Devenu l'avocat d'affaires de Georges MARQUET, GRIMARD se brouilla avec une partie de ses amis politiques et ne sollicita pas sa réélection au Sénat en 1908. Lors de son décès en 1926, *Le Soir* des 7 et 9 décembre se borna à rappeler qu'il avait été « l'un des meilleurs avocats d'affaires ».

ignorer à GRIMARD l'intérêt que le Roi portait à une affaire dont certains aspects l'avaient également séduit. Aussi avait-il prié l'avocat de chercher à connaître TACQUIN et d'apprécier le sérieux de son projet, puis de lui faire rapport. GRIMARD avait aussitôt accepté la proposition de se rendre éventuellement au Maroc. Toutefois, EMPAIN avait fait observer que, en raison de l'insécurité des parages d'Agadir, la concession territoriale qu'il aurait à négocier avec le Sultan devrait comporter le droit de police. Sans celui-ci, il ne pourrait être question d'y fonder des établissements pour la salaison du poisson ainsi que des maisons de commerce et des fermes pour le ravitaillement sur place. Il avait, sur ce point, conseillé à GRIMARD de lire les chartes de la Compagnie du Mozambique, de l'Est Africain, du Niger, etc. En fait, EMPAIN était si bien décidé à faire les frais de cette mission au Maroc qu'il terminait sa lettre du 15 janvier au Roi par ces mots :

Pendant mon absence, mon frère [François] se tiendra au courant des négociations de Mr Grimard et en rendra compte à Votre Majesté (23).

On comprend, dès lors, que la diplomatie officielle ait été mise également en branle en ce même mois de janvier 1904. A la demande du ministre des Affaires étrangères, le baron DE FAVEREAU, notre représentant au Maroc, le comte DE BUISSET, fut prié de fournir sur Agadir des précisions d'ordre géographique, à quoi il s'empressa de répondre en soulignant que « ce port, aujourd'hui fermé, possède (en effet) une rade magnifique, la meilleure du Maroc » (24). LÉOPOLD II, profitant de ce que le vice-consul général de Belgique à Sainte-Croix de Ténériffe, F. GOFFART, était chargé d'une mission officielle au Bénin lui demanda personnellement de se rendre à la baie d'Agadir pour en étudier les conditions naturelles. Mais GOFFART fut rappelé par télégramme à Bruxelles pour être adjoint à l'administration centrale (25). Nous ignorons si, se trouvant encore le 18 avril 1904 en Nigérie britannique, il eut le temps et l'occasion d'exécuter cette mission

(23) Ed. EMPAIN au Roi, 15 janvier 1904 (A.P.R., doss. Congo 50).

(24) DE BUISSET à DE FAVEREAU, Fez 20 janvier 1904 (A.E.B., Af. 12).

(25) F. GOFFART à DE FAVEREAU, Lokoya 18 avril 1904 (A.E.B., Af. 12). Le caractère confidentiel de cette mission est souligné par l'explication de GOFFART: « J'avais cru comprendre que Sa Majesté se réservait d'entretenir elle-même Votre Excellence de cette seconde mission... ».

et si une nouvelle dépêche de Belgique ne le dispensa pas carrément de s'arrêter à Agadir.

Trois jours après, en effet, commençait à pénétrer à l'intérieur du Maroc une députation belge dont nous avons maintenant à parler. Car deux des mystérieux personnages qui y étaient mêlés avaient pour tâche principale de demander au Sultan à pouvoir disposer du territoire environnant Agadir au profit de certaines entreprises nationales. C'étaient le sénateur GRIMARD et le docteur TACQUIN (26).

3. *Les préludes diplomatiques de la mission belge*

Que les négociations et opérations des deux envoyés d'EMPAIN dussent rester confidentielles, n'a rien qui doive étonner. Trop souvent dans les ultimes années du XIX^e siècle et récemment encore, les instances diplomatiques, la presse et l'opinion publique de France et d'Espagne, et même d'Angleterre et d'Allemagne, s'étaient émues de l'intérêt que le roi des Belges portait aux affaires du Maroc. Sa croisière de 1897 n'était pas tout à fait oubliée, et le caractère entreprenant des quelques compatriotes qui y résidaient suscitait de l'inquiétude.

Pourtant, les déplacements et les entretiens de GRIMARD et de TACQUIN pouvaient fort difficilement rester secrets. Car LÉOPOLD II, par le truchement d'EMPAIN, avait donné sa sanction à une combinaison où ces représentants d'un « groupe financier important » travailleraient, si besoin ou avantage en était, en accord avec la légation de Belgique. Pour ne pas attirer l'attention sur le banquier fort connu pour ses relations avec le Palais, GRIMARD et TACQUIN étaient censés représenter un groupe qui portait le nom d'ALLARD lequel, on s'en souvient, était à la fois le beau-père de GRIMARD et l'agent de change et ami d'Edouard EMPAIN. Le comte DE BUISSERET ne tarda pas à connaître ou à

(26) TACQUIN se disait nanti au Maroc d'une mission scientifique. Au départ de Belgique, on l'avait chargé de réunir les cadeaux plus ou moins spectaculaires que toute mission diplomatique se devait d'amener au Sultan et à son entourage lors de la remise des lettres de créance.

deviner la vérité (27). Les autres membres de la députation ne furent pas long à l'apprendre au moins partiellement.

Depuis son avènement, les circonstances n'avaient permis au jeune sultan ABD-EL-AZIZ de recevoir aucun ministre étranger à Fez, sa capitale du Nord. A présent qu'il était disposé à y accepter les lettres de créance du diplomate belge, valait-il mieux ou non que les négociateurs du groupe ALLARD accompagnent la mission officielle? Dans l'affirmative, fallait-il révéler leur existence avant le départ de Tanger où résidait BEN SLIMAN, le vizir des Affaires étrangères chargé des relations avec les puissances européennes? Ou bien, au contraire, chercher à dissimuler les motifs de leur présence jusqu'à l'arrivée à la Cour chérifienne (28)? Les consignes de discrétion absolue du baron DE FAVEREAU, derrière qui se devinait la présence royale, furent du reste de moins en moins observées au cours des nombreuses visites protocolaires que le comte DE BUISSET et les membres de sa suite durent effectuer à Tanger ainsi qu'à Fez.

Avant d'en faire la démonstration, nous avons encore à faire la connaissance des diverses personnalités qui, avec ou sans mandat officiel, allaient être les compagnons de voyage du diplomate.

Deux officiers avaient été désignés le 28 mars pour « faire partie, à titre provisoire, de la légation de Belgique au Maroc et accompagner le ministre du Roi ». En réalité, leur présence devait donner à la mission une importance, voire un lustre que ne permettait pas le budget du ministère des Affaires étrangères. Choisis, sur proposition de ce dernier, par le département de la Guerre, tous deux voyageaient à leurs frais. Le premier était le lieutenant des Guides vicomte Hubert JOLLY, fils de l'ancien compagnon de croisière du Roi devenu général et président de l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge (29). L'autre, le capitaine adjoint d'état-major d'artillerie Henri DENIS, qui

(27) Carnets de notes du comte Conrad DE BUISSET-STEENBECQUE DE BLARENHIEU en possession de sa veuve à Nice.

(28) A.E.B., Af. 12, télégrammes chiffrés, Bruxelles et Tanger 20 février 1904 (le montant des frais était à « réclamer au sénateur GRIMARD »); lettres DE BUISSET à DE FAVEREAU des 21 février et 1^{er} mars 1904, et DE FAVEREAU à DE BUISSET du 24 février 1904 (toutes chiffrées ou confidentielles).

(29) Les photocopies des divers documents et du passeport relatifs à la mission de JOLLY nous ont été fort aimablement transmises par Madame DE BIVORT DE LA SAUDÉE qui les conserve à Ittre parmi de nombreuses archives de la famille JOLLY.

avait épousé la sœur d'Edouard EMPAIN, était couvert par ce dernier de tous les débours qui pourraient résulter de l'exécution de sa mission (30). Deux amis personnels du ménage DE BUISSE-RET attendaient également depuis quelques jours, à l'Hôtel Cécil à Tanger, le départ de la caravane. C'étaient le peintre anglais d'histoire et portraitiste Théodore Blake WIRGMAN et un compatriote de la comtesse, l'Américain H. PHILIP, ainsi que le vice-consul et drogman W. SERRUYS et un aide-interprète, BARUGEL. Le 7 avril seulement, pour ne pas donner l'éveil aux informateurs des chancelleries européennes, deux autres Belges arrivèrent comme de simples touristes. C'étaient GRIMARD et TACQUIN.

Le sénateur emportait un code qui devait lui permettre d'en référer éventuellement à Edouard ou à François EMPAIN — à l'abri de toute indiscretion — avant de conclure à Fez tout accord d'importance capitale (31). Le docteur jouait, somme toute, le rôle de conseiller technique à ses côtés. Leur mission précise était en effet, de « négocier une affaire avec le Sultan », comme DE FAVEREAU l'avait défini au comte DE BUISSE-RET en un prudent langage chiffré. Mais peu après il s'était avisé, d'accord avec le Roi, que le comte devrait en savoir un peu plus pour apporter un certain concours à GRIMARD et à TACQUIN. Il lui câbla donc qu'ils avaient mission, au nom d'un important consortium, de

(...) solliciter du Sultan une concession de pêcheries en échange de laquelle ils offriraient de sérieux avantages financiers;

ils étaient porteurs à cet effet d'un contrat auquel un caractère absolument confidentiel devait être conservé (32).

Au reçu de ces précisions, notre ministre à Tanger se déclara quelque peu décontenancé. S'agissait-il de la pêche en mer sur le

(30) Correspondance de H. DENIS avec sa femme, avril, mai et juin 1904, que Madame veuve H. DENIS-EMPAIN a eu l'extrême amabilité de nous confier.

(31) Correspondance du capitaine DENIS avec ses beaux-frères Edouard et François EMPAIN. Le nom employé dans ce code pour désigner GRIMARD: *Le Caire*, n'était pas sans rappeler les entreprises égyptiennes d'Edouard EMPAIN, commanditaire principal et probablement même unique du groupe financier que le sénateur représentait au sein de la mission belge.

(32) A.E.B., Af. 12, télégramme chiffré de DE FAVEREAU à DE BUISSE-RET, 20 février 1904, et dépêche confidentielle du même au même du 24 février 1904. Le projet de contrat n'a pu être retrouvé jusqu'ici. Le baron DE FAVEREAU aurait reçu GRIMARD et TACQUIN avant leur départ de Bruxelles (A.E.F., série B, c.47, doss. 7, GÉRARD à DELCASSÉ, 4 mai 1904).

littoral chérifien? Dans ce cas, l'idée d'une concession au profit des Belges devait être écartée. Car, aux termes du traité de commerce hispano-marocain de novembre 1861, cette pêche était absolument libre à l'exclusion de celle dans les rivières qui était, tous les ans, donnée à ferme par le Maghzen! En fait, comme DE BUISSERET l'avait soupçonné avant d'en obtenir de Bruxelles la confirmation secrète, il était question d'une

(...) concession de terrains sur le bord de la mer dans le but d'organiser des pêcheries en grand et de faire sur place des conserves de poisson.

On a vu plus haut que LÉOPOLD II et, à sa suite, Edouard EMPAIN envisageaient à cette fin les environs d'Agadir et la vallée du Sous. Peu précise sur ce point, la correspondance entre DE FAVEREAU et la légation de Tanger l'était beaucoup plus sur un autre: les fonds dont GRIMARD et TACQUIN seraient porteurs devaient être déposés dans une banque au Maroc qui offrirait toute garantie de discrétion. La Banque de Paris et des Pays-Bas, en rapport constant avec la diplomatie française, était ainsi exclue au profit de la Banque Mosès Pariente de Tanger où l'argent pouvait être remis au nom du comte DE BUISSERET (33).

Que nos deux compatriotes dussent discuter à Fez les conditions d'un emprunt ou réaliser toute autre opération au bénéfice d'un Etat dont la situation budgétaire était bien précaire, l'intérêt même de leur mission commandait qu'ils fussent porteurs d'un certain nombre de cadeaux: objets qui puissent éveiller la curiosité un peu puérile du Sultan et l'amuser pendant quelques jours. Ils pourraient ainsi, à un moment donné, présenter leurs demandes avec quelque chance de succès! (34).

En dépit des recommandations qu'on multipliait à Bruxelles, le rassemblement de l'imposante délégation qui devait accompagner DE BUISSERET et la présence du sénateur GRIMARD et du docteur TACQUIN n'étaient pas passés inaperçus dans le quartier

(33) A.E.B., Af. 12, lettres confidentielles et télégrammes chiffrés de DE BUISSERET à DE FAVEREAU des 1^{er} et 4 mars 1904, et de ce dernier à DE BUISSERET du 2 mars 1904. Sur la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, en rapport avec le Maroc depuis 1886, voy. GUILLEN [12], pp. 409-416.

(34) A.E.B., Af. 12, lettre du comte DE BUISSERET à un ami que nous croyons être L. VAN DER ELST, pour lors directeur général au département A.E.B., 13 mars 1904, et dépêche chiffrée du même. 17 mars 1904.

des légations européennes proche du cap Spartel, aux portes de la vieille cité de Tanger. Comment en aurait-il pu être autrement alors que la tradition exigeait que notre ministre présentât à chacun de ses collègues ses compatriotes sur le point de l'accompagner à la Cour de Fez? D'autre part, tout diplomate, en instance d'être reçu en audience par le Sultan et ses vizirs, se trouvait chargé par l'ensemble de ses pairs du règlement d'affaires générales sans rapport direct avec les intérêts de sa légation. De cette nature étaient les projets du Conseil sanitaire — émanation du corps diplomatique — relatifs à l'adduction d'eau potable et à l'érection d'abattoirs à Tanger, ainsi qu'aux améliorations des ports de Tanger et de Larache. Voilà qui permettait aux plus entreprenants plénipotentiaires d'aborder au profit de leur pays le délicat problème des concessions de travaux. Dans cette circonstance, DE BUISSERET se trouvait donc promu au rang de mandataire des intérêts généraux du commerce étranger. Au moment de partir pour Fez, il n'aurait pu s'isoler et écarter ses compagnons de route d'un certain nombre de contacts avec les légations de France, de Grande-Bretagne, d'Espagne et d'Allemagne (35).

Comme bien on pense, les conjectures allaient bon train dans les diverses chancelleries. Dès le 21 mars, l'actif ministre d'Allemagne, VON MENTZINGEN, qui avait épousé une de nos compatriotes, s'était demandé s'il ne s'agissait pas pour les Belges de chercher à obtenir des concessions. A Bruxelles, son collègue VON WALLWITZ menait une enquête qui ne l'avait pas mis en mesure de satisfaire complètement la curiosité du Kaiser et celle de l'*Auswärtiges Amt*. Le 21 avril, jour du départ de nos compatriotes pour Fez, VON MENTZINGEN reconnaissait ignorer encore le but précis auquel ces derniers tendaient (36).

Pour sir NICOLSON, ministre d'Angleterre, la discussion des questions pendantes qui suivait traditionnellement la remise des

(35) A.E.F., série B, c. 7, doss. 7, le comte DE SAINT-AULAIRE, secrétaire de la légation de France au Maroc, à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, ministre de la République à Tanger, Fez 17 mai 1904.

(36) D.A.A., doss. 13 (Marokko-Belgien), rapports des légations de Tanger (VON MENTZINGEN) des 21 mars et 21 avril 1904, et de Bruxelles (VON WALLWITZ) du 9 avril 1904 auquel est annexé un article du *Petit Bleu* du même jour: « Belgique et Maroc ».

lettres de créance au Sultan ne justifiait pas, dans le cas de la Belgique, le déplacement d'une suite aussi considérable. Il devait donc s'agir, comme la rumeur s'en était propagée depuis plusieurs semaines, de concessions à solliciter du Maghzen et particulièrement de l'établissement de la télégraphie sans fil entre Tanger et les villes de la côte. Dans cette éventualité, une démarche avait été faite par NICOLSON auprès du gouvernement chérifien: aux termes de conventions antérieures, aucune décision ne pouvait être prise dans cet ordre d'idées sans qu'eussent été consultés les représentants de toutes les puissances et notamment celui de la Grande-Bretagne, qui devait bénéficier à cet égard d'une incontestable priorité (37). Depuis la toute récente signature des accords Paul CAMBON-Lord LANDSDOWNE du 8 avril 1904 — qui se révélerait bientôt le préambule de l'Entente cordiale franco-britannique, — le royaume d'EDOUARD VII avait délibérément renoncé à toute revendication politique au Maroc, sans cesser pour autant d'y vouloir jouer un rôle de premier ordre en matière commerciale...

La France, elle, estimait y avoir désormais les coudées franches, en dépit de la consternation furieuse du Sultan qu'on n'avait pas jugé devoir consulter, et de l'Allemagne décidée à n'en tenir aucun compte. Déjà, le 24 mars, le ministre de la République à Tanger, Georges SAINT-RENÉ TAILLANDIER, avait laissé entendre à son collègue belge que

(...) le jour où son pays accentuerait sa situation au Maroc, l'on songerait à certaines industries belges,

à une manière d'association des intérêts franco-belges comme en Chine (38). Quelques jours auparavant, il avait informé le Quai d'Orsay de son appréhension que la mission DE BUISSET ne fournît au Maghzen l'occasion d'accorder aux Belges des concessions incompatibles avec les intérêts français, car « la Belgique

(37) F.O. 99/413, rapport de la légation de Tanger (NICOLSON) du 9 avril 1904, reproduit dans la série des *Confidential prints. Morocco*. Ce fut apparemment là l'unique témoignage de l'intérêt des Britanniques pour la mission belge à Fez!

(38) A.E.B., Af. 12, DE BUISSET à DE FAVEREAU, 24 mars, 9 et 10 avril 1904. Le diplomate belge terminait sa dépêche du 9 en assurant que SAINT-RENÉ était désireux de voir le Maghzen comprendre que les deux légations voisines étaient « amies et pourraient éventuellement marcher d'accord sur le terrain financier et industriel ».

a depuis longtemps attiré son attention » (39). Revenant à charge peu après, SAINT-RENÉ estimait opportun que le comte DE BUISSET arrivât à la Cour du Sultan muni d'instructions qui le disposeraient à envisager l'établissement de la prépondérance politique de la France comme la condition la plus propice au développement des industries de son pays :

(...) que la Belgique se présente ici sous nos auspices, comme l'alliée et non la rivale (40).

Depuis peu, des négociations se poursuivaient à Fez pour la conclusion d'un emprunt de 50 millions de francs. C'est le Sultan lui-même qui, après avoir dilapidé le produit de trois autres contractés à Paris, à Londres et à Madrid, avait écrit à SAINT-RENÉ TAILLANDIER pour le prier d'obtenir de la France un concours financier qui lui permettrait de rembourser sa dette à court terme, de faire face militairement à l'insurrection du Maroc oriental, et de vivre décemment quelques années encore ! Mais une opération de cette ampleur comportant une émission publique, les banques, avant d'en assurer le succès, exigeraient une garantie sûre : le produit des douanes chérifiennes. De son côté, le Maghzen, qui présentait les conséquences politiques d'une main mise de la France sur ses douanes, souhaitait « trouver dans la pluralité des créanciers une garantie relative de son indépendance » [30, p. 86-87]. C'était là peut-être un atout dans le jeu des Belges !

Mais DELCASSÉ, dont on a déjà esquissé brièvement la politique marocaine, était à l'affût. Il rêvait d'ouvrir au monde des affaires les perspectives les plus séduisantes et surtout d'amener le Maghzen à reconnaître la situation privilégiée de la France. Les dirigeants de la Banque de Paris et des Pays-Bas déjà citée — sous l'égide de laquelle se groupait le consortium des autres banques, — le comprirent très vite. Au moment convenu par DELCASSÉ, celui de la signature de l'accord du 8 avril 1904, ce consortium avait envoyé à Fez un représentant du nom de ZANGARUSSIANO, muni de pleins pouvoirs et invité à concerter son action avec la légation de la République. SAINT-AULAIRE, secrétaire de celle-ci,

(39) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, SAINT-RENÉ TAILLANDIER à DELCASSÉ, 21 mars 1904.

(40) *Idem*, 25 mars 1904. DE BUISSET passait pour gallophobe et, en tout cas, germanophile. Cfr notice de A. DUCHESNE dans la *Biographie Nationale* (Belge), t. XXIX, col. 138-140.

s'y rendit également le 18 avril sous couleur de présenter au Sultan les membres de la nouvelle mission militaire, le commandant FARIAU et le lieutenant SCHNEIDER (41).

Assez inquiet de la concurrence possible que la présence de l'agent financier français lui avait révélée à Tanger, le comte DE BUISSETER s'était demandé, dès avant son départ pour la cour chérifienne, s'il n'avait pas à réclamer

(...) certaines instructions spéciales au sujet de l'affaire à laquelle s'intéressent MM. Grimard et Tacquin.

Car la toute récente arrivée de ces derniers le mettait mieux à même de comprendre les buts qu'ils avaient mission d'atteindre:

Le vif désir que j'ai d'aider à leur réussite — ajoutait le diplomate —, me porte à signaler à Votre Excellence les difficultés principales de l'exécution. Ce sera seulement en procédant pas à pas que nous pourrons constater s'il est possible de compter sur une discrétion absolue du côté du Maroc (...) [qui] paraît penser qu'il ne saurait traiter une affaire sans recourir confidentiellement aux conseils de ceux qui ont intérêt à la voir échouer (42).

A Bruxelles non plus, la légation de France n'était pas restée inactive. D'ordre de DELCASSÉ, le chargé d'affaires E. GANDERAX exprimait, le 19 avril, le vœu que le ministre belge au Maroc ne fit rien et ne s'associât à aucune démarche qui pût entraver ou retarder les négociations que les Français poursuivaient en vue de la conclusion de leur emprunt, et que lui-même fit comprendre aux vizirs combien serait vaine toute tentative ayant pour but d'amener une dissidence quelconque entre les cabinets français et belge au sujet de leurs intérêts là-bas. Le baron de FAVEREAU promit qu'il inviterait DE BUISSETER à garder une attitude bienveillante. Il ajouta qu'il espérait pouvoir compter sur les mêmes dispositions de la part des représentants de la République en faveur des Belges qui chercheraient à créer des entreprises économiques au Maroc (43). Les instructions que la rue de la Loi trans-

(41) *Idem*, p. 91. Les trois Français furent reçus en audience par le Sultan le 14 mai suivant (*idem*, p. 97, et SAINT-RENÉ TAILLANDIER [31], p. 37).

(42) A.E.B., Af. 12, DE BUISSETER à DE FAVEREAU, 9 et 10 avril 1904.

(43) A.E.B., Af. 12, DE FAVEREAU à DE BUISSETER (dépêche chiffrée), 22 avril 1904. Un résumé s'en trouve dans une note d'A. DE BASSOMPIERRE « sur la demande de concession des pêcheries au Maroc présentée par MM. GRIMARD et TACQUIN », datée du 18 mai 1906. Le conseiller GANDERAX remplaçait à ce moment le ministre de France, GÉRARD, parti en congé. Son rapport au Quai d'Orsay sur cet entretien est aux A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, 19 avril 1904.

mit à cet égard ne parvinrent au comte DE BUISSETER que lorsqu'il était déjà en route pour Fez avec son imposante escorte et le groupe bigarré de ses compagnons.

4. *L'ambassade belge arrive à la cour chérifienne*

Ce fut une des dernières missions revêtues de tout le décorum d'usage avant l'établissement du Protectorat français. Notre propos n'est pas de nous attarder à la décrire, mais de la suivre au cours des quelque 220 kilomètres qui la séparaient de la cour du Sultan.

Au terme d'une première étape, le 21 avril 1904, un campement attendait la longue caravane de mulets et de chameaux à El-Khaoui, suivant un ordre invariable fixé pour toute la durée du voyage et dont on trouve la description dans un livre du comte DE BUISSETER et dans la correspondance du capitaine DENIS:

Une vaste ellipse aux sommets de laquelle se dresse la tente du ministre, surmontée d'une énorme boule de métal (l'insigne du commandement), et la grande tente de forme allongée (...) qui sert à la fois de salon et de salle à manger.

Entre ces deux pièces de résistance s'alignent, d'un côté, les tentes du capitaine Denis, du lieutenant vicomte Jolly, de MM. Serruys et Barugel, de l'autre: celles de M. Grimard, du Dr Tacquin, de M. H. Philip et de M. T.B. Wirgman. A côté de ma kouba, flotte le drapeau national qu'on amène au coucher du soleil.

Derrière se trouvent les tentes des soldats de la légation, des palefreniers (...). Dans le cercle inférieur, enfin, les caïds d'escorte et tout le personnel subalterne. Un cône de toile plus imposant abrite le Caïd er Raha ou chef de la Mahalla (...) (à qui) incombe la responsabilité de veiller constamment sur la mission du Roi (...) (44).

Arrivés à Tsar-el-Khebir, l'étape suivante, TACQUIN et JOLLY, tous deux excellents cavaliers, se détachèrent de la caravane et partirent à franc étrier pour Larache, le port voisin. Il s'agissait d'assurer le débarquement des nombreux bagages venus de Tanger par voie maritime et surtout des cadeaux destinés, selon l'usage, au Sultan et aux principaux vizirs. L'un était particulière-

(44) DE BUISSETER [5], pp. 14-16. De nombreuses photographies du camp furent prises par le docteur TACQUIN. La plupart sont conservées dans un album de famille que Madame H. DENIS-EMPAIN a bien voulu confier au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire.

ment encombrant: un canon de cavalerie à tir rapide, système Nordenfeldt, qui devait établir la réputation des produits COCKERILL et valoir, espérait-on, bien des commandes à notre industrie nationale. Les autres étaient des jumelles et longues-vues fort prisées par les Marocains, ainsi que quelques fusils, brownings et revolvers, sans compter les caisses où le docteur avait enfermé des appareils électriques, météorologiques et photographiques assez mystérieux. Tout fut hissé à dos de mule cependant que le canon, dans sa cage de bois, se balançait entre deux chameaux. Au grand complet, la caravane et son escorte précédée de l'étendard rouge du Sultan, franchirent le Sebou avant de faire à Fez, le 3 mai 1904, une entrée qui fit quelque sensation (45).

L'accueil des consuls de France, d'Allemagne et de Grande-Bretagne fut amical, et empressé celui des autorités chérifiennes. De la part de celles-ci, ce n'était point pure courtoisie. Au lendemain des accords franco-britanniques du 8 avril, elles entendaient affirmer, en recevant une ambassade étrangère avec tout le cérémonial d'usage, le prestige intact d'un Maroc indépendant. De plus, elles cherchaient, en faisant fête à nos compatriotes, à s'assurer le concours des petites puissances d'Europe (46).

Un peu décevant toutefois, dans sa solennité, fut la première audience au palais impérial où les honneurs étaient rendus par des soldats en uniforme écarlate. Le sultan ABD-EL-AZIZ, assis en une attitude hiératique non loin de BEN SLIMAN, son vizir des Affaires étrangères, se borna à exprimer quelques mots de bienvenue avant d'accepter les lettres de créance que lui présentait le comte DE BUISSERET. Celui-ci prononça en français un discours assez banal que le drogman SERRUYS traduisait au fur et à mesure:

(...) mon Souverain trouve dans cette mission l'occasion qu'il désirait de répéter à Votre Majesté la haute estime qu'il professe pour

(45) Témoignage verbal du docteur A. TACQUIN (1957) et correspondance du capitaine, futur général H. DENIS (avril-juin 1904). Au sujet du choix des cadeaux (une partie avait été choisie par G. LECOINTE, directeur de l'Observatoire royal, pour compte du département des Affaires étrangères, des établissements COCKERILL et de la Fabrique nationale d'armes de guerre), voy. A.E.B., Af. 12. L'entrée de la mission à Fez a fait l'objet d'un tableau du peintre WIRGMAN dont on a perdu la trace.

(46) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, SAINT-AULAIRE à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, Fez 17 mai 1904.

Votre Auguste Personne (...). Le Roi désire resserrer encore l'amitié qui a toujours uni les deux Etats.

Le vizir lut ensuite la réponse du monarque, après quoi on lui présenta les deux officiers et les autres personnes attachées à la mission belge (47). GRIMARD et TACQUIN n'étaient cependant pas du nombre. EMPAIN lui-même avait tranché le cas qu'on lui avait soumis à ce propos:

(...) l'adjonction officielle de M. GRIMARD à la mission ne peut certes que le gêner dans ses négociations.

Elle aurait pu, en outre, placer le ministre de Belgique dans une situation difficile si ces pourparlers

(...) n'avaient pas l'heur de plaire au ministre de France à Tanger (48).

L'audience particulière du lendemain fut moins impressionnante, mais sensiblement plus cordiale. Le goût d'ABD-EL-AZIZ, très jeune de caractère, pour les nouveautés venues d'Europe en avait fait rapidement la proie d'aventuriers habiles à lui suggérer des fantaisies dispendieuses. Mais, rempli d'admiration pour la civilisation occidentale encore qu'étranger au fond à toute idée de gouvernement, il semblait sincèrement désireux d'engager le Maroc dans la voie des réformes. Il prit donc un réel plaisir à causer avec ses hôtes de la mission belge auxquels s'étaient mêlés, cette fois, le docteur TACQUIN et le sénateur GRIMARD (49). La présentation des cadeaux amenés de Belgique eut pour cadre un jardin du palais de Sa Majesté fait de terrasses superposées que bordaient plusieurs cages renfermant un lion, un tigre, des ours, des singes et une infinité d'autres animaux. JOLLY et DENIS, les deux officiers, avaient fait diligence pour que le canon Cocke-rill s'y trouvât avec une réserve suffisante de projectiles. Le 8 mai,

(47) A.E.B., Af. 12, ainsi que *L'Etoile Belge* et *Le Petit Bleu* du 25 mai 1904, etc.

(48) A.E.B., Af. 12, Ed. EMPAIN à DE BUISSERET, réponse du 20 au télégramme chiffré du second daté du 19 avril 1904.

(49) *Le Patriote* (Bruxelles) du 24 août 1907. Nous n'avons pu identifier l'auteur ou l'inspirateur de ce très curieux article dont les renseignements étaient tenus « de très bonne source » (selon une note de la rédaction), mais n'en comportent pas moins une erreur flagrante qui nous met en défiance sur d'autres points: GRIMARD n'a pu revêtir en mai-juin 1904 l'uniforme d'échevin de la ville de Bruxelles (déclaré à peu près identique au costume de commissaire de district de 1^{re} classe de l'Etat du Congo !!), alors qu'il ne devint échevin des Finances de la capitale qu'en janvier 1905 !

en effet, le Sultan tint à pointer lui-même la pièce: il fut ravi de la précision de son tir et tout autant de la photographie d'intérêt historique qu'on prit de lui ce jour-là (50).

En faisant choix des cadeaux destinés à ABD-EL-AZIZ, TACQUIN avait bien rencontré son engouement un peu puéril pour les dernières inventions. Fantastique et prodigue, lui qui, au grand scandale du monde musulman, montait en auto, utilisait le canot à vapeur et jouait au polo et au tennis avec les Européens, s'était vu offrir par la mission belge — avec une joie condescendante et déjà blasée — une motocyclette, un moteur à essence, des appareils de télégraphie et de radiographie. Entre le 20 mai et le 7 juin, de nombreuses invitations de nos compatriotes au palais leur permirent — au docteur TACQUIN surtout — d'avoir de fréquents entretiens avec le Sultan et ses ministres. On jouait ensemble au billard, au tennis ou au polo. On expérimentait les appareils scientifiques que le docteur avait installés. Après l'éclairage — qui fit sensation le soir — d'une aile des bâtiments, celui-ci réalisa un dernier « miracle »: la radiographie des mains de ses hôtes « qui furent profondément étonnés de voir de leur vivant les os de leur squelette » (51). Bref, les conversations se firent moins protocolaires, empreintes de plus de confiance.

Pendant les six semaines que nous avons passé à la Cour chérienne, je crois — atteste le futur général JOLLY —, qu'il ne s'est pas passé deux jours sans que le docteur Tacquin ne voie le Sultan qui semblait l'avoir pris en véritable amitié.

GRIMARD témoigne, de son côté, qu'à Fez

(...)il s'est créé de multiples relations, (...) était au mieux avec le Sultan et presque tous ses ministres qu'il a fréquemment visités (52).

La veille du départ, au cours d'une ultime audience privée, les membres de la mission reçurent à leur tour des cadeaux: des sabres pour le comte DE BUISSERET, les deux officiers et le drogman, un cheval pour TACQUIN et un poignard, des étoffes et des tapis pour GRIMARD!

(50) DE BUISSERET [5], pp. 46-47, et correspondance de H. DENIS-EMPAIN.

(51) Correspondance du capitaine, futur général H. DENIS (archives des familles DENIS et EMPAIN à Battel), et curriculum vitae du docteur A. TACQUIN (A.E.B., doss. pers. 53).

(52) Le lieutenant vicomte JOLLY à V. LACOURT, 1^{er} mars 1905 (A.E.B., doss. pers. 53), et avant-propos de V. LACOURT: La personnalité, les travaux et les projets du Dr TACQUIN, pour [38].

Voilà qui est de nature à intéresser le lecteur par les seuls aspects pittoresques de récits et de lettres où les membres de la mission officielle se sont bornés à décrire l'aspect extérieur des choses. Or ce qui doit retenir maintenant notre toute particulière attention, c'est ce que la plupart d'entre eux ignoraient à l'époque et que ne pouvaient leur communiquer ceux qui étaient au courant: le rôle exact de MM. GRIMARD et TACQUIN tel que nous sommes enfin parvenu à l'élucider. Car l'affirmation d'A.J. WAUTERS en 1911 que

(...) les opérations de la mission qui fut envoyée au Maroc sont demeurées secrètes,

est restée longtemps d'une exactitude rigoureuse. Tous les rapports concernant cette mission étaient transmis au Palais royal.

5. Une partie serrée s'engage avec la France

Pour y voir un peu clair à l'époque où n'étaient accessibles ni les archives diplomatiques françaises et belges ni certains papiers privés, assez forte aurait été la tentation de faire confiance aux deux articles déjà cités de WAUTERS, souvent assez bien informé, et à deux prétendues mises au point du quotidien bruxellois *Le Patriote* en août 1907. D'après cette dernière information, garantie « de très bonne source », voici comment les choses se seraient passées au cours de l'audience secrète que ABD-EL-AZIZ avait, à sa prière, accordée à Georges GRIMARD ainsi qu'à Arthur TACQUIN:

(...) Tout de suite dans la conversation, le délégué du Congo apparut, demandant au Sultan de vouloir bien céder à bail à l'Etat indépendant du Congo la vallée du Sous. Très diplomatiquement, le Sultan répondit (...) qu'il ne fallait pas oublier qu'il était, lui, le Sultan, avant tout un chef religieux, et que son autorité, quelque grande qu'elle fût, n'allait pas jusqu'à pouvoir accorder des concessions territoriales. C'est là un rôle, ajouta-t-il, qui appartient au caïd de la vallée du Sous; et c'est avec ce gouverneur et avec lui seul qu'il faut vous entendre si vous voulez faire des achats de terrain ou obtenir des concessions dans cette région (53).

De toute façon, c'était là chose évidente. La région d'Agadir, on l'a dit plus avant, échappait pratiquement à l'autorité d'ABD-

(53) *Le Patriote*, 24 août 1907.

EL-AZIZ. Aux yeux des Belges, il lui aurait été malaisé de reconnaître qu'il en était ainsi, et franchement impossible de leur répondre de s'adresser à EL HIBA, l'ancien vassal de son père devenu indépendant. C'est pourquoi — toujours d'après *Le Patriote*, — le monarque se serait borné à parler non sans ambiguïté du gouverneur de la vallée du Sous comme s'il s'agissait d'un de ses représentants, d'un « caïd » cumulant en son nom les fonctions de juge, de commandant militaire et de collecteur d'impôts. Pour reprendre l'expression d'A.J. WAUTERS, ABD-EL-AZIZ aurait mis

(...) plus de diplomatie encore dans la manière dont il se déroba aux sollicitations du souverain de l'Etat du Congo, que celui-ci n'en avait mis dans l'organisation de l'ambassade qu'il lui envoyait. [49, col. 405]

C'est à peu près de cette manière que les choses se seraient passées à la Cour d'ABD-EL-AZIZ si les accords CAMBON-LANDSDOWNE n'étaient venus dans l'entretemps sceller le sort politique du Maroc en y réservant à la France une position en tout point privilégiée. Quelle que fût à cet égard la réaction du Sultan et de ses vizirs, il y avait là un fait nouveau avec lequel les autres pays devaient désormais compter. La Belgique, bien entendu, ne pouvait l'ignorer (54).

Depuis quelques jours, notre gouvernement avait reçu notification des accords précités. Le 19 avril déjà, pour le chargé d'affaires GANDERAX venu l'entretenir de la mission belge à Fez, DE FAVEREAU avait nettement précisé qu'il allait faire comprendre là-bas combien serait vaine

(...) toute tentative ayant pour but d'amener une dissidence quelconque entre les gouvernements français et belge au sujet de leurs intérêts au Maroc (55).

A Tanger, toutefois, les inquiétudes de SAINT-RENÉ TAILLANDIER subsistaient à ce point qu'il en vint à prier DELCASSÉ d'intervenir une fois encore à Bruxelles pour que le comte DE BUISSERET tint un langage conforme aux récents accords et surtout ne poursuivît aucun résultat important d'ordre économique — en matière

(54) Dès le 26 avril 1904, un article de *L'Indépendance Belge* (Bruxelles) exprimait le ferme désir de notre pays de se tenir, sur toutes les questions touchant le Maroc, en étroite harmonie avec la France et les représentants de sa politique.

(55) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, GANDERAX à DELCASSÉ, 19 avril 1904.